

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION INTERMINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

## AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT





## NOTE EXPLICATIVE

---

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2020 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2020, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

**Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2020 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.**

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2020. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2019 peuvent avoir été retraitées.

**Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.**

**Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :**

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2020, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2019 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

**Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT)**. On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

L'ensemble des documents budgétaires ainsi qu'une synthèse chiffrée sont disponibles sur : <http://www.budget.gouv.fr> Documentation Documents budgétaires



## SOMMAIRE

---

Mission	
<b>AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT</b>	<b>7</b>
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	12
Programme 110	
<b>AIDE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT</b>	<b>15</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	16
Objectifs et indicateurs de performance	19
1 – Contribuer à la mise en œuvre des ODD, en concentrant l'aide sur les pays prioritaires et les priorités stratégiques françaises	19
2 – Assurer une gestion efficace et rigoureuse des crédits octroyés à l'aide au développement	22
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	26
Justification au premier euro	31
<i>Éléments transversaux au programme</i>	31
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	33
<i>Justification par action</i>	36
01 – Aide économique et financière multilatérale	36
02 – Aide économique et financière bilatérale	50
03 – Traitement de la dette des pays pauvres	57
Programme 209	
<b>SOLIDARITÉ À L'ÉGARD DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT</b>	<b>61</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	62
Objectifs et indicateurs de performance	67
1 – Contribuer à la mise en œuvre des ODD, en renforçant la composante bilatérale et en concentrant l'aide sur les pays prioritaires	67
2 – Renforcer les partenariats	73
3 – Faire valoir les priorités stratégiques françaises dans l'aide publique acheminée par les canaux européens	76
4 – Améliorer la redevabilité et l'efficacité de l'aide	78
Présentation des crédits	81
Justification au premier euro	86
<i>Éléments transversaux au programme</i>	86
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	93
<i>Justification par action</i>	94
02 – Coopération bilatérale	94
05 – Coopération multilatérale	113
07 – Coopération communautaire	125
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	127
09 – Actions de co-développement	127
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	129





## BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

### BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La France inscrit sa politique de développement dans le cadre multilatéral fixé par l'Agenda 2030 pour le développement durable, l'accord de Paris sur le climat et le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement adoptés en 2015, ainsi que le consensus européen pour le développement de 2017.

Depuis 2017, la nouvelle ambition donnée à la politique de développement française s'est traduite par une nouvelle doctrine, une trajectoire financière à la hausse, une action diplomatique renforcée, mises en cohérence par le projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, porté par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères devant le Parlement au premier semestre 2021.

Le président de la République a décidé dès le début du quinquennat de redonner une nouvelle ambition à la politique française de développement, en lui allouant des moyens accrus et en fixant l'objectif de porter notre aide publique au développement (APD) à 0,55 % du revenu national brut en 2022, première étape vers les 0,7 %. Après des années de baisse de notre APD, ce réengagement était indispensable pour renforcer à la fois la crédibilité de notre action diplomatique dans la réponse aux grands enjeux mondiaux et l'influence et l'impact de nos actions dans nos pays d'intervention, notamment en Afrique. Il a produit de premiers résultats, puisque l'APD française a dépassé pour la première fois la barre des 10 Mds€ en 2017. Ce réengagement a été confirmé par le CICID du 8 février 2018, qui a acté l'augmentation des moyens alloués à l'APD ainsi que leur concentration sur le plan géographique et sectoriel, le renforcement de la composante bilatérale de l'APD via une augmentation des moyens mis à disposition de l'AFD, le renforcement du pilotage politique et du dispositif d'évaluation ainsi que la rationalisation du paysage de la coopération française.

Le projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales adopté en conseil des Ministres le 16 décembre et porté par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères devant le Parlement au premier semestre 2021, révisé les objectifs, les moyens et modalités d'intervention de notre politique de développement, au service de nouvelles orientations stratégiques fixées par l'État. Avec ce texte, la France se donne les moyens de lutter plus efficacement contre les inégalités mondiales et de protéger les biens publics mondiaux. Le projet de loi prévoit la programmation budgétaire de la mission « Aide publique au développement » et décline la trajectoire financière de l'APD jusqu'en 2022, en vue d'atteindre l'objectif fixé par le président de la République d'une aide publique au développement représentant 0,55 % du revenu national brut, première étape vers l'objectif de 0,7 %. La politique de développement est refondée sur une logique partenariale, de façon à construire une relation nouvelle avec les pays partenaires, notamment en Afrique, et à associer l'ensemble des acteurs concernés. Ce projet de loi renforce le pilotage par l'État de la politique de développement, avec un rôle accru des ambassadeurs qui présideront un conseil local du développement. Il améliore notre dispositif d'évaluation, en créant une commission indépendante d'évaluation pour mieux mesurer l'impact de notre APD sur le terrain. La loi permettra également de faciliter les conditions d'installation des organisations internationales sur notre territoire.

La mission interministérielle « Aide publique au développement » regroupe les crédits des deux principaux programmes qui contribuent à cette politique : le programme 110 « aide économique et financière au développement », mis en œuvre par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance (MEFR), et le programme 209 « solidarité à l'égard des pays en développement », mis en œuvre par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

## ÉVOLUTION DES CRÉDITS EN 2020

### Programme 110

En 2020, les crédits de paiement (CP) exécutés ont été supérieurs à ceux prévus en LFI (1 137 M€ en LFI contre 1 180 M€ en exécution). S'agissant des autorisations d'engagement (AE), l'exécution a été moins élevée que les crédits inscrits en LFI (4 464 M€ prévus contre 3 816 M€ exécutés hors retrait d'AE sur exercices antérieurs). Cet écart s'explique principalement par la baisse du besoin de bonifications des prêts de l'Agence française de développement (AFD) liée à un environnement de taux resté bas et par un plan d'activité revu à la baisse du fait de la crise de la Covid-19.

L'année 2020 a été marquée, au niveau multilatéral, par les reconstitutions des grands fonds concessionnels de la Banque mondiale (Association internationale de développement ou AID) et de la Banque africaine de développement (Fonds africain de développement ou FAD) mais également par le doublement de la contribution française au Fonds vert pour le climat. Les contributions aux institutions multilatérales de développement représentent 59 % du programme (action 1 « Aide économique et financière multilatérale » pour 695 M€, dont 347 M€ pour la contribution à l'AID et 149 M€ pour la contribution au FAD). Dans le contexte de la crise liée à la Covid-19, l'AID et le FAD ont apporté un soutien accru aux pays les plus fragilisés. S'agissant de l'aide bilatérale (action 2 « Aide économique et financière bilatérale »), 80 M€ d'aides budgétaires globales ont été mobilisées dans le cadre de l'initiative Santé en commun (mise en œuvre par l'AFD pour répondre rapidement à la crise sanitaire et économique des pays prioritaires).

Dans le cadre des opérations de traitement de la dette des pays pauvres (action 3), l'annulation de la dette de la Somalie a été finalisée à la suite de l'accord bilatéral entre la France et le gouvernement de la République fédérale de Somalie.

### Programme 209

En 2020, l'exécution des crédits (hors titre 2) s'est élevée à 2 047 M€ en CP, soit un montant supérieur à celui prévu en LFI (1 970 M€) en raison d'ouvertures intervenues en fin de gestion pour compenser l'insuffisance, dans le contexte de crise sanitaire, de rendement de la taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA) qui abonde le Fonds de solidarité pour le développement (FSD), piloté par le MEAE et le MEFR. Les autorisations d'engagement sont aussi supérieures à celles prévues en LFI (2 606 M€ en exécution contre 2 673 M€ en LFI).

L'année 2020 a été marquée par le versement de la contribution au Fonds européen de développement (842 M€) et aux organismes multilatéraux (303 M€ sur l'action 5 "Coopération multilatérale" du programme 209, dont 51,5 M€ pour les contributions à la Francophonie). La coopération bilatérale a été mise en œuvre à travers l'aide-projet (523 M€, dont 368 M€ en CP versés à l'AFD au titre du don-projet), les contrats de désendettement et de développement (C2D - 7,4 M€ versés à l'AFD contre 40,9 M€ prévus en LFI : cet écart s'explique par le fait que les quatre pays bénéficiaires d'un C2D actif - Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée et République démocratique du Congo - ont bénéficié en 2020 d'une suspension du service de leur dette dans le cadre de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) adoptée par le G20 et le Club de Paris en réponse à la crise de la Covid-19. Les remboursements de ces pays seront donc rééchelonnés à partir de juin 2022), les crédits de gestion et de sortie de crise (181,6 M€), dont le fonds d'urgence humanitaire et l'aide alimentaire programmée, les moyens attribués aux établissements partenaires (Expertise France, CFI, Institut Pasteur, CIRAD), l'attribution de bourses, le volontariat et la coopération décentralisée.

## DE NOUVELLES AMBITIONS POUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Le gouvernement s'est engagé à l'occasion du CICID de 2018 à renforcer la composante bilatérale de l'APD et la part des dons afin de cibler plus efficacement les pays prioritaires de la politique de développement, qui appartiennent tous à la catégorie des pays les moins avancés (PMA). Cette priorité s'est traduite, dès 2019, par la forte hausse des moyens alloués à l'AFD au titre de l'aide-projet, avec 1 Md€ d'autorisations d'engagement supplémentaires, soit un quadruplement par rapport à 2018, l'augmentation des capacités d'intervention des postes diplomatiques via les Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain (FSPI), et le doublement de l'APD transitant par les OSC et les collectivités territoriales entre 2017 et 2022. En 2020, le montant des autorisations d'engagement du don-projet allouées à l'AFD reste conséquent (860 M€) et l'enveloppe dédiée aux FSPI s'élève à 60 M€ en LFI. L'APD bilatérale s'est établie en 2019 à 61 % de l'APD totale.

Dans le même temps, sous l'impulsion du président de la République, notre action diplomatique s'est fortement mobilisée sur les enjeux du développement et la préservation des biens publics mondiaux, en vue de promouvoir un multilatéralisme plus efficace. Lors des conférences de reconstitution des fonds multilatéraux et des banques de développement, la France a pris des engagements significatifs en faveur de l'éducation, de la santé, du climat et des pays les moins avancés. La France reste le deuxième contributeur du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP), avec une contribution en hausse (1,296 Mds€ pour 2020-2022, soit + 20 % par rapport au triennum précédent). Elle est également le quatrième bailleur du Partenariat mondial pour l'éducation (PME), auquel elle contribue à hauteur de 200 M€ sur 2018-2020 (soit une multiplication par dix de sa contribution par rapport au triennum précédent). Elle a doublé sa contribution au Fonds vert pour le climat, à 1,55 Mds€ sur 2020-2023, et augmenté de 10 % sa contribution sur 2020-2023 à l'Association internationale de développement (IDA), guichet concessionnel de la Banque mondiale. Conformément aux engagements pris lors de sa présidence du G7 en 2019, la France contribue à des initiatives en faveur de l'inclusion financière des femmes en Afrique (4,5 M€ en 2020), afin de soutenir l'autonomisation économique des femmes entrepreneures en Afrique, ainsi qu'au Fonds Mukwege (1,4 M€ en 2020), en appui aux victimes de violences sexuelles dans les conflits.

La France est aujourd'hui le quatrième bailleur mondial dans le domaine de la santé (900 M€ en 2018). L'engagement politique et financier de la France dans les fonds multilatéraux en faveur de la santé se poursuit à un niveau très élevé, avec des contributions cumulées de plus de 500 M€ par an. La France est le 2<sup>e</sup> contributeur historique au Fonds mondial, le 1<sup>er</sup> contributeur à Unitaïd, et le 6<sup>e</sup> contributeur à GAVI, l'Alliance du vaccin. La France est le premier bailleur mondial dans le domaine de la biodiversité (1,4 Md€ d'engagements en 2018) et le quatrième bailleur en matière d'atténuation du changement climatique (1,1 Md€ d'engagements en 2018). En 2019, le Groupe AFD a octroyé plus de 6 Mds€ de financements à co-bénéfices climat et 2 Mds€ à des projets d'adaptation au changement climatique. La France a renforcé son soutien aux pays les moins avancés via ses contributions aux guichets concessionnels de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement. Cela s'est traduit par une augmentation de 36 % de l'APD allouée aux PMA sur la période 2014-2019 (de 1,9 Mds\$ à 2,6 Mds€). La France a également mobilisé ses leviers d'action en faveur de la promotion de l'égalité femmes-hommes ainsi que de l'éducation. Elle est le troisième bailleur mondial en faveur de l'éducation (1,04 Md€ d'APD bilatérale en 2019). En 2019, l'APD bilatérale de la France contribuant à l'égalité entre les femmes et les hommes s'est quant à elle élevée à 1,7 Mds€, soit 25 % de notre APD bilatérale.

## FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT

	LFI 2020		Exécution 2020		LFI 2021	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
<i>solde au 31/12/2019</i>			2 664 039			
Taxe de solidarité sur les billets d'avion	210 000 000		91 823 064		210 000 000	
Taxe sur les transactions financières	528 000 000		528 000 000		528 000 000	
<b>Sous-Total</b>	<b>738 000 000</b>	<b>738 080 000</b>	<b>619 823 064</b>	<b>618 586 400</b>	<b>738 000 000</b>	<b>738 080 000</b>
Total incluant le solde du 31/12/2019			622 487 104	618 586 400		
<i>Solde au 31/12/2020</i>			<b>3 900 704</b>			

En 2020, le Fonds de solidarité pour le développement (FSD) a perçu 619,8 M€ (contre 738 M€ habituellement), issus des produits des taxes affectées au développement: 528 M€ au titre de la Taxe sur les transactions financières (TTF) et 91,8 M€ au titre de la Taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA). Le rendement de la TSBA n'a pas atteint le plafond habituel de 210 M€ en raison de la baisse du trafic aérien du fait de la crise sanitaire.

Les dépenses se sont élevées à 618,6 M€ (voir répartition détaillée dans le tableau ci-dessous). Celles qui n'ont pu être financées via le FSD en raison de la baisse de rendement de la TSBA du fait de la crise sanitaire l'ont été par des crédits de la mission "Aide publique au développement". L'échéance du Fonds vert pour le climat a été financée par le programme 110 pour 18,26 M€ et les dépenses relatives à l'aide-projet ont été financées par le programme 209 pour 100 M€.

Au 31 décembre 2020, le solde du FSD est de 3,9 M€.

#### Recettes et dépenses du Fonds de solidarité pour le développement (FSD), 2020

En M€	LFI 2020	Réalisé 2020
<b>Recettes</b>		
<b>Taxes affectées</b>	<b>738,0</b>	<b>619,8</b>
Taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA)	210,0	91,8
Taxe sur les transactions financières (TTF)	528,0	528,0
<b>Total ressources</b>	<b>738,0</b>	<b>619,8</b>
<b>Dépenses</b>		
<b>Santé</b>	<b>472,49</b>	<b>471,26</b>
Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm)	82,24	81,01
UNITAID	85,00	85,00
Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP), dont Expertise France initiative 5%	305,25	305,25
<b>Climat / Environnement</b>	<b>18,26</b>	<b>0,00</b>
Fonds vert pour le climat	18,26	0,00
<b>Autres dépenses</b>	<b>247,33</b>	<b>147,33</b>
Aide-projet AFD	185,50	85,50
Rémunération de l'AFD	0,08	0,08
PME	61,75	61,75
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>738,08</b>	<b>618,59</b>

## OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

**OBJECTIF 1** : Assurer une gestion efficace et rigoureuse des crédits octroyés à l'aide au développement (P110)

## Aide publique au développement

Mission RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

## Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2020 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2020 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
110 – Aide économique et financière au développement			
Prévision	4 135 165 809	1 187 481 912	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	4 464 336 042	1 136 844 974	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-329 170 233	50 636 938	
Exécution	3 764 335 981	1 180 183 771	
209 – Solidarité à l'égard des pays en développement			
Prévision	2 866 435 013	2 208 724 989	1 446
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	2 834 871 508	2 131 513 350	1 446
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	31 563 505	77 211 639	
Exécution	2 759 327 078	2 200 019 400	1 507
<b>Total Prévision</b>	<b>7 001 600 822</b>	<b>3 396 206 901</b>	<b>1 446</b>
<b>Total Exécution</b>	<b>6 523 663 060</b>	<b>3 380 203 170</b>	<b>1 507</b>

\* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2019	2020	2019	2020
110 – Aide économique et financière au développement	1 305 765 394 820 134 730	4 464 336 042 3 764 335 981	1 074 752 833 994 043 800	1 136 844 974 1 180 183 771
01 – Aide économique et financière multilatérale	71 515 000 -147 968 010	2 836 330 000 2 606 728 200	648 391 535 617 405 571	711 733 804 694 786 568
02 – Aide économique et financière bilatérale	1 234 250 394 968 102 740	1 310 355 000 793 575 232	334 314 945 284 591 876	339 671 357 334 610 881
03 – Traitement de la dette des pays pauvres	0 1	317 651 042 364 032 550	92 046 353 92 046 354	85 439 813 150 786 323
209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	3 194 353 520 3 148 731 117	2 834 871 508 2 759 327 078	2 003 743 769 1 998 314 589	2 131 513 350 2 200 019 400
02 – Coopération bilatérale	1 989 773 453 1 928 414 859	1 464 761 164 1 406 643 978	793 450 441 776 118 767	839 011 164 900 600 217
05 – Coopération multilatérale	188 395 739 220 394 719	366 253 061 356 024 423	194 109 000 222 295 214	288 644 903 302 775 025
07 – Coopération communautaire	863 033 740 842 408 360	842 408 360 842 408 360	863 033 740 842 408 360	842 408 360 842 408 360
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	153 150 588 156 045 460	161 448 923 152 607 762	153 150 588 156 045 460	161 448 923 152 593 242
09 – Actions de co-développement	0 1 467 719	0 1 642 555	0 1 446 788	0 1 642 555

## Aide publique au développement

Mission RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2019	2020	2019	2020
110 – Aide économique et financière au développement	1 305 765 394 820 134 730	4 464 336 042 3 764 335 981	1 074 752 833 994 043 800	1 136 844 974 1 180 183 771
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	8 180 000 7 518 832	11 320 000 11 324 380	8 180 000 6 128 336	11 320 000 7 183 631
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 297 585 394 812 615 898	2 184 365 000 1 620 460 273	499 891 055 421 233 686	508 660 295 577 671 587
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	2 268 651 042 2 132 551 329	566 681 778 566 681 778	616 864 679 595 328 553
209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	3 194 353 520 3 148 731 117	2 834 871 508 2 759 327 078	2 003 743 769 1 998 314 589	2 131 513 350 2 200 019 400
Titre 2. Dépenses de personnel	153 150 588 155 884 222	161 448 923 152 465 916	153 150 588 155 884 222	161 448 923 152 465 916
<b>Autres dépenses :</b>	<b>3 041 202 932</b> <b>2 992 846 895</b>	<b>2 673 422 585</b> <b>2 606 861 162</b>	<b>1 850 593 181</b> <b>1 842 430 368</b>	<b>1 970 064 427</b> <b>2 047 553 483</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	853 872 9 605 795	84 997 743 68 117 420	6 567 133 11 761 739	7 389 585 13 575 744
Titre 6. Dépenses d'intervention	3 040 349 060 2 983 241 101	2 588 424 842 2 538 743 742	1 844 026 048 1 830 668 629	1 962 674 842 2 033 977 740
<b>Total</b>	<b>4 500 118 914</b> <b>3 968 865 847</b>	<b>7 299 207 550</b> <b>6 523 663 060</b>	<b>3 078 496 602</b> <b>2 992 358 390</b>	<b>3 268 358 324</b> <b>3 380 203 170</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	153 150 588 155 884 222	161 448 923 152 465 916	153 150 588 155 884 222	161 448 923 152 465 916
<b>Autres dépenses :</b>	<b>4 346 968 326</b> <b>3 812 981 625</b>	<b>7 137 758 627</b> <b>6 371 197 143</b>	<b>2 925 346 014</b> <b>2 836 474 168</b>	<b>3 106 909 401</b> <b>3 227 737 254</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	9 033 872 17 124 627	96 317 743 79 441 800	14 747 133 17 890 075	18 709 585 20 759 375
Titre 6. Dépenses d'intervention	4 337 934 454 3 795 856 998	4 772 789 842 4 159 204 015	2 343 917 103 2 251 902 315	2 471 335 137 2 611 649 326
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	2 268 651 042 2 132 551 329	566 681 778 566 681 778	616 864 679 595 328 553

PROGRAMME 110

---

**AIDE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT**

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

**Emmanuel MOULIN**

*Directeur général du Trésor*

Responsable du programme n° 110 : Aide économique et financière au développement

Le programme 110 « Aide économique et financière au développement », mis en œuvre par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance (MEFR), contribue aux côtés du programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) à la mise en œuvre de la politique française d'Aide publique au développement (APD).

Les orientations de cette politique sont actuellement définies dans la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014), ainsi que par les conclusions du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018, qui trace les grands axes de la politique de développement du quinquennat. Le projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, actuellement en cours d'examen par le Parlement, a pour objectif d'améliorer et de moderniser la politique de développement pour lutter plus efficacement contre les inégalités mondiales et protéger les biens publics mondiaux.

L'objectif principal de cette politique est de réduire la pauvreté et de participer à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD), adoptés lors du Sommet des Nations Unies de septembre 2015. Elle s'inscrit également dans le cadre des principes internationaux sur le financement du développement, traduits en particulier dans le plan d'action d'Addis-Abeba de juillet 2015 sur le financement du développement.

Afin d'allouer une aide mieux ciblée sur nos priorités géographiques et sectorielles et plus cohérente avec les autres politiques publiques, la politique française d'APD s'inscrit dans une logique de partenariats différenciés : solidarité avec les pays les plus pauvres, priorité à l'Afrique et à la Méditerranée, attention particulière pour les pays en crise et en sortie de crise; pour les pays à revenus intermédiaires à croissance rapide ou émergents, recherche de solutions partagées à des défis communs, comme la promotion d'une croissance verte et solidaire. L'amélioration de la coordination, notamment avec les autres donateurs, ainsi que de l'efficacité, de la redevabilité, de la transparence et de l'évaluation de l'aide publique au développement est également un objectif constant, réaffirmé avec force par le CICID de 2018.

La crise mondiale créée par la pandémie de Covid-19 a accentué les défis auxquels sont confrontés les pays les plus vulnérables : changements climatiques et détérioration de la biodiversité, accroissement des inégalités, augmentation de la pauvreté, insécurité alimentaire, développement des fragilités et des instabilités. Dans ce nouveau contexte, les priorités fixées par le CICID de 2018 restent pertinentes.

Le programme 110 a la charge du volet économique et financier des grands fonds multilatéraux de développement, des prêts et des annulations de dette, ainsi que des interventions en matière d'environnement et de climat du fait notamment de la dimension fortement financière de certains des instruments utilisés en la matière, ainsi que de la volonté d'ancrer ces sujets de développement durable au sein des questions de croissance et de politique économique. Il est engagé sur les cinq priorités thématiques fixées par le CICID, en particulier en matière de réponse aux crises et vulnérabilités, de lutte contre les changements climatiques, et d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le programme 110 dont le niveau d'exécution s'établit à 3 764,3 M€ en AE et 1 180,2 M€ en CP, traduit ces objectifs en trois actions, en intégrant les spécificités économiques et financières de l'action du ministère. Il recouvre les crédits destinés aux institutions financières internationales, en particulier aux banques multilatérales de développement (action 1 « Aide économique et financière multilatérale » pour 2 606,7 M€ en AE et 694,8 M€ en CP), des crédits d'aide bilatérale (action 2 « Aide économique et financière bilatérale » pour 793,6 M€ en AE et 334,6 M€ en CP), notamment des crédits de bonifications destinées à rendre les prêts de l'Agence française de développement (AFD) moins coûteux

pour les pays emprunteurs, ainsi que des crédits destinés à l'assistance technique, et enfin des crédits finançant des annulations de dette bilatérales et multilatérales, souvent décidées il y a plusieurs années mais continuant de produire leurs effets (action 3 « Traitement de la dette des pays pauvres » pour 364,0 M€ en AE et 150,8 M€ en CP).

Au niveau multilatéral, le programme 110 a porté en 2020 tout particulièrement des crédits correspondant aux reconstitutions bouclées en 2019 des grands fonds concessionnels de la Banque Mondiale (Association internationale de développement ou AID), de la Banque africaine de développement (Fonds africain de développement ou FAD), tandis que la reconstitution du fonds concessionnel de la Banque asiatique de développement (le Fonds asiatique de développement) a été négociée courant 2020. La contribution française à la reconstitution du Fonds vert, négociée en 2019, a également commencé à être déboursée en 2020. La France s'est engagée à un doublement de sa contribution. Les priorités géographiques et thématiques de la France ont été largement prises en compte lors des négociations des reconstitutions de l'AID et du FAD, en particulier sur le soutien aux États fragiles de l'Afrique subsaharienne, le climat et la biodiversité. Dans le contexte de la crise liée à la Covid-19, ces fonds ont pu apporter un soutien accru aux pays les plus fragilisés.

De plus, à la suite de l'annonce au sommet du G7 de Biarritz de faire de l'égalité femmes-hommes une priorité, des contributions ont été engagées en faveur de l'inclusion numérique financière des femmes en Afrique et se poursuivront en 2021.

Au niveau bilatéral, le programme contribue notamment à financer l'activité de prêts aux États étrangers de l'AFD au travers des crédits de bonification des prêts aux États étrangers. L'effort en faveur de l'Afrique subsaharienne passe non seulement par la bonification des prêts de l'AFD au bénéfice des pays de cette zone mais aussi par les aides budgétaires globales, qui constituent un outil efficace pour renforcer l'appropriation de l'aide par les pays partenaires.

L'AFD s'est mobilisée pour apporter une réponse rapide, ciblée et partenariale à la crise sanitaire et économique. L'Initiative « Santé en commun » a été le principal outil de l'AFD à ce titre, bénéficiant en particulier aux pays prioritaires de l'APD française. Les aides budgétaires globales financées par le programme 110 ont été entièrement mobilisées dans le cadre de cette initiative « Santé en commun ».

En complément de ces contributions, le programme intervient également au niveau du traitement de la dette des pays les plus vulnérables :

- d'une part, en assurant l'engagement pris par la France en 2005 au G8 de Gleneagles de compenser à l'AID et au FAD les annulations de dettes décidées dans un cadre multilatéral ;
- d'autre part, dans un cadre bilatéral, en compensant vis-à-vis de l'AFD des annulations de dettes décidées en Club de Paris ou au titre des accords de Dakar I et II.

L'annulation de dette de la Somalie a été finalisée à la suite de l'accord bilatéral signé le 26 novembre à Mogadiscio entre l'État français et le gouvernement de la République Fédérale de Somalie.

De plus, pour répondre à la crise de la Covid-19 et à ses conséquences, un accord historique entre les membres du Club de Paris et du G20 a permis de suspendre jusqu'à la fin de l'année 2020 les paiements du service de la dette des États les plus pauvres. Cette initiative a été prolongée jusqu'au 30 juin 2021.

Cette Initiative de suspension du service de la dette (ISSD), qui n'a pas d'incidence budgétaire sur le programme 110 et ne constitue pas une annulation de dette, est une mesure qui vise à traiter les problèmes de liquidité des pays les plus pauvres et vise à les aider à faire face aux conséquences de la pandémie de Covid-19.

La France s'assure ainsi d'une réelle complémentarité entre son action bilatérale et multilatérale, dans son rôle d'actionnaire, de financeur et de partenaire dans la mise en œuvre de projets conjoints. Il s'agit à la fois d'agir sur la définition des priorités et des stratégies au sein des institutions multilatérales, d'accroître la visibilité et la portée de notre aide bilatérale et de toucher des secteurs ou des pays difficilement accessibles pour un bailleur intervenant seul.

En tant que gouverneur des Banques multilatérales de développement (BMD), le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette articulation et la prise en compte des priorités françaises.

En matière d'analyse de la performance, les moyens mis à disposition du programme permettent de renforcer la concentration de l'aide française sur les priorités sectorielles et géographiques définies par le CICID de 2018.

S'agissant de la concentration géographique, les contributions versées aux grands fonds multilatéraux permettent de peser dans les conseils d'administration afin de privilégier les pays d'Afrique subsaharienne et du Sahel. Ainsi, en 2020, les cibles sur la concentration géographique des contributions multilatérales du programme (66 % pour l'Afrique sub-saharienne et 69 % pour les pays les moins avancés) ont été quasiment atteintes (respectivement 65 % et 68 %). Concernant l'aide bilatérale, l'Agence française de développement (AFD) consacre également 68 % des coûts des prêts à destination de l'Afrique en 2020.

S'agissant des priorités thématiques et notamment la lutte contre le changement climatique, cinq ans après la signature de l'Accord de Paris, les grandes banques et fonds multilatéraux de développement s'efforcent de consacrer une part plus importante de leur financement pour répondre à la menace du changement climatique. L'engagement d'assurer une activité compatible selon les décisions de la COP 21 a également été fixé par le groupe AFD.

Un indicateur « Climat » a été créé dans le PAP 2020 pour mesurer ces efforts. Près de 37 % des ressources subventionnées des fonds multilatéraux de développement et 52 % de la part des prêts de l'AFD ont eu un impact bénéfique pour le climat.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Contribuer à la mise en œuvre des ODD, en concentrant l'aide sur les pays prioritaires et les priorités stratégiques françaises</b>
INDICATEUR 1.1	Part des ressources subventionnées des banques multilatérales de développement et des fonds multilatéraux qui sont affectées aux zones géographiques prioritaires
INDICATEUR 1.2	Part, dans le coût pour l'État des prêts mis en œuvre par l'AFD, des coûts des prêts à destination des priorités géographiques du CICIP
INDICATEUR 1.3	Part des ressources subventionnées des banques multilatérales et de développement et des fonds multilatéraux qui sont affectées aux priorités thématiques du CICIP
INDICATEUR 1.4	Part des prêts de l'AFD qui sont affectés aux priorités thématiques du CICIP
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Assurer une gestion efficace et rigoureuse des crédits octroyés à l'aide au développement</b>
INDICATEUR 2.1	Effet de levier de l'activité de prêts de l'AFD
INDICATEUR 2.2	Capacité des banques multilatérales et de développement et des fonds multilatéraux à mener avec succès des projets compatibles avec la réalisation de leurs objectifs de développement
INDICATEUR 2.3	Frais de gestion

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF

1 – Contribuer à la mise en œuvre des ODD, en concentrant l'aide sur les pays prioritaires et les priorités stratégiques françaises

### INDICATEUR

1.1 – Part des ressources subventionnées des banques multilatérales de développement et des fonds multilatéraux qui sont affectées aux zones géographiques prioritaires

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Afrique subsaharienne	%	67	71	72	66	65	72
PMA	%	76	81	75	69	68	75

#### Commentaires techniques

Source des données : DG Trésor / Institutions multilatérales de développement.

Le calcul de l'indicateur intègre les dons et comptabilise l'élément de concessionnalité des prêts accordés de manière à pouvoir obtenir un indicateur global de répartition géographique. Afin d'obtenir un indicateur agrégé, l'indicateur est ensuite pondéré en fonction de la contribution française à chacun de ces fonds (part en % à la dernière reconstitution du fonds).

### INDICATEUR

1.2 – Part, dans le coût pour l'État des prêts mis en œuvre par l'AFD, des coûts des prêts à destination des priorités géographiques du CICID

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Afrique et Moyen-Orient	%	72	74	75	69	68	75

#### Commentaires techniques

Sources des données : AFD

Périmètre : Programme 110 et taxes affectées

Mode de calcul : Cet indicateur suit la part du coût pour l'État des prêts mis en œuvre par l'AFD qui est alloué à des financements en Afrique et au Moyen Orient. Le coût-État d'un prêt octroyé par l'AFD tient compte à la fois du coût actualisé des bonifications d'intérêt de ce prêt (financées par le programme 110) et de celui des prêts très concessionnels alloués par la DG Trésor à l'AFD (« ressource à condition spéciale » (RCS) financée par le programme 853), auxquels l'AFD adosse ses concours aux États étrangers.

L'AFD finance les prêts concessionnels qu'elle octroie dans les États étrangers à l'aide de trois ressources :

- (i) la ressource de marché sous forme d'émissions obligataires ;
- (ii) les crédits budgétaires de bonification des taux d'intérêt des prêts sur le programme 110 de la mission « Aide publique au développement » ;
- (iii) la ressource à condition spéciale (RCS), correspondant à des prêts du Trésor d'une durée de 30 ans au taux de 0,25 %, sur le programme 853 du compte de concours financiers « Prêts aux États étrangers ».

La ressource de marché seule permet de financer des prêts à conditions de marché. Les crédits de bonification permettent d'abaisser le taux de sortie du prêt, en réduisant sur toute la durée du prêt les échéances en intérêt dues par le bénéficiaire. La RCS procure un avantage financier à l'AFD qui est fonction de la différence entre son taux de refinancement sur les marchés et 0,25 % (avantage que l'on mesure en comparant ce taux fixe de 0,25 % au taux de référence à 10 ans, le TEC 10) ; cet avantage peut être répercuté sur le bénéficiaire sous forme d'un « équivalent-bonification » du taux d'intérêt.

**Aide économique et financière au développement**

Programme n° 110 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les prêts, qu'ils soient souverains ou non souverains, sont adossés de manière complémentaire sur les trois ressources, selon une méthode définie en 2010, appelée « mix produit ». Cette méthode vise à consommer les enveloppes du programme 110 et du programme 853 au même rythme, au fur et à mesure des octrois de prêts autorisés en Conseil d'administration, afin de s'assurer d'une exécution budgétaire homogène entre les deux programmes. Le coût de ces deux ressources, pour un prêt donné, après actualisation des flux futurs, est appelé le « coût-État » du prêt. Il est calculé par l'AFD selon une formule convenue avec la Direction générale du Trésor et dépend de l'évolution des taux à 10 ans, le TEC 10.

Aussi le coût-État calculé pour une année donnée (à partir des montants de crédits budgétaires des programmes 110 et 853) pourra varier en fonction de l'évolution des taux des marchés financiers influant à la fois sur le taux d'intérêt à 10 ans (TEC 10) servant à mesurer l'avantage financier de la RCS pour l'AFD, et sur l'actualisation des taux futurs.

**INDICATEUR****1.3 – Part des ressources subventionnées des banques multilatérales et de développement et des fonds multilatéraux qui sont affectées aux priorités thématiques du CICID**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Climat	%	29	30	32	44	37	32

**Commentaires techniques**Sources des données : DG Trésor / Institutions multilatérales de développementPérimètre : Programme 110 (contributions multilatérales) et taxes affectées

L'indicateur « Climat » est ciblé sur la priorité thématique pour laquelle une méthodologie a été définie au niveau international, permettant la comparaison et l'agrégation des résultats. Les banques multilatérales de développement ont en effet défini une méthodologie commune pour définir la contribution d'un projet à la protection du climat (projet financé par la Banque ou par le Fonds correspondant). La contribution d'un projet à la priorité du climat repose essentiellement sur deux aspects principaux qui sont l'adaptation l'atténuation [1]. Cet indicateur rapporte le montant des ressources subventionnées des fonds multilatéraux affectés au secteur du climat au montant total des ressources subventionnées des fonds multilatéraux.

**INDICATEUR****1.4 – Part des prêts de l'AFD qui sont affectés aux priorités thématiques du CICID**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des prêts de l'AFD ayant un co-bénéfice climat	%	52	52	50	46	52	50

**Commentaires techniques**Sources des données : AFDPérimètre : Programme 110 et taxes affectées

Cet indicateur rapporte le montant de prêts octroyés par le groupe AFD avec un co-bénéfice climat au montant total de prêts octroyés par l'AFD sur l'année. Les prêts octroyés sont les prêts ayant été votés par le Conseil d'administration de l'Agence, les comités spécialisés en émanant ou approuvés par le Directeur général de l'Agence sur délégation du Conseil. Le co-bénéfice climat est évalué par les équipes de l'AFD sur la base de critères au moins aussi contraignants que ceux du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

**ANALYSE DES RÉSULTATS****Indicateur 1.1 - Part des ressources subventionnées des banques multilatérales de développement et des fonds multilatéraux qui sont affectées aux zones géographiques prioritaires**

S'assurer que les crédits affectés aux fonds multilatéraux sont utilisés en cohérence avec les priorités géographiques françaises est un objectif central pour la mise en œuvre du programme et de l'aide au développement française. Cette priorisation géographique a été confirmée et accrue par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018. L'indicateur retenu pour cet objectif permet d'apprécier la sélectivité

géographique de l'aide multilatérale sur les périmètres qui ont une importance particulière pour la France : l'Afrique subsaharienne (ASS), qui concentre 18 des 19 pays définis comme prioritaires par le CICID de février 2018, et les pays les moins avancés (PMA).

En 2020, la part des ressources subventionnées des fonds multilatéraux consacrée à l'Afrique subsaharienne (ASS) s'élève à 66 % et celle consacrée aux pays les moins avancés (PMA) à 69 %. Ces chiffres sont inférieurs à la cible annoncée du fait de l'intégration du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour lesquels l'action est moins concentrée sur l'Afrique et les PMA.

En revanche, les priorités géographiques de la France ont été largement prises en compte lors des négociations des reconstitutions de l'Association internationale de développement (AID) et du Fonds africain de développement (FAD) en 2020, en particulier sur le soutien aux États fragiles de l'Afrique subsaharienne et principalement pour les pays africains les plus pauvres. Les premiers effets devraient intervenir à partir de 2021/2022.

Indicateur par institution (les chiffres fournis par les administrateurs des banques et des fonds ne sont que prévisionnels pour 2020)

Institutions	Année	Pays les moins avancés (PMA)	Afrique subsaharienne (ASS)
Association internationale de développement (Banque Mondiale)	2020	74 %	72 %
	2019	82 %	70 %
Fonds africain de développement (Banque africaine de développement)	2020	96 %	100 %
	2019	91 %	100 %
Fonds asiatique de développement (Banque asiatique de développement)	2020	38 %	-
	2019	50 %	-
Fonds international de développement agricole	2020	72 %	58 %
	2019	81 %	77 %
Fonds vert pour le climat	2019	28 %	13 %
	2018	N/A	N/A
FEM	2020	19 %	21 %
	2019	25 %	34 %

### Indicateur 1.2 - Part, dans le coût pour l'État des prêts mis en œuvre par l'AFD, des coûts des prêts à destination des priorités géographiques du CICID

Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2017-2019 de l'AFD précise que 85 % du coût pour l'État des financements de l'AFD doivent être à destination de l'Afrique et du Moyen Orient. L'indicateur 1.2. et la cible de 75 % qui lui est associée déclinent cet objectif pour l'activité de prêts uniquement, qui est par nature moins concentrée sur les pays pauvres prioritaires, donc sur l'Afrique, que l'activité de dons.

La réalisation 2020 de 68 % est légèrement inférieure à la cible fixée lors du PAP 2020 (75 %) mais très proche de la cible actualisée (69 %). La sous-exécution de la cible par rapport à la prévision du PAP 2020 s'explique par la réorientation d'une partie du plan d'activité de l'AFD en 2020 pour apporter une réponse à la crise créée par la Covid-19 dans un grand nombre de pays en développement, en Afrique mais également en Asie et en Amérique Latine.

### Indicateur 1.3 - Part des ressources subventionnées des banques multilatérales et de développement et des fonds multilatéraux qui sont affectées aux priorités thématiques du CICID

Notamment sous l'impulsion de la France en amont de la COP 21, la lutte contre le changement climatique et ses effets est devenue une priorité pour les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement. Les fonds étudiés ici font partie de groupes ayant des objectifs clairs et ambitieux en matière de climat (groupe Banque mondiale, groupe Banque asiatique et groupe Banque africaine). La réalisation 2020 est de 37 % pour 2020, en deçà de la prévision actualisée pour 2020 (44 %).

Les priorités thématiques de la France ont été largement prises en compte lors des dernières négociations des reconstitutions de l'Association internationale de développement (AID) et du Fonds africain de développement (FAD) en 2019.

## Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## Indicateur par institution

Institution	Année	Cimat
Association internationale de développement (Banque Mondiale)	2019	31 %
	2020	31 %
Fonds africain de développement (Banque africaine de développement)	2019	32 %
	2020	44 %
Fonds asiatique de développement (Banque asiatique de développement)	2019	36 %
	2020	36 %
Fonds international de développement agricole	2019	34 %
	2020	32 %
Fonds Vert	2019	100 %
	2020	100 %
Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)	2019	89 %
	2020	77 %

## Indicateur 1.4 - Part des prêts de l'AFD qui sont affectés aux priorités thématiques du CICID

Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2017-2019 de l'AFD fixe une cible de 50 % de financements présentant un co-bénéfice climat, en considérant l'ensemble des financements de l'Agence (prêts et dons). Cet indicateur 1.4 et la cible de 50 % qui lui est associée déclinent cet objectif pour l'activité de prêts. Cette cible devrait être réaffirmée dans le prochain COM.

En 2020, cette cible a été atteinte et même dépassée, et ce malgré la réorientation d'une partie des financements de l'Agence en faveur de projets de réponse à la crise provoquée par la Covid-19. L'atteinte de cet objectif a été permise à la fois par l'instruction de projets spécifiquement climat et par une approche transversale qui consiste à intégrer dès que possible des composantes relatives au climat dans les projets de l'Agence portant sur d'autres thématiques.

## OBJECTIF

2 – Assurer une gestion efficace et rigoureuse des crédits octroyés à l'aide au développement

## INDICATEUR

2.1 – Effet de levier de l'activité de prêts de l'AFD

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Montant d'APD générée par les prêts dans les États étrangers de l'AFD par euro d'effort financier de l'État	€	4,8	5,2	2,1	4,7	5,1	2,0

## Commentaires techniques

Source des données : DG Trésor / AFD

Périmètre : Programme 110 et taxes affectées

**Mode de calcul :** L'effet de levier correspond au rapport entre le montant total des engagements en prêts concessionnels (souverain et non souverain) de l'AFD et le coût-État correspondant.

L'AFD finance les prêts concessionnels qu'elle octroie dans les États étrangers à l'aide de trois ressources :

- (i) la ressource de marché sous forme d'émissions obligataires ;
- (ii) les crédits budgétaires de bonification des taux d'intérêt des prêts sur le programme 110 de la mission « Aide publique au développement » ;
- (iii) la ressource à condition spéciale (RCS), correspondant à des prêts du Trésor d'une durée de 30 ans au taux de 0,25 %, sur le programme 853 du compte de concours financiers « Prêts aux États étrangers ».

La ressource de marché seule permet de financer des prêts à conditions de marché. Les crédits de bonification permettent d'abaisser le taux de sortie du prêt, en réduisant sur toute la durée du prêt les échéances en intérêt dues par le bénéficiaire. La RCS procure un avantage financier à l'AFD qui est fonction de la différence entre son taux de refinancement sur les marchés et 0,25 % (avantage que l'on mesure en comparant ce taux fixe de 0,25 % au taux de référence à 10 ans, le TEC 10) ; cet avantage peut être répercuté sur le bénéficiaire sous forme d'un « équivalent-bonification » du taux d'intérêt.

Les prêts, qu'ils soient souverains ou non souverains, sont adossés de manière complémentaire sur les trois ressources, selon une méthode définie en 2010, appelée « mix produit ». Cette méthode vise à consommer les enveloppes du programme 110 et du programme 853 au même rythme, au fur et à mesure des octrois de prêts autorisés en Conseil d'administration, afin de s'assurer d'une exécution budgétaire homogène entre les deux programmes. Le coût de ces deux ressources, pour un prêt donné, après actualisation des flux futurs, est appelé le « coût-État » du prêt. Il est calculé par l'AFD selon une formule convenue avec la Direction générale du Trésor et dépend de l'évolution des taux à 10 ans, le TEC 10.

Aussi le coût-État calculé pour une année donnée (à partir des montants de crédits budgétaires des programmes 110 et 853) pourra varier en fonction de l'évolution des taux des marchés financiers influant à la fois sur le taux d'intérêt à 10 ans (TEC 10) servant à mesurer l'avantage financier de la RCS pour l'AFD, et sur l'actualisation des taux futurs.

A partir de 2020, cet indicateur est modifié. Il mesure l'impact en APD des bonifications apportées à l'AFD pour prêter aux pays en développement. L'OCDE a fait évoluer sa méthodologie de calcul de l'APD générée par des prêts pour mieux prendre en compte les différences de situations financières entre contreparties bénéficiaires et diminuer l'incitation à octroyer d'importants montants à des pays émergents plutôt que des montants plus faibles et plus bonifiés à des contreparties plus fragiles. L'ancien indicateur d'effet de levier correspondait à l'ancienne comptabilisation de l'APD uniquement basée sur le volume. Ce nouvel indicateur est plus vulnérable à des facteurs exogènes comme les taux d'intérêts.

## INDICATEUR

### 2.2 – Capacité des banques multilatérales et de développement et des fonds multilatéraux à mener avec succès des projets compatibles avec la réalisation de leurs objectifs de développement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des projets des banques multilatérales et de développement et des fonds multilatéraux qui sont jugés au moins satisfaisants dans la réalisation de leurs objectifs de développement	%	71	72,4	73	73	56	73

#### Commentaires techniques

Sources des données : DG Trésor / Banques multilatérales de développement

Périmètre : Programme 110 et taxes affectées

Les résultats présentés sont en constante évolution, car seule une fraction des projets achevés en année n est évaluée dans l'année n. À ce titre, la valeur des indicateurs pour les années passées a été mise à jour par rapport au PAP 2020 pour intégrer les résultats des évaluations de projets achevées depuis.

L'appréciation des sous-indicateurs de suivi par institution doit être faite sur une base pluriannuelle. Afin de disposer d'une cohorte de projets suffisante, du fait d'un faible nombre de projets achevés l'année fiscale n-1 et dont l'évaluation est terminée en début d'année n, les sous-indicateurs par fonds sont calculés sur la base d'une moyenne sur trois ans. Au regard des délais de mise en œuvre des projets, les évaluations portent généralement sur des projets qui ont donc été financés 7 à 10 ans auparavant.

Les variations à la hausse ou la baisse de ces sous-indicateurs doivent être interprétées de façon très prudente à plusieurs titres. D'une part, les sous-indicateurs sont les résultats de moyennes pluriannuelles glissantes dont les tendances ne peuvent être appréciées qu'au long terme. D'autre part, les unités d'évaluation indépendantes des groupes des banques multilatérales de développement utilisent des indicateurs multiples pour établir la performance d'un projet qui ne sont pas toujours parfaitement identiques. La comparaison entre fonds doit donc être réalisée en tenant compte de ces différences méthodologiques.

## INDICATEUR

### 2.3 – Frais de gestion

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Frais de gestion sur le canal multilatéral	%	10	10	10 %	10	9,5	10 %

#### Commentaires techniques

Sources des données : DG Trésor / Banques multilatérales de développement

Périmètre : Programme 110 et taxes affectées

L'indicateur calcule le rapport entre le montant des frais de gestions des fonds multilatéraux de développement (dépenses de personnel, dépenses de fonctionnement, autres frais administratifs) et le montant de l'ensemble des engagements totaux de l'institution. Une moyenne pondérée de ces ratios en fonction du montant de la contribution française au fonds est ensuite réalisée. On prend ainsi les contributions de l'année N-1, rapportées aux dernières données connues s'agissant des frais de gestion.

Cependant, les coûts administratifs des fonds multilatéraux de développement sont influencés non seulement par l'efficacité des interventions, mais également par d'autres aspects de leurs missions de développement, telles que la production et la diffusion de connaissances, l'aide aux pays vulnérables et l'application de garanties sociales et environnementales. Il est enfin à noter que le périmètre comptable et la définition des dépenses comptabilisées comme frais de gestion administratifs peut varier selon les différents fonds multilatéraux, et que les frais en cascades ne sont pas comptabilisés dans cet indicateur. Par ailleurs, les pays les moins avancés sont les premiers bénéficiaires des fonds étudiés ici (cf indicateur supra sur les PMA) et nécessitent généralement un plus fort investissement technique et humain dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets.

L'indicateur vise à évaluer le montant des frais administratifs qu'engagent les banques et fonds multilatéraux de développement auxquels la France contribue pour assurer leurs interventions. Cela étant dit, une interprétation très prudente doit être faite des variations à la hausse ou la baisse de l'indicateur. Une valeur en hausse indique soit une croissance plus importante des frais de gestion proportionnellement à celle du montant des engagements totaux de l'institution, soit une baisse du montant total des engagements, à frais de gestion constants. La stabilité du ratio est au minimum souhaitée : elle indique que le montant des frais de gestion augmente au même rythme que celui des engagements de l'institution.

A noter enfin qu'une part importante des frais de gestion ici calculés et affichés ne sont pas portés par nos contributions mais payés par les clients eux-mêmes, par exemple via les intérêts qu'ils payent sur les prêts concessionnels.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Indicateur 2.1 - Effet de levier de l'activité de prêts de l'AFD

La méthodologie de calcul de l'APD est très sensible à l'évolution des taux d'intérêts. A niveau de crédits budgétaires donné, une remontée des taux d'intérêt dégradera mécaniquement l'indicateur puisque l'AFD devra la répercuter sur le taux qu'elle propose à ses contreparties, ce qui diminue l'APD générée.

Par ailleurs, l'indicateur rapporte le montant d'APD générée pendant l'année courante au coût-État des AE engagées la même année. La baisse d'activité de l'AFD du fait de la crise sanitaire se traduit par une forte baisse des AE mobilisées.

La réalisation 2020 est donc en hausse par rapport à la prévision et s'explique essentiellement par une baisse de la courbe des taux qui entraîne mécaniquement une hausse de l'APD générée par l'ensemble des prêts et une baisse du coût État pour les prêts bonifiés, avec un effet positif sur le ratio.

### Indicateur 2.2 - Capacité des banques multilatérales et des fonds multilatéraux de développement à mener avec succès des projets compatibles avec la réalisation de leurs objectifs de développement

Depuis 2020, cet indicateur, initialement calculé sur les résultats de la Banque mondiale, a été élargi à d'autres institutions afin d'avoir une vision plus réaliste de l'efficacité de notre aide publique et de l'utilisation des ressources budgétaires qui y sont consacrée vers des projets de qualité.

En 2020, le taux de satisfaction des projets jugés satisfaisants est de 56 %, résultat inférieur à la prévision de 73 % du fait de l'intégration du Fonds africain de développement dans le calcul de cet indicateur, d'une mise à jour des chiffres des années antérieures et d'un chiffre estimatif pour 2020 à cette date de l'année.

#### Indicateur par institution

Institution	Année	Part des projets évalués satisfaisants ou mieux
AID	2020	77,46 %
	2019	77,84 %
FAfD	2020	49,19 %
	2019	52,31 %
FAsD	2020	80,30 %
	2019	80,80 %
FIDA	2020	83,33 %
	2019	84,04 %

### Indicateur 2.3 - Frais de gestion

Dans le cadre de la volonté du gouvernement d'une aide plus transparente et efficace, avec pour objectif une redevabilité accrue sur les résultats des projets, il apparaît nécessaire de maintenir les frais de gestion sur le canal multilatéral a un niveau relativement faible. La réalisation 2020 de 9,5 %, proche de la cible, affiche une stabilité avérée.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020					
01 – Aide économique et financière multilatérale	944 040	885 330 000 769 435 189	1 951 000 000 1 836 348 971	2 836 330 000 2 606 728 200	2 836 330 000
02 – Aide économique et financière bilatérale	11 320 000 10 380 340	1 299 035 000 783 194 891		1 310 355 000 793 575 232	1 310 355 000
03 – Traitement de la dette des pays pauvres		67 830 192	317 651 042 296 202 358	317 651 042 364 032 550	317 651 042
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>11 320 000</b>	<b>2 184 365 000</b>	<b>2 268 651 042</b>	<b>4 464 336 042</b>	<b>4 464 336 042</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-329 170 233 (hors titre 2)		-329 170 233	
Total des AE ouvertes		4 135 165 809 (hors titre 2)		4 135 165 809	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>11 324 380</b>	<b>1 620 460 273</b>	<b>2 132 551 329</b>	<b>3 764 335 981</b>	

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020					
01 – Aide économique et financière multilatérale	215 080	173 728 372 175 618 499	538 005 432 518 952 988	711 733 804 694 786 568	711 733 804
02 – Aide économique et financière bilatérale	11 320 000 6 968 551	328 351 357 327 642 329		339 671 357 334 610 881	339 671 357
03 – Traitement de la dette des pays pauvres		6 580 566 74 410 758	78 859 247 76 375 564	85 439 813 150 786 323	85 439 813
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>11 320 000</b>	<b>508 660 295</b>	<b>616 864 679</b>	<b>1 136 844 974</b>	<b>1 136 844 974</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+50 636 938 (hors titre 2)		+50 636 938	
Total des CP ouverts		1 187 481 912 (hors titre 2)		1 187 481 912	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>7 183 631</b>	<b>577 671 587</b>	<b>595 328 553</b>	<b>1 180 183 771</b>	

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Aide économique et financière multilatérale	2 098 000	71 515 000 -150 066 010		71 515 000	71 515 000 -147 968 010
02 – Aide économique et financière bilatérale	8 180 000 5 420 832	1 226 070 394 962 681 907		1 234 250 394	1 234 250 394 968 102 740
03 – Traitement de la dette des pays pauvres		1		0	0 1
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>8 180 000</b>	<b>1 297 585 394</b>	<b>0</b>	<b>1 305 765 394</b>	<b>1 305 765 394</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>7 518 832</b>	<b>812 615 898</b>	<b>0</b>		<b>820 134 730</b>

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Aide économique et financière multilatérale	85 000	154 860 093 123 789 129	493 531 442 493 531 442	648 391 535	648 391 535 617 405 571
02 – Aide économique et financière bilatérale	8 180 000 6 043 336	326 134 945 278 548 540		334 314 945	334 314 945 284 591 876
03 – Traitement de la dette des pays pauvres		18 896 017 18 896 017	73 150 336 73 150 336	92 046 353	92 046 353 92 046 354
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>8 180 000</b>	<b>499 891 055</b>	<b>566 681 778</b>	<b>1 074 752 833</b>	<b>1 074 752 833</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>6 128 336</b>	<b>421 233 686</b>	<b>566 681 778</b>		<b>994 043 800</b>

## Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	7 518 832	11 320 000	11 324 380	6 128 336	11 320 000	7 183 631
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 518 832	11 320 000	11 324 380	6 128 336	11 320 000	7 183 631
Titre 6 – Dépenses d'intervention	812 615 898	2 184 365 000	1 620 460 273	421 233 686	508 660 295	577 671 587
Transferts aux entreprises	5 850 000	0	7 355 000	5 850 000	0	5 675 250
Transferts aux collectivités territoriales	0	0	0	6 609 837	0	5 505 050
Transferts aux autres collectivités	806 765 898	2 184 365 000	1 613 105 273	408 773 850	508 660 295	566 491 286
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	2 268 651 042	2 132 551 329	566 681 778	616 864 679	595 328 553
Dépenses de participations financières	0	2 268 651 042	2 132 551 329	566 681 778	616 864 679	595 328 553
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>4 464 336 042</b>			<b>1 136 844 974</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-329 170 233			+50 636 938	
<b>Total*</b>	<b>820 134 730</b>	<b>4 135 165 809</b>	<b>3 764 335 981</b>	<b>994 043 800</b>	<b>1 187 481 912</b>	<b>1 180 183 771</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2020		109 172 344		64 048 386				
<b>Total</b>		<b>109 172 344</b>		<b>64 048 386</b>				

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/11/2020						11 537 500		13 411 448
<b>Total</b>						<b>11 537 500</b>		<b>13 411 448</b>

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/10/2020						16 166 787		
<b>Total</b>						<b>16 166 787</b>		

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020						410 638 290		
<b>Total</b>						<b>410 638 290</b>		

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>109 172 344</b>		<b>64 048 386</b>		<b>438 342 577</b>		<b>13 411 448</b>

## ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2020 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2020. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2020.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

**DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)**

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
140308	<b>Barème progressif à l'impôt sur le revenu ou prélèvement forfaitaire libératoire</b> Revenus de capitaux mobiliers <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2007 - Dernière modification : 2007 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 125 A</i>	ε	ε	ε
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>				

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Aide économique et financière multilatérale		2 836 330 000 2 606 728 200	2 836 330 000 2 606 728 200		711 733 804 694 786 568	711 733 804 694 786 568
02 – Aide économique et financière bilatérale		1 310 355 000 793 575 232	1 310 355 000 793 575 232		339 671 357 334 610 881	339 671 357 334 610 881
03 – Traitement de la dette des pays pauvres		317 651 042 364 032 550	317 651 042 364 032 550		85 439 813 150 786 323	85 439 813 150 786 323
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>4 464 336 042</b>	<b>4 464 336 042</b>	<b>0</b>	<b>1 136 844 974</b>	<b>1 136 844 974</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-329 170 233	-329 170 233		+50 636 938	+50 636 938
Total des crédits ouverts	0	4 135 165 809	4 135 165 809	0	1 187 481 912	1 187 481 912
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>3 764 335 981</b>	<b>3 764 335 981</b>	<b>0</b>	<b>1 180 183 771</b>	<b>1 180 183 771</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+370 829 828	+370 829 828		+7 298 141	+7 298 141

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

NB : La consommation d'autorisations d'engagement (AE) présentée ci-dessus est une consommation nette tenant compte des retraits d'autorisations d'engagement sur exercices antérieurs non recyclés pour 52 056 610,98 €. Ils concernent principalement la contribution versée en 2020 à l'International Finance Facility for Immunisation (IFFIm) pour 52,05 M€ et financée via le fonds de solidarité pour le développement depuis 2017.

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	4 472 278 784	4 472 278 784	0	1 144 787 716	1 144 787 716
Amendements	0	-7 942 742	-7 942 742	0	-7 942 742	-7 942 742
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>4 464 336 042</b>	<b>4 464 336 042</b>	<b>0</b>	<b>1 136 844 974</b>	<b>1 136 844 974</b>

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

L'annulation des autorisations d'engagement (AE) en loi de finances rectificatives du 30 novembre 2020 pour un montant de 410,6 M€ sur les crédits hors titre 2 s'explique par l'actualisation à la baisse du besoin de bonifications des prêts de l'Agence française de développement (AFD) aux États étrangers liée au maintien d'un environnement de taux très bas et à un plan d'activité 2020 revu à la baisse du fait de la crise de la Covid-19. A cela s'ajoute également les économies réalisées lors des négociations des reconstitutions de l'Association internationale de développement (AID) et du Fonds africain de développement (FAD) et celles relatives aux compensations d'annulation de dette envers l'AID et le FAD.

Par ailleurs, un décret de transfert de 11,5 M€ en AE et 13,4 M€ en CP est intervenu dans le cadre du schéma de fin de gestion au profit du programme 209 de la mission « Aide publique au développement » afin de compenser, dans une logique d'auto-assurance au sein de la mission, les pertes de recettes de taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA) affectées au Fonds de solidarité pour le développement (décret n° 2020-1448 du 24 novembre 2020 portant transfert de crédits).

Enfin, 16,2 M€ en AE ont été virées à destination des programmes 220 « Statistiques et études économiques » et 305 « Stratégie économique et fiscale » de la mission « Économie » afin d'assurer la soutenabilité des annulations de crédits intervenues par amendement parlementaire sur ces programmes dans le cadre de la troisième loi de finances rectificative pour 2020 (décret n° 2020-1224 du 5 octobre 2020 portant virement de crédits).

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	187 671 090	187 671 090	0	51 671 447	51 671 447
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>187 671 090</b>	<b>187 671 090</b>	<b>0</b>	<b>51 671 447</b>	<b>51 671 447</b>

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) <b>4 135 165 809</b>	CP ouverts en 2020 * (P1) <b>1 187 481 912</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>3 764 335 981</b>	CP consommés en 2020 (P2) <b>1 180 183 771</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>783 188 512</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>370 829 828</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>396 995 259</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) <b>6 337 928 772</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 6 337 928 772</b>	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>783 188 512</b>	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) <b>5 554 740 260</b>
AE engagées en 2020  (E2) <b>3 764 335 981</b>	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020  (P4) <b>396 995 259</b>	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) <b>3 367 340 722</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 8 922 080 983</b>
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) <b>1 273 193 235</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) <b>7 648 887 748</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

## Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Compte tenu des engagements pluriannuels du programme 110 (fonds multilatéraux, bonifications pour les prêts aux États étrangers de l'Agence française de développement), le montant annuel des crédits de paiement (CP) n'est jamais égal au montant annuel des autorisations d'engagement (AE). Pour un certain nombre d'engagements, les paiements s'étalent sur plusieurs années, ce qui explique les besoins de CP relatifs à des AE antérieures à l'année considérée.

**Prévision de couverture sur les prochains exercices des engagements à couvrir au 31 décembre 2020** (hors opération concernant la Facilité financière internationale pour la vaccination (IFFIm)) (en millions d'euros).

Nota : l'écart avec le montant indiqué ci-dessus (8 922 M€) s'explique par le retraitement des décaissements à venir sur l'IFFIm, qui sont effectués depuis le Fonds de solidarité pour le développement depuis 2017 alors que les AE correspondantes ont été consommées sur le programme 110 en 2007. ces AE font l'objet de retraits d'engagement au fur et à mesure des décaissements (cf. partie « justification au premier euro »)

en M€	AE restant à couvrir au 31/12/2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
<b>ACTION 1 - Aide économique et financière multilatérale</b>	<b>2 989,3</b>	<b>876,0</b>	<b>1 150,7</b>	<b>482,3</b>	<b>45,2</b>	<b>435,2</b>
<b>Fonds concessionnels des banques multilatérales de développement</b>	<b>1 687,4</b>	<b>610,0</b>	<b>620,6</b>	<b>446,6</b>	<b>10,1</b>	<b>0,0</b>
Association internationale de développement (AID)	1 335,4	454,0	445,1	436,4	0,0	0,0
Fonds africain de développement (FAD)	311,2	146,0	165,2	0,0	0,0	0,0
Fonds asiatique de développement (FASD)	40,8	10,1	10,3	10,2	10,1	0,0
<b>Entrepreneuriat - Création de valeur</b>	<b>24,2</b>	<b>19,2</b>	<b>5,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
FIDA	11,7	11,7	0,0	0,0	0,0	0,0
FIAS	1,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds d'aide au commerce	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Initiative en faveur des femmes - inclusion financière	11,6	6,5	5,1	0,0	0,0	0,0
<b>Continuum Finances Publiques</b>	<b>24,9</b>	<b>10,9</b>	<b>10,7</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>	<b>1,0</b>
Centre régional d'assistance technique au Moyen-Orient (METAC)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Centre régional d'assistance technique en Afrique (AFRITAC)	6,7	3,7	3,0	0,0	0,0	0,0
Fonds EGPS sur les industries extractives	3,0	0,0	0,0	1,0	1,0	1,0
Fonds pour la lutte anti blanchiment et anti-terrorisme	0,7	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0
Fonds de lutte contre les juridictions non coopératives	2,0	1,0	1,0	0,0	0,0	0,0
Initiative en faveur de la mobilisation des ressources intérieures (DRM)	12,5	6,0	6,5	0,0	0,0	0,0
<b>Environnement</b>	<b>691,4</b>	<b>212,2</b>	<b>479,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	105,1	53,2	51,9	0,0	0,0	0,0
Fonds pour le Protocole de Montréal	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds vert pour le climat	570,3	151,0	419,3	0,0	0,0	0,0
Préservation de la biodiversité - forêts tropicales	16,0	8,0	8,0	0,0	0,0	0,0
<b>Santé</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Facilité financière internationale pour la vaccination (IFFIm)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Bonifications des prêts à des institutions et fonds internationaux</b>	<b>561,4</b>	<b>23,7</b>	<b>35,2</b>	<b>34,5</b>	<b>33,9</b>	<b>434,2</b>
Fonds pour les technologies propres (CTF)	24,1	4,7	4,2	3,7	3,2	8,3
Fonds vert pour le climat	167,1	4,2	16,2	16,0	15,8	114,9
Association internationale de développement (AID)	356,6	14,2	14,2	14,2	14,2	299,8
Fonds international de développement agricole (FIDA)	13,6	0,6	0,6	0,6	0,6	11,3
<b>ACTION 2 - Aide économique et financière bilatérale</b>	<b>4 245,2</b>	<b>299,9</b>	<b>342,4</b>	<b>370,7</b>	<b>393,2</b>	<b>2 838,9</b>
<b>Intervention de l'aide bilatérale relevant de l'Agence française de développement (AFD)</b>	<b>3 889,2</b>	<b>225,0</b>	<b>264,3</b>	<b>302,9</b>	<b>352,3</b>	<b>2 744,7</b>
Rémunération AFD	3,4	0,7	0,8	0,1	0,1	1,8
Bonifications États étrangers	3 830,4	220,0	260,0	300,0	350,0	2 700,4

en M€	AE restant à couvrir au 31/12/2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Bonifications Outre-mer	55,4	4,3	3,5	2,8	2,2	42,5
<b>Aides budgétaires globales (ABG)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Coopération technique et ingénierie</b>	<b>178,5</b>	<b>49,6</b>	<b>44,7</b>	<b>39,5</b>	<b>15,1</b>	<b>29,5</b>
Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP)	78,5	27,0	25,0	25,0	0,6	0,9
Fonds d'expertise technique et d'échange d'expérience (FEXTE)	53,5	9,0	10,0	10,0	10,0	14,5
Dotation Expertise France	1,7	1,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC)	32,1	4,5	4,5	4,5	4,5	14,1
Initiative DRM AFD	6,5	4,0	2,5	0,0	0,0	0,0
Initiative DRM Expertise France	5,0	2,5	2,5	0,0	0,0	0,0
Rémunération de la gestion des outils d'aide-projet	0,7	0,6	0,1	0,0	0,0	0,0
Évaluations préalables et missions d'appui aux projets	0,4	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0
<b>Recherche, Innovation et Evaluations</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Opérations Aide au développement (UEAD)	0,3	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0
<b>Environnement - action bilatérale</b>	<b>177,2</b>	<b>25,1</b>	<b>33,3</b>	<b>28,3</b>	<b>25,8</b>	<b>64,7</b>
Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)	163,9	25,1	30,0	25,0	22,5	61,4
Partenariat Finance Climat	13,3	0,0	3,3	3,3	3,3	3,3
<b>ACTION 3 - Traitement de la dette des pays pauvres</b>	<b>1 252,7</b>	<b>97,3</b>	<b>109,4</b>	<b>114,8</b>	<b>118,3</b>	<b>813,0</b>
Indemnisation de l'AFD : Dakar, Club de Paris	0,4	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Initiative d'annulation de la dette multilatérale (IADM) envers l'AID	893,2	73,1	81,2	85,8	87,7	565,4
Initiative d'annulation de la dette multilatérale (IADM) envers le FAD	359,1	23,8	28,1	29,0	30,6	247,6
<b>TOTAL *</b>	<b>8 487,2</b>	<b>1 273,2</b>	<b>1 602,5</b>	<b>967,8</b>	<b>556,7</b>	<b>4 087,1</b>
<b>*hors opération concernant l'IFFIm</b>						

## Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION

## 01 – Aide économique et financière multilatérale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Aide économique et financière multilatérale		2 836 330 000	2 836 330 000	711 733 804	694 786 568	711 733 804
		2 606 728 200	2 606 728 200			694 786 568

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		944 040		215 080
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		944 040		215 080
Titre 6 : Dépenses d'intervention	885 330 000	769 435 189	173 728 372	175 618 499
Transferts aux autres collectivités	885 330 000	769 435 189	173 728 372	175 618 499
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	1 951 000 000	1 836 348 971	538 005 432	518 952 988
Dépenses de participations financières	1 951 000 000	1 836 348 971	538 005 432	518 952 988
<b>Total</b>	<b>2 836 330 000</b>	<b>2 606 728 200</b>	<b>711 733 804</b>	<b>694 786 568</b>

## DÉPENSES D'INTERVENTION

## 1 - Participation à des fonds du groupe de la Banque Mondiale

## Centre pour l'intégration en Méditerranée (CMI) :

	AE	CP
Prévision	100 000	100 000
Exécution	0	0

Le Centre pour l'intégration en Méditerranée (CMI), antenne de la Banque mondiale située à Marseille mise en place en 2009, est une plateforme de partage de connaissances et d'assistance technique. Le CMI a été désigné en charge du suivi des projets lancés à l'occasion de la première édition du Sommet des deux rives de la Méditerranée occidentale, organisé à Marseille en juin 2019. Suite au désengagement de la Banque mondiale, la gestion du Centre sera transférée au bureau des Nations Unies d'appui à des projets (UNOPS) à compter de juillet 2021.

En cumulé depuis 2011, la contribution de la DG Trésor au financement du CMI s'élève à 0,6 M€. Sur la phase 3 (2015-2018), la DG Trésor a alloué au CMI 0,2 M€ en 2015 et 0,1 M€ en 2017.

Pour la phase 4 (juillet 2018 – juin 2022), il a été décidé de ne pas allouer de contribution additionnelle au financement du CMI au-delà des 100 000€ déjà versés en 2019.

Fonds fiduciaires de la Banque Mondiale en faveur des Territoires Palestiniens

	AE	CP
Prévision	8 000 000	8 000 000
Exécution	8 000 000	8 000 000

Depuis la conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien organisée à Paris en novembre 2007, la France a versé à plusieurs reprises des aides budgétaires à l'Autorité palestinienne, en particulier via le fonds fiduciaire de la Banque mondiale « *Palestinian Recovery and Development Plan Multi-donor Trust Fund* » (PRDP-TF), qui accompagne le plan de réformes et de développement de la Palestine.

Depuis 2019, la contribution du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance (MEFR) est budgétée sur le programme 110 à hauteur de 8 M€ par an et versée au fonds fiduciaire PRDP-TF.

**2 - Contributions aux fonds sectoriels (Présentation par thématique)**

Les contributions aux fonds sectoriels sont articulées autour de trois thématiques : (i) continuum finances publiques ; (ii) environnement ; (iii) entrepreneuriat - création de valeur, (iv) santé.

- **CONTINUUM FINANCES PUBLIQUES**

Coopération Technique - METAC et AFRITAC

Le FMI a établi neuf centres régionaux d'assistance technique, dont trois au Moyen-Orient (METAC) et six en Afrique (AFRITAC). Ils aident les États à renforcer leurs moyens humains et institutionnels pour concevoir et mettre en œuvre des politiques favorisant la croissance et le recul de la pauvreté. Ils organisent par ailleurs des formations à l'attention des fonctionnaires des pays membres par l'intermédiaire d'un réseau de sept programmes régionaux de formation.

Middle East Regional Technical Assistance Center (METAC)

	AE	CP
Prévision	0	400 000
Exécution	0	400 000

Créé à Beyrouth (Liban) en 2004, le METAC dessert quatorze pays du Moyen-Orient et d'Asie centrale (Afghanistan, Algérie, Djibouti, Égypte, Irak, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Soudan, Syrie, Territoires palestiniens (Cisjordanie et Gaza), Tunisie, Yémen). Après avoir contribué au financement de ce centre à hauteur de 1 M€ sur la période 2008-2010, puis 1,8 M€ sur 2011-2015, la France a engagé une contribution de 2 M€ au titre de la nouvelle phase (2016-2020) pour laquelle le champ géographique du METAC a été étendu à l'Algérie, au Maroc, à la Tunisie et à Djibouti. Le montant de 0,4 M€ de CP en 2020 correspond au versement de la dernière tranche de cet engagement.

Africa Regional Technical Assistance Center (AFRITAC) Ouest et Centre

	AE	CP
Prévision	8 400 000	3 700 000
Exécution	8 000 000	3 700 000

Six centres régionaux d'assistance technique (AFRITAC) ont été créés par le FMI en Afrique. La France cible son action sur deux d'entre eux qu'elle finance depuis leur création : l'un en Afrique de l'Ouest (couvrant le champ des huit États membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) ainsi que la Guinée et la Mauritanie), l'autre en Afrique Centrale (couvrant le champ des six États membres de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), ainsi que le Burundi, la République démocratique du Congo et Sao Tomé-et-Principe).

Un engagement de 6 M€ a été signé fin 2017, soit 1,2 M€ de CP sur cinq ans (2017-2021) réparti entre les deux centres AFRITAC Ouest (0,8 M€) et AFRITAC Centre (0,4 M€).

**Aide économique et financière au développement**

Programme n° 110 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Dans le cadre de la Présidence française du G7 et des besoins identifiés avec le FMI, la France a décidé de renforcer son soutien à ces deux centres régionaux. Ainsi, un engagement complémentaire de 8 M€ a été réalisé en 2020 en soutien dans un premier temps à AFRITAC Centre. Les CP supplémentaires ont été décaissés en 2020 pour 2,5 M€.

Cette contribution complémentaire répond à la stratégie ministérielle 2019 pour l'appui à la mobilisation des ressources intérieures établi dans le cadre du plan d'investissement stratégique (PISD) pour la période 2020 - 2023 et couvrent les domaines qui sont alignés avec les secteurs d'interventions de ces deux centres d'assistance techniques : renforcement des capacités des administrations fiscales et douanières, aide à la gestion des dépenses et de la dette publique, appui à la réforme des administrations et des politiques fiscales.

Fonds fiduciaire Lutte anti-blanchiment/Lutte anti-terrorisme (LAB/LAT)

	AE	CP
Prévision	0	163 000
Exécution	815 000	163 000

La France participe depuis 2008 au financement d'un fonds fiduciaire *Topical Trust Fund* dédié à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB/LAT), créé par le Fonds monétaire international (FMI). Ce fonds finance les évaluations des dispositifs nationaux LAB/LAT effectuées par le FMI, ainsi que des missions d'assistance technique en faveur des pays émergents qui rencontrent des difficultés à se conformer aux standards du Groupe d'action financière (GAFI). Un engagement de 0,5 M\$ a été réalisé sur la période 2009-2013 et renouvelé en 2014 pour cinq ans pour un montant de 1 M\$.

A la suite de l'annonce d'une troisième phase du fonds, la France a confirmé son engagement en 2019 pour un montant de 1M\$ (soit environ 815 000 €), effectivement réalisé en 2020 pour la période 2020-2025, avec un premier décaissement de 163 000€.

Fonds EGPS sur les industries extractives (ITIE)

	AE	CP
Prévision	5 000 000	1 000 000
Exécution	3 000 000	0

Le Fonds d'affectation spéciale multi-donateurs d'appui aux pratiques extractives dans le monde (Extractives Global Programmatic Support (EGPS) Multi-Donor Trust Fund) est le principal instrument d'acheminement de l'assistance financière et technique pour la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) en Afrique et dans le monde.

Les revenus des industries extractives peuvent contribuer de manière significative à la croissance, à la mobilisation des ressources nationales, à la réduction de la pauvreté et au développement durable à condition qu'ils soient bien administrés. En apportant un soutien financier à l'EGPS, la France soutient activement l'assistance technique et financière aux pays qui mettent en œuvre l'ITIE ou envisagent de le devenir. L'ITIE est une entité mondiale qui a promu et soutenu la publication et la vérification complètes des paiements des entreprises et des recettes publiques provenant du pétrole, du gaz et des mines depuis 2003. L'ITIE est une initiative conjointe de gouvernements, d'entreprises et de la société civile pour progresser sur la transparence des paiements issus de l'exploitation des ressources naturelles et leur gestion responsable ;

La France soutient financièrement l'ITIE depuis 2007 et participe à son conseil d'administration. Elle réaffirme régulièrement son soutien aux travaux de l'ITIE dans le cadre du G7, du groupe de travail anti-corruption du G20, et au sein de l'Union européenne, où elle a plaidé pour l'adoption de standards contraignants de transparence des paiements des entreprises extractives.

Lors de la 8ème conférence mondiale des 17-19 juin 2019 organisée par l'ITIE à l'OCDE, la France a décidé de contribuer à ce fonds à hauteur de 5 M€ dont 3 M€ financés par le programme 110 et le reste par transfert d'un reliquat d'un fonds fiduciaire clôturé de la Banque Mondiale, poursuivant les mêmes objectifs que ce fonds EGPS. Les décaissements seront réalisés via le programme 110 à partir de 2023.

Fonds de lutte contre les juridictions non coopératives (JNC)

	AE	CP
Prévision	3 150 000	1 050 000
Exécution	3 000 000	1 000 000

Ces crédits sont destinés à financer les actions du Groupe d'Action financière (GAFI), institution en charge de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT), en cohérence avec le caractère prioritaire accordé à ce sujet. Ces fonds permettent de contribuer, au-delà du renforcement de la position de la France dans cette enceinte, au fonctionnement des organismes régionaux rattachés ou apparentés au Groupe d'actions financières (GAFI) dont les moyens sont souvent très limités malgré les enjeux, de cofinancer des actions de formation et de participer à l'organisation de séminaires ou réunions sur ces sujets.

A la suite de la conférence internationale tenue à Paris en 2018 sur la lutte contre le financement du terrorisme, la France a rehaussé sa contribution au GAFI afin de renforcer la légitimité, la visibilité et l'efficacité de cette institution à hauteur de 2 M€ au titre des années 2018 et 2019. Un nouvel engagement de 3 M€ a été réalisé en 2020 avec un décaissement annuel de 1 M€ en 2020, 2021, 2022.

Des contributions pour des actions similaires à des organismes régionaux de type GAFI sont reportées à 2021 pour le reliquat de crédits en AE et CP.

Initiative en faveur de la mobilisation des ressources intérieures – Action multilatérale

	AE	CP
Prévision	16 000 000	4 000 000
Exécution	14 000 000	1 500 000

En réponse à l'appel des ministres du G7 et du G5 Sahel chargés de la coopération et du développement économique à soutenir la mobilisation des ressources intérieures, la France a décidé de renforcer son action bilatérale (voir action 2 du programme) comme multilatérale en la matière. Les principales orientations de cette politique sont présentées dans la stratégie interministérielle 2020-2022 sur l'appui à la mobilisation des ressources intérieures pour le développement et le plan d'investissement stratégique qui lui est associée, publié le 8 septembre 2020.

La sous-consommation des crédits de paiement par rapport à la LFI 2020 s'explique par un redéploiement de crédits pour permettre de financer des aides budgétaires globales (ABG) en réponse à la crise sanitaire dans le cadre de l'Initiative Santé en commun. Une partie de ces décaissements initialement programmée en 2020 a été décalée à 2022.

1.Revenue Mobilisation Trust Fund du FMI (RMTF)

Le Revenue Mobilisation Trust Fund (RMTF) est un fonds thématique multi-donateur créé et administré par le FMI depuis 2016. Le RMTF est un instrument dont l'objectif est de financer et d'accompagner les réformes des administrations fiscales dans les pays à bas revenus. L'assistance technique apportée par le RMTF couvre différents domaines de la mobilisation des ressources intérieures, de la conception des politiques fiscales au renforcement des capacités des administrations.

Le fonds cible particulièrement les pays d'Afrique subsaharienne, dont les États du Sahel. Ses priorités en matière de mobilisation des ressources intérieures sont alignées avec les priorités géographiques de la France en matière de coopération internationale. Des programmes régionaux spécifiques sont également mis en place par ce fond en Afrique francophone, au niveau de la zone franc, de l'UEMOA et de la CEMAC. Son action est articulée avec celle des centres régionaux d'assistance technique du FMI en Afrique de l'Ouest (AFRITAC Ouest) et en Afrique centrale (AFRITAC Centre), et les compétences sont réparties en fonction de l'expertise disponible et des appétences particulières des pays ciblés.

Un engagement a été réalisé pour 5,5 M€ en 2020.

## 2. Global Tax Program de la Banque mondiale (GTP)

Le GTP est le principal fonds fiduciaire de la Banque mondiale en matière de coopération fiscale et de gestion des recettes. Le programme appuie 25 pays dont 10 en Afrique subsaharienne.

Le GTP dispose de compétences communes avec le RMTF en matière d'assistance technique sur la mobilisation des ressources intérieures, mais possède une valeur ajoutée par rapport au FMI en ce qui concerne les enjeux fonciers, la prise en compte de l'informel et les réformes fiscales dans les pays fragiles. Le GTP a vocation à intervenir en priorité en Afrique et en Méditerranée.

La contribution simultanée de la France au RMTF et au GTP est propice au développement des synergies d'interventions entre le FMI et la Banque mondiale dans les pays prioritaires de l'aide française.

Un engagement a été réalisé en 2020 pour 5,5 M€ avec un premier décaissement de 1,5 M€ en 2020.

## 3. Debt Management Facility (DMF)

Le Debt Management Facility (DMF) est un fonds fiduciaire multi-donateurs qui soutient la mise en œuvre et la montée en gamme du programme de travail sur la gestion de la dette de la Banque mondiale dans les pays à faible revenu. Ses interventions portent sur le renforcement des capacités institutionnelles d'évaluation, de suivi, et gestion des risques liés au portefeuille de la dette publique, de planification de stratégie d'endettement à moyen-terme, d'amélioration de la transparence afin de garantir l'accès à long-terme des pays ciblés aux marchés de capitaux internationaux. L'ensemble des pays francophones d'Afrique subsaharienne ont fait l'objet d'un programme de diagnostic et d'évaluation de la gestion de la dette publique entre 2007 et 2014. Une contribution de la France au DMF s'inscrit dans le renforcement des initiatives sur l'ensemble du continuum de la gouvernance des finances publiques. La maîtrise de l'endettement public et une meilleure mobilisation des ressources vont de pair pour financer une croissance inclusive et durable en Afrique subsaharienne.

Un engagement a été réalisé en 2020 pour 3 M€.

## 4. DRM Innovation Fund (International Center for Tax and Development et fondation Gates)

Ce fond est destiné à financer des projets innovants en Afrique subsaharienne pour améliorer la performance des administrations fiscales et la mobilisation des ressources intérieures. Il porte des projets pilotes avec une forte composante innovation au niveau des collectivités et des administrations centrales et vise des résultats concrets sur le court-terme. La contribution de la France à cette initiative, déployée notamment en Afrique, permettra de mettre en œuvre des projets de mobilisation des ressources intérieures en s'appuyant sur les nouvelles technologies.

L'engagement de 2 M€ n'a pu être réalisé en 2020 et a été reporté en 2021.

### • ENVIRONNEMENT

#### Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

	AE	CP
Prévision	0	54 801 318
Exécution	0	54 801 318

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a été créé en 1991 à l'initiative de la France et de l'Allemagne, afin d'apporter des ressources financières aux pays en développement et en transition, dans le but de financer les coûts additionnels induits par la mise en œuvre de programmes, projets et activités de protection de l'environnement mondial. Le FEM, qui réunit plus de 180 membres, est l'instrument de mise en œuvre de plusieurs conventions environnementales internationales auxquelles la France est partie prenante, à savoir la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention de Minamata sur le mercure.

Les négociations pour la septième reconstitution du FEM pour la période 2019-2022 ont abouti en juin 2018. La France a réitéré son soutien à l'organisation en apportant une contribution de 300 M\$, ramenée à 286,03 M\$ grâce à un calendrier de versement accéléré soit un montant de 216,56 M€, maintenant ainsi sa contribution en dollars par rapport à la précédente reconstitution malgré un taux de change défavorable. Le montant exécuté en crédit de paiement en 2020 pour 54,80 M€ correspond à la deuxième tranche de paiement de cette reconstitution.

#### Contributions pour la préservation des forêts tropicales

##### Natural Capital Lab

	AE	CP
Prévision	24 000 000	8 000 000
Exécution	24 000 000	8 000 000

##### Contribution à un ou plusieurs fonds thématiques en appui à la lutte contre le changement climatique

	AE	CP
Prévision	12 500 000	12 500 000
Exécution	12 500 000	12 500 000

Dans le cadre de la présidence française du G7 en 2019 et à la suite d'importants incendies en Amazonie, la France a créé l'Alliance pour les forêts tropicales, initiative qui a pour but de mobiliser les États en faveur de la préservation des forêts tropicales. Le lancement de cette Alliance a été annoncé en marge de l'Assemblée générale des Nations-Unies, en septembre 2019. La France s'est engagée à mobiliser 100 M\$ en faveur de la préservation des forêts tropicales dans ce cadre. Pour mettre en œuvre cette annonce, il a été décidé de contribuer au financement de cette Alliance par :

- Un versement au fonds Natural Capital Lab pour lequel la convention établissant ce fonds, signée entre la France et la BID prévoit le paiement d'une contribution de 24 M€ en trois tranches égales de 8 M€ sur les années 2020, 2021, 2022. Les secteurs prioritaires d'action du Natural Capital Lab sont la lutte contre la déforestation, la transition vers une agriculture responsable et la préservation de la biodiversité. Face à l'urgence de la situation en Amazonie, il est prévu de cibler son action sur la protection de la forêt amazonienne.
- Une contribution apportée à l'ONG Conservation International de 12,5 M€ dans le cadre du projet « Nos Forêts Futures », destiné à la préservation des forêts tropicales.

##### Fonds multilatéral pour le protocole de Montréal (FMPM)

	AE	CP
Prévision	0	11 346 191
Exécution	0	11 346 191

Le Fonds multilatéral de mise en œuvre du protocole de Montréal est l'outil financier du Protocole de Montréal qui vise à éliminer les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Il appuie les pays en développement dans leur démarche de mise en conformité liées à ce protocole. Depuis l'adoption de l'Amendement de Kigali en octobre 2016 (entré en vigueur en 2019), le mandat du Protocole de Montréal a été élargi afin de prendre en compte les hydrofluorocarbures (HFC), fluides utilisés en remplacement des substances appauvrissant la couche d'ozone mais ayant un très fort pouvoir de réchauffement climatique.

Le Protocole de Montréal est reconnu comme l'un des accords multilatéraux pour l'environnement les plus efficaces grâce à un calendrier de réduction fixé et des financements liés à ces réductions.

La 10ème reconstitution du FMPM a été conclue fin 2017 pour la période 2018-2020. La France, quatrième bailleur du Fonds après les États-Unis, le Japon et l'Allemagne, contribue pour un montant global de 34,04 M€. Les autorisations d'engagement correspondantes ont été engagées en 2018. L'exécution 2020 en crédits de paiement, soit 11,35 M€, correspond au versement de la dernière annuité de cet engagement.

**Aide économique et financière au développement**

Programme n° 110 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Fonds vert pour le climat

	AE	CP
Prévision	550 180 000	23 000 000
Exécution	611 540 000	41 260 000

Le Fonds vert pour le climat, dont la création a été décidée à la conférence sur le climat de Copenhague en 2009, est le principal fonds multilatéral de financement de la transition des pays en développement vers des économies sobres en carbone et résilientes. A ce titre, il contribue au financement des engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris.

Sa première reconstitution s'est achevée en octobre 2019. La France a annoncé au Sommet du G7 à Biarritz en 2019 le doublement de sa contribution pour la période 2019-2023, portant ainsi l'engagement français à 1 548 M€. Le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Suède et la Norvège, ainsi que d'autres pays européens, ont également annoncé le doublement de leur contribution. Parmi les 27 pays qui ont annoncé une contribution, les trois quarts ont augmenté leurs contributions en monnaie nationale, et la moitié les ont au moins doublées. Cet engagement fort, qui représente un effort budgétaire important, place la France au rang de troisième contributeur en élément-don à la reconstitution derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne. Sur la période 2015-2023, la France est le quatrième contributeur historique derrière ces pays et le Japon.

La contribution française comprend une partie en dons pour 1 238 M€ financés à la fois par le Fonds de solidarité pour le développement (FSD) et par le programme 110, et un prêt très concessionnel de 310 M€.

Suite aux négociations tardives de cette reconstitution, un montant de 43,1 M€ d'autorisation d'engagement a été reporté en 2020. De plus, en raison de la crise sanitaire qui a entraîné une baisse du trafic aérien, il n'a pas été possible de verser la somme de 18,26 M€ au Fonds vert via les crédits du Fonds de solidarité pour le développement (FSD) dont les ressources sont constituées d'une partie de la taxe de solidarité sur les billets d'avion. Ce versement réalisé via le programme 110 s'ajoute au montant de 23 M€ prévu en loi de finances initiale.

L'estimation des bonifications d'intérêts du prêt de 310 M€ porté par l'Agence française de développement estimé lors du PLF 2020 à 185 M€ a été revue à la baisse pour un montant de 120 M€. Les explications concernant ce dispositif se trouvent dans la partie 3 de l'action 1 « Bonifications des prêts à des institutions et fonds internationaux ».

- **ENTREPRENEURIAT – CREATION DE VALEUR**

Participation au *Facility for Investment climate Advisory Services (FIAS)*, programme d'appui à l'amélioration du secteur privé en Afrique

	AE	CP
Prévision	2 000 000	1 000 000
Exécution	2 000 000	1 000 000

L'importance du secteur privé pour le développement est devenue un thème central de l'agenda international du développement, rappelé dans les travaux du comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et dans le programme d'actions d'Addis-Abeba de 2015 sur le financement du développement. La contribution française au « *Facility for Investment Climate Advisory Services* » (FIAS) s'inscrit ainsi dans ce cadre et est entièrement affectée à l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), consacrée à l'amélioration de l'environnement juridique des entreprises en Afrique, notamment francophone, et dont l'importance a été soulignée dans le rapport « Gaymard » d'avril 2019 sur la présence économique française en Afrique. Le programme finance de l'assistance technique pour la levée des contraintes transversales (réglementation des marchés, fiscalité, douanes) mais aussi spécifiques aux filières industrielles à fort potentiel (certification des produits, formation des acteurs, mise en place d'infrastructures spécialisées et d'un cadre concurrentiel). Il est logé au sein de la Société financière internationale (SFI) du groupe de la Banque mondiale. La France s'est réengagée à hauteur de 2 M€ en 2020, dont 1 M€ de CP en 2020.

Fonds d'aide au commerce : Doha & Cadre Intégré renforcé (CIR) pour les pays les moins avancés (PMA)

Convaincue du rôle du commerce dans la promotion de la croissance et du développement, la France s'est engagée à soutenir une meilleure intégration des pays en développement dans le commerce international. L'intégration dans le

commerce international est l'un des secteurs prioritaires de la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI) du 7 juillet 2014.

Outre un outil bilatéral présenté plus bas, le Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC), elle s'appuie à cette fin sur plusieurs fonds multilatéraux hébergés par l'OMC comme le fonds de Doha, destiné à la formation aux négociations commerciales des acteurs concernés des pays en développement, et le Cadre intégré renforcé (CIR), dédié aux Pays les moins avancés (PMA).

	AE	CP
Prévision	0	2 000 000
Exécution	20 000	2 020 000

#### Fonds de Doha et autres fonds

Le Fonds global d'affectation spéciale du programme de Doha pour le développement (FGASPDD) dit « Fonds de Doha » a été créé en 2001. Il est administré par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et financé par des contributions multilatérales volontaires. Le fonds finance des programmes d'assistance technique et des actions de formation pour les pays en développement (PED) et les pays les moins avancés (PMA). 60 % de la contribution française est consacrée à un programme de formation permettant à des fonctionnaires issus des pays en développement et des PMA de suivre une formation aux négociations commerciales à l'OMC pendant plusieurs mois. L'objectif est de permettre aux pays bénéficiaires d'améliorer leur capacité institutionnelle et humaine pour répondre aux problématiques de politique commerciale et faciliter leur participation accrue au système commercial multilatéral et aux négociations à l'OMC. De plus, la France participe au financement d'autres fonds connexes comme le Fonds pour l'application des normes sanitaire et phytosanitaire (STDF) visant à aider les PED à respecter les standards internationaux, à un programme de chaires universitaires dédiées au commerce international dans deux PMA et au mécanisme de soutien à l'accord sur la facilitation des échanges.

La France a renouvelé sa contribution à hauteur de 4,5 M€ pour la période 2018-2020. L'exécution de 1,5 M€ en crédits de paiement en 2020 correspond au paiement de la dernière tranche de cette convention.

#### Fonds Cadre intégré renforcé (CIR) pour les pays les moins avancés (PMA)

Contrairement au fonds de Doha (et des autres fonds connexes), le fonds Cadre intégré renforcé (CIR), créé en 1997, est exclusivement dédié aux pays les moins avancés (PMA) et vise à financer des projets d'aide au commerce. Le cadre intégré est une initiative internationale par laquelle la Banque mondiale, le Centre du commerce international (CCI), la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) joignent leurs efforts à ceux des donateurs et des PMA pour répondre aux besoins de ces derniers en matière de développement du commerce. Il a pour objectif d'aider les PMA à intégrer leur politique commerciale dans leur stratégie de développement national.

Pour accroître la prévisibilité de son aide, la France a renouvelé son engagement en 2018 pour les trois années 2018-2020, à hauteur de 1,5 M€. L'exécution de 0,5 M€ en crédits de paiement en 2020 correspond au versement de la dernière tranche de cet engagement triennal.

De plus, le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance (MEFR) a décidé d'apporter un concours financier de 20 000 € pour permettre aux représentants issus des pays en développement de participer au Groupe de travail III de la Commission des Nations unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et promouvoir plus efficacement auprès de ces pays le projet de cour multilatérale permanente défendu par l'Union Européenne et ses États membres.

Cette cour permettrait de régler les litiges d'investissement et répondrait aux critiques, toujours vives, suscitées par les mécanismes traditionnels d'arbitrage investisseur-État (ou « ISDS »).

#### Initiative Affirmative Finance Action for Women in Africa (AFAWA)

	AE	CP
Prévision	45 000 000	9 000 000
Exécution	0	0

L'Initiative pour favoriser l'accès des femmes au financement en Afrique, baptisée AFAWA selon son acronyme anglais – pour *Affirmative Finance Action for Women in Africa* – est une initiative panafricaine, qui vise à combler le déficit de financement qui affecte les femmes en Afrique. La participation française a été annoncée lors du sommet du G7 à Biarritz en août 2019.

Le mécanisme financier d'AFAWA proposé par la Banque africaine de développement (BAfD) propose de garantir un portefeuille de prêts à des PME dirigées par des femmes africaines, accompagné d'une assistance technique aux banques commerciales et autres intermédiaires financiers opérant en Afrique qui octroient ces prêts.

Le fonds africain de garantie (AGF – *African Guarantee Fund*, institution dont la France est actionnaire via le groupe AFD, aux côtés d'autres agences de développement européennes et de la BAfD) mettra en œuvre un mécanisme de partage des risques avec la BAfD, les bailleurs partenaires et les banques privées africaines.

La contribution de la France concourt au volet « garantie » de l'initiative et servira à absorber les éventuelles pertes encourues sur les prêts. Elle est complétée d'une garantie non financée de 45 M€ (déjà votée en loi de finances 2020). Les pays du G7 et l'Union européenne ont annoncé à Biarritz une contribution totale de 254 M USD aux trois composantes du pilier financier (assistance technique, participation en fonds propres dans le Fonds de Garanties Africain, contribution en garanties auprès de la Banque africaine de développement).

Suite à un retard dans les négociations, l'engagement de la France pour cette contribution a été reporté à 2021.

#### Initiative G7 sur l'inclusion numérique financière des femmes

	AE	CP
Prévision	22 000 000	5 500 000
Exécution	14 235 500	2 682 000

Dans le cadre de la présidence française du G7, une contribution de la France à des initiatives en faveur de l'inclusion numérique financière des femmes en Afrique a été annoncée en juillet 2019. La France contribuera à hauteur de 25 M€ sur 3 ans à plusieurs initiatives complémentaires (infrastructures, recherche, réglementation) pour améliorer l'égalité femmes hommes sur le sujet.

La sous-consommation des crédits de paiement par rapport à la LFI 2020 s'explique par un redéploiement des crédits pour permettre de financer des aides budgétaires globales (ABG) en réponse à la crise sanitaire dans le cadre de l'Initiative Santé en commun. Une partie de ces décaissements initialement programmée en 2020 a été décalée à 2022.

Les engagements et décaissements suivants ont été réalisés en 2020 :

#### *1.ADFI (African Digital Financial Inclusion Facility)*

Ce fonds de la Banque Africaine de développement est opérationnel depuis juin 2019 et créé pour une durée de 10 ans. Il vise des engagements à hauteur de 100 MUSD en dons à des entités souveraines et non souveraines, accompagnés de 300 MUSD de prêts à des emprunteurs non-souverains. La contribution française vise à compléter les 2 M€ déjà versés en 2019 par l'Agence française de développement. ADFI interviendra sur quatre piliers clés visant à étendre l'inclusion financière numérique innovante et une intégration accrue à travers le continent. Cela comprendra : (i) l'infrastructure, y compris le développement des systèmes de paiement et l'interopérabilité des systèmes de paiement, (ii) les produits numériques et l'innovation, (iii) la réforme et l'harmonisation des politiques ; (iv) des réglementations et le renforcement des capacités. Afin d'éviter d'accentuer les inégalités liées au genre par la diffusion du numérique, ADFI a fixé une cible à 60 % de projets dont l'un des objectifs principaux est de favoriser l'égalité entre femmes et hommes. Un engagement de 5 MUSD (soit 4,47 M€) a été réalisé en 2020.

#### *2.ID4D (Identity for development initiative)*

Ce fonds fiduciaire adossé à la Banque mondiale est opérationnel depuis décembre 2016. Il prépare des projets qui seront ensuite mis en œuvre par des dons ou des prêts de l'AID. L'accès des femmes aux institutions bancaires est souvent conditionné à l'obtention d'une carte d'identité, parfois difficile à obtenir. Or, les femmes ont en moyenne moins souvent une pièce d'identité que les hommes : dans les pays à faibles revenus, les 44 % des femmes n'ont pas

de pièce d'identité, contre 28 % des hommes, selon l'ID4D Findex. Le programme permet donc de lever un obstacle important à leur inclusion financière. Un premier engagement a été réalisé en 2020 pour 6 MUSD soit 5,5 M€ avec un décaissement de 3 MUSD soit 2,7 M€.

### 3. UNCDF (*United Nations Capital Development Fund*)

L'UNCDF est un fonds des Nations Unies. Dans le cadre de son mandat de fourniture de capitaux et d'instruments d'investissement, l'UNCDF offre des modèles de financement permettant de débloquent les ressources publiques et privées, notamment au niveau national, afin de réduire la pauvreté et d'encourager le développement économique local. La contribution sera fléchée vers l'African Policy Accelerator du programme *Mobile money for the poor* (MM4P) de l'UNCDF. Cet accélérateur, au sein d'un programme des Nations-Unies déjà opérationnel offrira une assistance technique aux régulateurs des pays africains, avec un suivi sur le long terme. La contribution française servira à financer trois types d'activités : des diagnostics et du renforcement de capacité à destination des régulateurs, des activités de plaidoyer, du renforcement de capacité pour les pays francophones (traduction de guides et de formations). Les études se concentreront sur la zone réglementaire UEMOA, quelques pays feront l'objet d'interventions supplémentaires en fonction des besoins identifiés sur les différents aspects (protection du consommateur, collecte de données supplémentaires, etc). Un engagement a été réalisé en 2020 pour 3 MUSD soit 2,5 M€.

### 4. Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab ou J-Pal Africa

J-PAL, Laboratoire d'Action contre la Pauvreté, est un réseau de 194 chercheurs affiliés dans 62 universités du monde entier. Leur mission consiste à lutter contre la pauvreté en veillant à ce que les politiques sociales s'appuient sur des preuves scientifiques.

Les financements seront fléchés vers un programme déjà actif de ce centre de recherche intitulé *Digital identification and finance initiative in Africa* (DigiFI). Cette initiative permet de collecter des données désagrégées par genre, et de réaliser des études afin de s'assurer que les réformes ne laisseront pas de côté les femmes les plus pauvres. La contribution française permettra de financer des évaluations, d'octroyer des bourses à des chercheurs africains et de recruter un « policy manager » chargé de coordonner les activités de recherche pour l'Afrique francophone. Un engagement a été réalisé en 2020 pour 2 MUSD avec un premier décaissement à partir de 2021.

## • SANTÉ

### L'International Finance Facility for Immunisation (IFFIm)

	AE	CP
Prévision	0	0
Exécution	-52 047 400	0

La facilité financière internationale pour la vaccination (IFFIm) est une initiative lancée conjointement par le Royaume-Uni et la France en 2006. Elle doit permettre de lever plus de 6 Mds\$ d'ici 2026, via des émissions obligataires, pour financer des programmes de vaccination et de renforcement des capacités des systèmes sanitaires dans les pays éligibles au soutien de la *Global alliance for vaccination and immunisation* (GAVI). Les opérations de vaccination permises par cet instrument de financement sont conduites par GAVI et les fonctions de gestion de l'IFFIm sont confiées à la Banque mondiale.

L'engagement de la France à ce mécanisme innovant de financement de l'aide publique au développement (à hauteur de 30 % du montant total des émissions de l'IFFIm au cours des 20 prochaines années) a été pris en marge de la Conférence de Paris sur les financements innovants du développement en 2006. Notre pays est ainsi le deuxième plus important contributeur à cette initiative après le Royaume-Uni, les autres contributeurs étant l'Italie, l'Espagne, la Norvège, la Suède, les Pays-Bas, l'Afrique du Sud, l'Australie et le Brésil.

Ce mécanisme est financé, en France, à travers deux tranches d'engagements représentant un montant total de 1,239 Md€ jusqu'en 2026. La première est financée via le Fonds de solidarité de développement (FSD), abondé par la taxe de solidarité sur les billets d'avion et une partie de la taxe sur les transactions financières. La seconde a été financée par le programme 110 jusqu'au 31/12/2016. Un engagement supplémentaire de 150 M€ sur la période 2022 à 2026 a été annoncé par le Secrétaire d'État au développement et à la francophonie à la conférence de reconstitution

de GAVI à Berlin, fin janvier 2015. Au total, les engagements de la France envers l'IFFIm s'élèvent donc à 1 390 M€ sur la période 2007-2026.

La participation de la France, au titre du programme 110, relève de la contractualisation par l'État d'un engagement envers l'IFFIm signé le 7 décembre 2007 et correspondant à 867,16 M€ en AE, engagées en 2007. Au 31 décembre 2016, il restait à couvrir par des CP un montant de 619,99 M€ sur la tranche contractualisée le 7 décembre 2007, courant jusqu'en 2026. Depuis 2017, ces engagements sont financés via le Fonds de solidarité pour le développement (FSD)

Un retrait des autorisations d'engagement (AE) a donc été réalisé pour 52,05 M€ pour la tranche de 2020 sur le programme 110, tranche payée via le FSD.

### 3 - Bonifications des prêts à des institutions et fonds internationaux

#### FMI - Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)

	AE	CP
Prévision	4 000 000	4 000 000
Exécution	3 316 129	3 316 129

Le Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) est le guichet de prêt concessionnel du Fonds monétaire international. Chacun des prêts octroyés, sous la forme d'une Facilité élargie de crédit (FEC), d'une Facilité de crédit de confirmation (FCC) ou d'une Facilité de crédit rapide (FCR), s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale de réduction de la pauvreté. Ces outils permettent au FMI d'accorder aux pays bénéficiaires des prêts assortis d'un taux d'intérêt très avantageux.

La contribution de la France à ce mécanisme, *via* des prêts réalisés par l'Agence française de développement (AFD) pour le compte de l'État au FMI, a fait l'objet de cinq accords internationaux successifs en 1988, 1995, 1999, 2001 et 2009. L'AFD lève les ressources correspondantes sur les marchés financiers et l'État lui verse une bonification de taux d'intérêt permettant d'abaisser le taux d'intérêt offert au FMI.

La consommation des crédits concernant les bonifications FRPC s'élève en 2020 à 3,3 M€ (contre 4 M€ prévus en LFI) en raison principalement de la volatilité des taux et des devises du panier de devises constituant le DTS, qui ne peuvent être parfaitement couverts ; cette baisse a pu être redéployée au sein du programme 110.

Pour rappel, le prêt au FMI est réalisé en DTS et l'évolution du coût des bonifications est dépendante (i) des conditions de financement de l'AFD, (ii) de l'évolution du panier de devises constituant le DTS et (iii) du taux de change des devises formant le DTS par rapport à l'euro.

#### Bonifications pour le prêt au *Clean Technology Fund* - Initiative de lutte contre le changement climatique

	AE	CP
Prévision	0	5 137 205
Exécution	0	5 138 170

Lors du sommet du G8 de juillet 2008, les chefs d'État et de gouvernement ont approuvé la création des Fonds d'investissement pour le climat, dont le Fonds pour les technologies propres (Clean Technology Fund - CTF), administrés par la Banque mondiale. À cette occasion, la France s'est engagée à contribuer à hauteur de l'équivalent en euros de 500 MUSD, cette contribution prenant d'une part, la forme d'un prêt très concessionnel mis en place par l'Agence française de développement (AFD) et, d'autre part, d'un apport de projets par l'AFD (à hauteur de 200 MUSD).

Le prêt de l'AFD, d'un montant de 203 M€ (équivalent de 300 MUSD à la date de l'engagement) et d'une durée de 20 ans dont 10 ans de différé du remboursement du principal, a été versé fin 2010. Le taux d'intérêt du prêt est fixé à 0,75 %, ce qui traduit le haut niveau de concessionnalité consenti au Fonds pour les technologies propres.

Les bonifications d'intérêt versées par l'État à l'AFD sur la présente ligne du programme 110 ont pour objet de neutraliser le coût pour l'AFD de ce prêt, puisqu'il s'agit d'une opération mise en œuvre pour le compte de l'État.

Les CP 2020 correspondant à ces bonifications représentent 5,14 M€.

Bonifications pour le prêt au Fonds vert pour le climat

	AE	CP
Prévision	185 000 000	4 194 131
Exécution	118 000 000	4 194 131

Pour la période 2015-2018, la France a décidé, en complément de sa contribution en don au Fonds vert pour le climat, d'accorder à ce dernier un prêt très concessionnel, porté par l'AFD, de 285 M€ sur 25 ans, dont 5 ans de grâce, à taux nul. Il est financé, à l'instar du prêt au CTF, par des bonifications portées par le programme 110, pour un coût réel s'élevant à 61,4 M€. Les CP 2020 correspondant à ces bonifications ont été versés pour un montant de 4,19 M€.

Dans le cadre de la reconstitution du Fonds vert pour le climat pour la période 2019-2022, la contribution française qui a doublé, comprend une partie don pour 1 238 M€ financé et un prêt très concessionnel de 310 M€, porté par l'AFD. L'État prend en charge le coût de la bonification du taux d'intérêt qui a été estimé à 120 M€ compte tenu des conditions de marché, dont 2 M€ pour la rémunération de l'AFD. Le coût réel des bonifications sera connu que lorsque l'AFD aura levé la totalité de la ressource en 2022.

Bonifications pour le prêt au Fonds international de développement agricole (FIDA)

	AE	CP
Prévision	0	600 000
Exécution	0	576 113

La France a annoncé en février 2018 lors du Conseil des gouverneurs sa contribution à la 11ème reconstitution du Fonds de développement agricole (FIDA11) qui se compose d'un don à hauteur de 46,6 MUSD (36 M€) et d'un prêt très concessionnel à hauteur de 50 M€ à taux 0.

Le prêt a été réalisé par l'AFD pour le compte et au risque de l'État. Les bonifications d'intérêt versées par l'État à l'AFD au titre de la présente ligne ont pour objet de neutraliser le coût pour l'AFD de ce prêt de 50 M€, décaissé en juillet 2019. Le coût budgétaire, étalé sur toute la durée de vie du prêt, est de 14,32 M€.

Les CP 2020 correspondant à ces bonifications ont été versés pour un montant de 0,6 M€.

Bonifications pour le prêt à l'Association internationale de développement (AID)

	AE	CP
Prévision	0	14 236 527
Exécution	0	14 236 527

La France s'est engagée dans le cadre de la 18ème reconstitution de l'Association internationale de développement (AID) à contribuer à hauteur d'1,3 Md€, notamment sous la forme d'un prêt concessionnel de 800 M€. Les bonifications d'intérêt versées par l'État à l'AFD au titre de la présente ligne ont pour objet de neutraliser le coût pour l'AFD de ce prêt de 800 M€, décaissé en 2018. Le coût budgétaire, étalé sur toute la durée de vie du prêt est de 383,16 M€.

Les CP 2020 correspondant à ces bonifications ont été versés pour un montant de 14,24 M€.

**DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES****1 - Participation au groupe de la Banque mondiale**Association internationale de développement (AID)

	AE	CP
Prévision	1 401 000 000	346 530 000
Exécution	1 335 404 554	346 530 000

Guichet concessionnel de la Banque mondiale (dont la France est le cinquième actionnaire, ex æquo avec le Royaume-Uni), l'Association internationale de développement (AID) octroie des dons et des prêts à taux très faible aux pays en développement les plus pauvres. Pour l'AID-18, la France a maintenu son rang de cinquième contributeur. Elle a obtenu que, parmi les objectifs de l'AID, figure l'affectation à l'Afrique subsaharienne de la majorité des ressources, ainsi qu'un accent fort sur les États fragiles.

La 18e reconstitution « AID-18 », qui concerne la période 2018-2020, a été négociée en 2016. Les AE correspondantes ont été engagées en 2017 et les paiements sont effectués de 2018 à 2020. Le montant de 346,53 M€ pour 2020 correspond au versement de la dernière tranche de cette reconstitution.

Fin 2019, la reconstitution dite « AID-19 » a mobilisé un montant record de 82 Mds\$ pour financer l'activité de l'AID sur la période 2021-2023, soit une hausse significative par rapport aux reconstitutions précédentes (75 Mds\$ en 2016 et 52 Mds\$ en 2013 lorsque l'AID ne pouvait pas encore emprunter sur les marchés). La contribution à l'AID est en montant la première contribution multilatérale portée par le programme 110.

Pour l'AID19, la France a annoncé lors de la conférence de reconstitution une contribution de 1 631 M\$ entièrement en dons, se maintenant au 5e rang des contributeurs - derrière le Royaume-Uni (1er donateur avec 3 894 M\$), le Japon, les États-Unis, et l'Allemagne. Les priorités françaises ont bien été prises en compte dans le cadre de ces négociations. L'action en faveur du Sahel devrait augmenter de 30 % par rapport à la période précédente (AID-18) et la part des financements contribuant à la lutte contre le changement climatique devrait croître fortement, avec une cible d'un minimum de 30 % des financements.

En tenant compte de la couverture de change et du calendrier de paiement accéléré en trois ans (qui génère un crédit d'accélération), cette contribution a été engagée pour un montant de 1 335,4 M€ en 2020. Le premier décaissement interviendra en 2021.

## 2 - Participation au groupe des banques régionales

### Fonds africain de développement (FAD)

	AE	CP
Prévision	540 000 000	168 000 000
Exécution	460 126 899	148 947 556

Le Fonds africain de développement (FAD) constitue le guichet concessionnel de la Banque africaine de développement (BAfD) et est reconstitué selon un cycle triennal. Comme l'AID à la Banque mondiale, il fournit des ressources aux pays africains à faibles revenus pour financer des projets initiés par ces derniers et assurer une assistance technique en matière d'études et de renforcement des capacités.

Les négociations pour la quinzième reconstitution du Fonds, dite « FAD-15 », se sont conclues fin 2019 pour financer son activité sur 2020-2022.

La reconstitution a atteint le scénario d'augmentation des ressources de 10 % en DTS, les contributions des donateurs s'élevant à 5,1 Mds\$, pour un montant total de la reconstitution de 7,7 Mds\$ (+32 %, en incluant les ressources propres générées par les remboursements de prêts anciens). Après deux cycles de reconstitution en baisse, c'est un message positif pour le groupe de la Banque africaine de développement, qui a également bénéficié d'une augmentation de capital en octobre 2019 et dispose donc de moyens considérablement renforcés pour le développement de l'Afrique.

La France a annoncé une contribution de 537 M\$ entièrement en dons. Les priorités françaises ont bien été prises en compte dans le cadre de ces négociations avec notamment le renforcement de l'action en faveur du Sahel (+65 % d'augmentation par rapport au cycle précédent) et un accroissement significatif de la part des financements contribuant à la lutte contre le changement climatique (cible à 40 % des financements).

En tenant compte de la couverture de change et du calendrier de paiement accéléré en trois ans (qui génère un crédit d'accélération), cette contribution a été engagée pour un montant de 460,1 M€ en 2020.

Le montant de 148,9 M€ pour 2020 correspond au versement de la première tranche de cette nouvelle reconstitution.

Fonds asiatique de développement (FAsD)

	AE	CP
Prévision	46 000 000	11 500 000
Exécution	40 817 518	11 500 000

Le Fonds asiatique de développement (FAsD) constitue le guichet en dons de la Banque asiatique de développement (BAsD). Créée en 1966, la BAsD est une institution financière multilatérale pour le développement dont l'objectif est de soutenir le développement économique et social des pays d'Asie et du Pacifique en fournissant des prêts et de l'assistance technique. Le capital de la BAsD est détenu par 66 États membres, dont 47 de la zone Asie-Pacifique et 19 pays extérieurs.

Les négociations pour la onzième reconstitution du FAsD ont été menées en 2015 et 2016 pour couvrir la période 2017-2020. Cette reconstitution a été l'occasion pour la France de faire valoir ses priorités: lutte contre le changement climatique, politique d'endettement soutenable des pays emprunteurs de la BAsD, prolongement du statut de pays post-conflit pour l'Afghanistan, principal bénéficiaire des dons du FAsD. La contribution française à cette reconstitution (46 M€ d'AE inscrites en 2016) a permis à la France de maintenir son rang de cinquième contributeur non-régional au FAsD, malgré une légère dilution.

Le montant des CP versés en 2020 (11,50 M€) correspond au versement de la dernière tranche de cette reconstitution.

Les négociations concernant la reconstitution suivante du Fonds asiatique de développement (FAsD-13) se sont conclues fin 2020. Le FAsD constitue un vecteur adapté pour financer une partie de l'aide multilatérale aux pays les plus pauvres en Asie, en premier lieu l'Afghanistan et les pays situés dans les îles du Pacifique. Au vu du rapide développement économique de la région et de la réduction du nombre de pays très pauvres éligibles à des dons, il apparaît toutefois légitime de voir la taille du Fonds décroître progressivement et les contributions des donateurs diminuer. De plus, dans le cadre de la fusion entre les activités de prêt du FAsD et les ressources de capital ordinaire de la Banque asiatique de développement (BAsD) approuvée en 2016, il était convenu que la part des contributions des donateurs dans le FAsD décroisse progressivement, tandis que celle des transferts de résultat net de la BAsD augmente. Ces éléments justifient la baisse des contributions des donateurs retenue dans le scénario central et la diminution du montant du FAsD-13 en termes réels comparé à la reconstitution précédente (-7 %).

Le FAsD-13 prévoit la fusion des différentes fenêtres de dons thématiques en un seul fonds avec un champ d'action élargi incluant les sujets de lutte contre le changement climatique et les questions de genre.

En tenant compte de la couverture de change, du calendrier de paiement accéléré en trois ans (qui génère un crédit d'accélération) et la clôture du fonds fiduciaire d'assistance technique et l'utilisation du solde restant, la contribution française a été ramenée à un montant de 50,5 M\$ soit 40,8 M€. Le premier décaissement interviendra en 2021.

**3 – Contributions aux fonds sectoriels**Fonds international de développement agricole (FIDA)

	AE	CP
Prévision	0	11 975 432
Exécution	0	11 975 432

Le Fonds international de développement agricole (FIDA) est une institution financière internationale fondée en 1977. Il est rattaché au système des Nations Unies et a pour objectif de lutter contre la pauvreté et la faim en milieu rural. Ses objectifs stratégiques sont d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales pauvres, d'accroître leurs revenus et de renforcer leurs capacités de résilience aux chocs. La France soutient le mandat unique du FIDA, qui lui permet d'intervenir dans les zones rurales reculées des pays les plus pauvres, notamment ceux d'Afrique subsaharienne qui ont reçu 60 % des nouveaux financements approuvés en 2019. Les priorités du FIDA sont donc pleinement alignées sur les objectifs de l'aide publique au développement de la France.

**Aide économique et financière au développement**

Programme n° 110 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Dans le cadre de la onzième reconstitution (FIDA-11) pour la période 2019-2021, la France a apporté une contribution stable en dollars de 46,6 MUSD (35,9 M€) et un prêt à des conditions très concessionnelles de 50 M€ réalisé par l'AFD pour le compte de l'État et dont le programme 110 fournit les crédits de bonifications. Avec ces contributions, la France est redevenu un des six premiers contributeurs du FIDA, en cohérence avec sa forte adéquation avec nos priorités.

Le montant des CP versés en 2020 (11,97 M€) correspond au paiement de la deuxième tranche de la contribution en don au FIDA 11.

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement comptabilisées sur l'action 1 multilatérale du programme 110 pour 0,9 M€ en AE et 0,2 M€ en CP concernent la rémunération de l'Agence française de développement (AFD) et relèvent des opérations de bonifications pour les prêts réalisés par l'Agence française de développement (AFD) au Fonds pour les technologies propres (CTF), au Fonds international de développement agricole (FIDA), à l'Association internationale de développement (AID) et au Fonds vert pour le climat.

**ACTION****02 – Aide économique et financière bilatérale**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Aide économique et financière bilatérale		1 310 355 000	<b>1 310 355 000</b>		339 671 357	<b>339 671 357</b>
		793 575 232	<b>793 575 232</b>		334 610 881	<b>334 610 881</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	11 320 000	10 380 340	11 320 000	6 968 551
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	11 320 000	10 380 340	11 320 000	6 968 551
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 299 035 000	783 194 891	328 351 357	327 642 329
Transferts aux entreprises		7 355 000		5 675 250
Transferts aux collectivités territoriales				5 505 050
Transferts aux autres collectivités	1 299 035 000	775 839 891	328 351 357	316 462 029
<b>Total</b>	<b>1 310 355 000</b>	<b>793 575 232</b>	<b>339 671 357</b>	<b>334 610 881</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT****1 – Coopération technique et ingénierie**

Certaines actions bilatérales financées par le programme 110 sont mises en œuvre par l'Agence française de développement (AFD) pour le compte de l'État et par Natixis.

Rémunération de l'Agence française de développement (AFD)

	AE	CP
Prévision	7 000 000	7 000 000
Exécution	7 243 728	3 875 503

La présente ligne couvre la rémunération de l'Agence française de développement (AFD) associée :

- aux aides budgétaires globales (ABG) mises en œuvre par l'AFD. Cette rémunération est fixée à 1 % de la demi - somme des engagements bruts annuels et des décaissements annuels ;
- au Fonds d'expertise technique et d'échange d'expérience (FEXTE) dont la rémunération est fixée à 7 % de la demi - somme des engagements bruts annuels et des décaissements annuels ;
- aux opérations de conversion de dette mises en œuvre par l'AFD. Cette rémunération est fixée à 2 % de la demi somme des engagements bruts annuels et des décaissements annuels ;
- au Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC), pour lequel une nouvelle reconstitution PRCC 6 a été signée en 2020 avec une rémunération de 1,365 M€ décaissée en 3 ans ;
- au financement des facilités de prêt concessionnel du Fonds monétaire international et aux opérations spécifiques pour le compte de l'État (dont un prêt d'ajustement structurel au Liban), pour lesquels la rémunération de l'AFD est déterminée dans des conventions spécifiques signées par l'État et l'AFD,
- à la gestion par l'AFD du prêt réalisé pour le compte de l'État à l'Association internationale de développement et au Fonds africain de développement, à hauteur de 0,01 % du capital restant dû ;
- à la gestion par l'AFD du prêt réalisé pour le compte de l'État dans le cadre de la nouvelle reconstitution du Fonds vert pour le climat (estimation des bonifications d'intérêts pour 118 M€ et 2 M€ pour la rémunération) ;
- à la gestion des initiatives en faveur de la mobilisation des ressources intérieures.

La sous-exécution 2020 en crédits de paiement résulte principalement de moindres décaissements du Fonds d'expertise technique et d'échange d'expérience (FEXTE) porté depuis 2019 par le programme 110 et antérieurement par la part de la taxe sur les transactions financières affectées directement à l'AFD. La rémunération de l'AFD pour le FEXTE étant pour moitié liée aux décaissements, les délais de mis en œuvre se sont traduits par un report de la rémunération sur les prochaines années.

Rémunération de la gestion des outils d'aide-projet

	AE	CP
Prévision	3 150 000	3 150 000
Exécution	2 500 000	2 544 721

La direction des activités institutionnelles de Natixis (Natixis-DAI) reçoit une rémunération au titre de l'activité de gestion des prêts du Trésor concessionnels ou non concessionnels (prêts directs) et des dons aux États étrangers (Fonds d'étude et d'aide au secteur privé), mission qu'elle s'est vue confier, au nom et pour le compte de l'État. Les montants inscrits en exécution correspondent quasi-exclusivement au versement du montant fixe annuel (2,5 M€ en AE=CP) servi à Natixis-DAI conformément à la convention-cadre signée le 24 décembre 2019 et applicable jusqu'au 31 décembre 2022. En effet, compte tenu du contexte politique international, la gestion spécifique des outils d'aide-projet en Iran n'a fait l'objet d'aucune dépense en 2019 et 2020.

Évaluation préalable et appui au montage des projets

	AE	CP
Prévision	600 000	600 000
Exécution	162 418	235 042
Exécution corrigée	171 629	235 042

Les crédits concernés par cette ligne servent principalement à rémunérer les missions d'expertise réalisées par des experts indépendants dans le cadre de l'évaluation préalable des dossiers soumis au comité interministériel d'examen des projets pour un financement au titre des prêts du Trésor concessionnels ou non concessionnels ou de certains dons du Fonds d'étude et d'aide au secteur privé.

En 2020, les prêts du Trésor ont progressé de 12 % par rapport à l'année précédente pour atteindre un total de 318 M€ d'engagements (hors apurement) contre 283 M€ en 2019. Cette augmentation n'a toutefois pas engendré de hausse du nombre des expertises avant lancement des projets en raison de la crise sanitaire qui a limité les déplacements. Le coût individuel des évaluations préliminaires traduit le souci de réaliser au plus juste prix des opérations indispensables à une prise de décision éclairée. En outre, certaines évaluations sont réalisées après l'exercice au cours duquel les AE ont été engagées.

## 2 – Recherche et innovation bilatérale - Évaluations

### Évaluation des opérations relevant de l'aide au développement

	AE	CP
Prévision	570 000	570 000
Exécution	474 194	313 286

Cette dotation finance les évaluations rétrospectives des actions bilatérales et multilatérales d'aide au développement lancées par la Direction générale du Trésor. Ces évaluations, soumises aux procédures d'appel d'offres, sont réalisées par des consultants externes et pilotées par l'Unité d'évaluation des activités de développement (UEAD) de la Direction générale du Trésor. Par ailleurs, un groupe de référence comprenant des représentants de l'administration et des personnalités qualifiées est constitué pour orienter et enrichir les travaux d'évaluation. Les évaluations peuvent nécessiter des travaux de traduction et d'interprétariat, en particulier lorsque des partenaires locaux y sont associés. Les évaluations font l'objet d'une publication en français et en anglais et, pour les plus importantes d'entre elles, d'une présentation officielle (rapport au Parlement, réunions de restitution, séminaires...).

S'agissant du volet bilatéral, l'UEAD évalue des projets financés par les Prêts du Trésor concessionnels. Elle procède également à l'évaluation des politiques multilatérales (dotations aux fonds fiduciaires ouverts auprès des banques de développement, dotations aux organisations multilatérales).

En 2020, les autorisations d'engagement ont été exécutées à hauteur de 0,47 M€ en AE et concernent des évaluations des retombées économiques des prêts concessionnels du Trésor, des contributions de la France à l'aide au commerce ainsi que de celle au fonds multilatéral pour le protocole de Montréal.

Les CP ont été consommés en 2020 à hauteur de 0,31 M€ et portent principalement sur les évaluations engagées en 2019 et 2020 dont celle concernant la contribution française à la facilité financière internationale pour la vaccination (IFFiM), celle de la Banque asiatique de développement, celle des prêts concessionnels du Trésor ainsi que celle de la contribution française au fonds multilatéral pour le protocole de Montréal.

Une évaluation dure plusieurs mois et se déroule souvent sur deux exercices budgétaires. Cette durée est variable en fonction du thème de l'évaluation et de la complexité du sujet, en particulier dans le cas d'évaluations conjointes. De plus, les écarts entre la prévision et l'exécution, tant en consommation d'AE que de CP, résultent également du fait que l'exécution du contrat des prestataires s'effectue en plusieurs tranches, en fonction de l'avancement de leurs travaux. Certains paiements sont ainsi décalés par rapport à l'exercice au cours duquel les AE ont été engagées.

La sous-exécution des crédits en 2020 s'explique également par les retards occasionnés suite à la crise sanitaire.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

### 1 - Interventions d'aide bilatérale relevant de l'Agence française de développement

#### Bonifications des prêts en Outre-mer

	AE	CP
Prévision	0	5 652 932
Exécution	0	5 505 050

L'intervention de l'AFD en outre-mer se fait essentiellement par le biais de prêts à taux d'intérêt bonifié par l'État, en faveur des collectivités publiques et des petites et moyennes entreprises (PME). Les prêts aux collectivités financent notamment des infrastructures, des projets environnementaux et des équipements scolaires. Pour les collectivités du Pacifique, s'ajoutent des investissements dans le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. S'agissant des

prêts bonifiés destinés aux PME, le cœur de cible des interventions de l'AFD reste les très petites entreprises, notamment dans les collectivités du Pacifique afin de soutenir leur développement.

Depuis l'exercice 2010, les AE ont été intégralement transférées au programme 123 « Conditions de vie Outre-mer » du ministère chargé de l'Outre-mer, de même que les CP, à l'exception de ceux qui sont appelés sur des AE engagées les années antérieures à 2010. La consommation 2020 de 5,5 M€ de CP correspond pour la totalité à des engagements antérieurs à 2010. Les bonifications au titre d'un prêt donné sont versées à l'AFD tout au long de la période d'amortissement de ce prêt. La légère différence entre le montant prévu en LFI et le montant réellement exécuté s'explique par des ajustements de calendrier de remboursement des dispositifs considérés.

#### Bonifications de prêts dans les États étrangers

	AE	CP
Prévision	1 137 800 000	190 000 000
Exécution	600 000 000	190 991 346

Les bonifications de taux d'intérêt versées par l'État français à l'Agence française de développement permettent d'abaisser les taux de sortie proposés par l'AFD aux bénéficiaires de ses prêts dans les États étrangers. Le niveau de bonification consenti dépend du niveau de développement du pays considéré, du niveau de son endettement et, le cas échéant, du type de projet financé. La bonification est versée par l'État français tout au long de la durée de remboursement par l'État étranger du prêt considéré et est calculée sur la base de la charge d'intérêts. Ainsi la demande d'AE d'une année donnée se traduit par un besoin de CP étalé sur les 15 à 20 années suivantes (durée moyenne des prêts), selon une courbe en cloche culminant sept années environ après le décaissement du prêt. Le besoin de CP d'une année donnée résulte donc essentiellement des engagements pris les années antérieures et n'est lié que marginalement aux engagements de l'année en cours.

Ces crédits contribuent au financement des activités de prêt de l'AFD. S'agissant de la répartition géographique de cet effort budgétaire, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018 et le nouveau Contrat d'objectifs et de moyens (COM) de l'AFD pour la période 2020-2022 réaffirment l'objectif de concentration géographique des ressources budgétaires consacrées à notre politique d'aide publique au développement, à travers la définition d'un système dit de « partenariats différenciés ». Il consiste à ajuster les modalités d'intervention de l'AFD (et, s'agissant des prêts, leurs conditions financières et donc le niveau de bonification consommé) en fonction des caractéristiques et des besoins des pays bénéficiaires.

S'agissant de l'activité de prêt, cet objectif conduit à réserver les outils de prêt les plus concessionnels (consommant le plus de bonifications) à un groupe de pays pauvres prioritaires, principalement situés en Afrique subsaharienne francophone conformément à nos partenariats différenciés. L'AFD est autorisée à intervenir dans des pays émergents (Chine, Inde, Indonésie, Philippines, Brésil, Mexique, Colombie, etc.) uniquement sous forme de prêts faiblement voire, pour les grands pays émergents, non bonifiés.

L'exécution totale 2020 s'élève à 600 M€ en AE et 191 M€ en CP. La sous-consommation en AE s'explique principalement par une hypothèse de hausse des taux retenue lors de la construction de la loi de finances initiale, qui ne s'est pas réalisée, ainsi que par une hypothèse de volume d'activité plus élevée lors de la loi de finances initiale, alors que le plan d'activité 2020 a été revu à la baisse du fait de la crise de la Covid-19. La consommation en CP, proche de la LFI 2020, prend en compte le report de charge 2019 à hauteur de 11,8 M€ sur l'exercice 2020.

#### Partenariat Finance Climat (*Climate Finance Partnership*)

	AE	CP
Prévision	13 250 000	0
Exécution	13 250 000	0

Le *Climate Finance Partnership* (CFP) est un projet de coopération entre des fondations philanthropiques, des gouvernements et des investisseurs privés, pour la constitution d'un véhicule d'investissement dans des projets permettant de limiter les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement. Il traduit dans les faits l'annonce du président de la République au *One Planet Summit* de New York en septembre 2018 de structurer un

fonds d'investissement climat à destination de l'Afrique, qui permet la mobilisation d'investisseurs privés aux côtés d'acteurs publics. Afin de renforcer le profil rendement / risque de ce fonds, la filiale de la banque publique allemande KfW dédiée au développement et le groupe AFD, via sa filiale Proparco, ont accepté d'investir dans la tranche de premières pertes. Du fait des forts risques associés à cette tranche, celle-ci est couverte par des crédits budgétaires pour un montant maximum de 30 MUSD (26,5 M€), réparti à parts égales entre les programmes 110 et 209. Ces crédits ont été engagés en 2020 et les premiers décaissements interviendront à partir de 2022. Ces crédits seront remboursés si l'initiative est un succès.

#### Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)

	AE	CP
Prévision	0	25 278 425
Exécution	0	17 500 000

Le FFEM, créé en 1994, est un instrument majeur de la coopération bilatérale française en matière d'environnement global. Il contribue, sous forme de subventions, au financement de projets innovants, ayant une finalité de développement économique et social ainsi qu'un impact significatif et durable sur l'une ou l'autre des grandes composantes de l'environnement mondial (notamment la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité, la lutte contre la dégradation des terres et la désertification ainsi que la lutte contre la dégradation des eaux terrestres et marines). Comme le Fonds pour l'environnement mondial qui lui a servi de modèle, le FFEM a pour mandat de cofinancer des projets innovants contribuant à deux grands objectifs : la préservation de l'environnement mondial et le développement local. Depuis 25 ans, il a déjà permis de soutenir 333 projets dans plus de 120 pays, dont les deux tiers en Afrique.

Le FFEM est régi par une stratégie qui constitue l'instrument de pilotage de ses actions et facilite la mise en œuvre des missions qui lui sont assignées. Etabli pour quatre ans, elle décline les orientations arrêtées par le comité de pilotage en termes de domaines prioritaires, de zones géographiques, de partenaires préférentiels, d'organisation, de méthodes ou de technologies à favoriser.

La stratégie 2019-2022 du FFEM, adoptée par son comité de pilotage fin 2018, identifie cinq thématiques prioritaires :

- La protection et la valorisation de la biodiversité,
- Les forêts et terres agricoles durables,
- La résilience des écosystèmes aquatiques,
- La transition énergétique et les villes résilientes,
- Le cycle de vie des produits, les pollutions et les déchets.

La FFEM a été reconstituée à hauteur de 120 M€ d'AE pour la période 2019-2022. La consommation des CP en 2020 s'élève à 17,5 M€, incluant les frais de fonctionnement du FFEM.

## 2 - Aides budgétaires globales (ABG)

	AE	CP
Prévision	60 000 000	60 000 000
Exécution	80 700 000	80 700 000

Les aides budgétaires globales (ABG) visent à apporter un soutien budgétaire de stabilisation macroéconomique ou un appui aux stratégies nationales ou régionales de développement. Elles bénéficient essentiellement à des pays et institutions d'Afrique subsaharienne. On distingue deux types d'ABG : les aides budgétaires globales bilatérales, dont l'objectif est prioritairement d'apporter un soutien budgétaire à des États confrontés à des chocs macroéconomiques (qu'il s'agisse par exemple de chocs climatiques, sécuritaires ou sur les termes de l'échange), et les aides budgétaires globales aux institutions régionales de développement (à l'instar des Commissions de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale), dont l'objectif est d'accompagner des stratégies de développement et de soutenir l'intégration régionale. Les aides budgétaires globales ont été prioritairement mobilisées ces dernières années pour des États comme la République centrafricaine, le Niger, le Mali ou le Burkina Faso.

En 2020, les crédits dédiés aux ABG ont été consommés à hauteur de 80,7 M€ en AE et CP. Elles ont principalement concerné les pays du Sahel tels que le Tchad, le Niger, le Soudan, le Mali et également l'organisation régionale AFRISTAT pour 0,5 M€. Ces 80 M€ d'ABG ont été entièrement mobilisés en 2020 dans le cadre de l'initiative Santé en commun de l'AFD en réponse à la crise sanitaire, initiative adoptée par le conseil d'administration de l'AFD en avril 2020. Les crédits supplémentaires ont été financés par redéploiement de crédits au sein du programme 110.

### 3 - Coopération technique et ingénierie

#### Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP)

	AE	CP
Prévision	25 000 000	20 570 000
Exécution	25 212 835	17 270 683

L'aide au renforcement des capacités des pays en développement passe notamment par des dons pour l'aide à la réalisation de projets d'investissement. Le Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP) permet de financer des études de faisabilité en amont de projets d'investissement (qui peuvent aussi inclure tout ou partie d'un projet pilote, notamment dans le cadre des dossiers labellisés « FASEP - Innovation verte »), des prestations d'assistance technique, ainsi que des dispositifs de soutien au secteur privé. Ces actions font l'objet d'un examen régulier en comité interministériel. Il s'agit d'un outil à la fois de soutien des entreprises françaises à l'international et d'aide au développement.

L'année 2020 a été marquée par un accroissement significatif de la demande de FASEP en raison d'une augmentation du volume dédié aux lignes de soutien aux PME et aux PMI au Maroc, en Tunisie et dans les Territoires palestiniens, et du nombre d'entreprises qui souhaitent bénéficier d'une aide pour se positionner en amont de grands projets d'infrastructures dans un contexte de concurrence accrue par la crise sanitaire. Les CP d'une année ne sont que marginalement liés aux AE de l'année en cours, ils correspondent majoritairement à des paiements effectués sur des projets engagés les années antérieures. La consommation 2020 pour 17,3 M€, comme celle de 2019, reste supérieure aux années précédentes, traduisant ainsi la hausse continue des engagements réalisés ces dernières années.

#### Fonds d'expertise technique et d'échange d'expériences (FEXTE)

	AE	CP
Prévision	30 000 000	11 000 000
Exécution	30 000 000	4 000 000

Le Fonds d'expertise technique et d'échange d'expériences (FEXTE) a été créé en 2013 dans un contexte de recentrage et de recherche d'une plus grande efficacité de l'aide au développement française, afin de compléter la panoplie d'outils disponibles. Cet outil financier a pour finalité de répondre aux demandes et besoins d'expertise française des pays émergents et des pays à revenu intermédiaire à croissance rapide, tout en créant les conditions favorables aux intérêts économiques français. Il permet ainsi de financer des programmes de coopération technique tels que de l'assistance technique résidente, de l'expertise à court terme, des actions de formation, des partenariats stratégiques entre institutions publiques, etc., sur un champ sectoriel prioritaire, comme la croissance verte et solidaire ou la gouvernance économique et financière. Le FEXTE vise in fine à établir un environnement institutionnel, normatif et technique propice au choix d'une offre française, dans des secteurs où ses avantages comparatifs sont établis.

Si l'objectif est de 0,5 M€ par opération en moyenne, les montants sont appréciés au cas par cas, en fonction des besoins et des ressources disponibles au stade de leur présentation. Il s'agit le plus souvent d'opérations comportant plusieurs composantes et pouvant s'étaler sur un ou deux ans.

Le FEXTE intervient en complémentarité du Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP) géré par la DG Trésor. Tandis que le FEXTE intervient très en amont dans le cycle du projet, sur le renforcement de capacités, permettant par exemple le transfert d'expertise ou encore la conception de schémas directeurs destinés à créer un écosystème favorable à l'offre française, le FASEP finance des études de faisabilité ou démonstrateurs pour des projets d'infrastructure ou de transports directement identifiés, contribuant au développement de l'emploi en France et se positionnant ainsi au plus proche de la réalisation du projet. FEXTE et FASEP contribuent ainsi à créer un continuum de soutien aux entreprises françaises dans le cycle projet. Ces deux outils contribuent à l'influence française de façon complémentaire. La gouvernance partagée du FEXTE entre l'AFD et la DG Trésor permet en outre de recourir à l'outil le plus adapté en fonction des caractéristiques du projet.

Après un financement par la taxe sur les transactions financières (TTF) en 2017 et 2018 affectée à l'Agence française de développement (AFD) pour 15 M€ par an, les crédits budgétaires ont été renforcés à partir de 2019 à hauteur de 30 M€ annuels suite à l'émergence de projets susceptibles de faire intervenir une expertise française. La sous-consommation en CP en 2020 s'explique par un calendrier de décaissement très lent en début de projet.

#### Dotation « Expertise France »

	AE	CP
Prévision	5 350 000	5 350 000
Exécution	7 355 000	5 675 250

L'Agence française d'expertise technique internationale, dite « Expertise France » a été créée le 1er janvier 2015 par fusion de 6 opérateurs publics (dont ADETEF – qui bénéficiait déjà d'une subvention sur le programme 110, ADECRI, FEI, GIP Esther, GIP International et GIP SPSI). Cet établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), dont la tutelle est assurée conjointement par la direction générale du Trésor (pour le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance) et la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (pour le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères), est désormais l'opérateur public de référence pour l'expertise technique internationale française. Il a vocation à apporter aux pays partenaires une expertise pour la mise en place de politiques publiques dans de nombreux domaines (développement durable, finances publiques, gouvernance et droits humains, emploi, santé, etc.).

Il intervient dans les pays émergents, en transition ou en développement sous de multiples formes : conseil, assistance à court, moyen et long terme, méthodologie et ingénierie pédagogique, audit dans des domaines tels que la procédure budgétaire, l'optimisation des systèmes budgétaires, fiscaux, de la prévision économique et de l'information statistique.

Suite à la signature du nouveau contrat d'objectifs et de moyens (COM) liant Expertise France à ses tutelles sur la période 2020-2022, la dotation d'Expertise France sur le programme 110 se décline de la manière suivante :

- la subvention relative à la commande publique de 3,85 M€ stable sur le triennal ;
- le nouveau fonds de compensation défini dans le COM 2020-2022, dans lequel le Ministère s'est engagé à soutenir par une contribution financière annuelle les actions de coopération internationale et d'influence de la France, en particulier au travers de la mobilisation de l'expertise publique, dont le développement a été confié à Expertise France. Pour 2020, il a été engagé un montant de 3,5 M€ en AE et décaissé 1,82 M€ en CP.

La mise en place de ce mécanisme de compensation a représenté un effort pour le programme 110 de 2 M€ en AE et 0,3 M€ en CP pour l'exercice 2020.

#### Initiative en faveur de la mobilisation des ressources intérieures – AFD et Expertise France – Action bilatérale

	AE	CP
Prévision	14 000 000	6 000 000
Exécution	13 042 056	1 500 000

En réponse à l'appel des ministres du G7 et du G5 Sahel chargés de la coopération et du développement économique à soutenir la mobilisation des ressources intérieures, la France a renforcé son action bilatérale comme multilatérale (celle-ci déjà détaillée dans l'action n°1 du programme) en faveur de la gouvernance financière en Afrique subsaharienne. Les pays les moins avancés (PMA) africains, en particulier au Sahel, ont des besoins particulièrement importants en matière de mobilisations de leurs ressources intérieures. La France s'est engagée à appuyer l'initiative fiscale d'Addis-Abeba et à soutenir les efforts en faveur de la mobilisation des ressources intérieures et le renforcement des capacités des administrations des pays partenaires. Au niveau national, la stratégie interministérielle sur la mobilisation des ressources intérieures et le plan d'investissement stratégique pour le développement (PISD), publié le 8 septembre 2020, qui lui est adossé, présentent les grandes orientations et les priorités sectorielles de la France sur ce sujet de 2020-2023. Il a vocation à guider les projets de l'AFD et d'Expertise France et sert de cadre de supervision de la coopération française en matière de mobilisation des ressources intérieures, avec une approche fondée sur les résultats et la redevabilité des actions des opérateurs.

La sous-consommation des crédits de paiement par rapport à la LFI 2020 s'explique par un redéploiement des crédits pour permettre de financer des aides budgétaires globales (ABG) en réponse à la crise sanitaire dans le cadre de

l'Initiative Santé en commun. Une partie de ces décaissements initialement programmée en 2020 a été reportée en 2022.

Une enveloppe de 7 M€ a été engagée pour des projets concernant l'AFD dont 0,5 M€ concernant la rémunération. Les premiers décaissements interviendront à partir de 2021. Une enveloppe de 6,5 M€ a également été engagée pour les projets concernant Expertise France avec un premier décaissement de 1,5 M€.

#### Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC)

	AE	CP
Prévision	13 635 000	4 500 000
Exécution	13 635 000	4 500 000

La France s'est engagée à soutenir le renforcement des capacités commerciales des pays en développement au travers du Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC) géré par l'Agence française de développement (AFD). Cet engagement résulte de ceux pris par l'Union européenne en décembre 2005 à la conférence ministérielle de Hong Kong de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) d'augmenter substantiellement l'aide au commerce des pays en développement.

Le PRCC a été initié en 2002 entre d'une part la direction générale du Trésor et la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM), et d'autre part, l'AFD qui gère le dispositif pour le compte de l'État. Ce programme avait été renouvelé en 2006, 2009, 2013 puis 2016. Les évaluations menées en 2009 et 2016 ont montré que le programme répond aux besoins des bénéficiaires et qu'il constitue un produit phare de l'aide au commerce française, connu des acteurs locaux et des autres bailleurs.

En conséquence, le PRCC a été renouvelé pour une nouvelle période de trois ans à partir de 2020 (PRCC 6) pour un montant de 13,635 M€. La durée de vie de ces projets s'inscrit dans une temporalité longue, cohérente avec l'objectif de renforcement des capacités des maîtrises d'ouvrage faibles, voire très faibles.

Le PRCC propose une grande flexibilité thématique (s'articulant principalement autour de la démarche qualité, du développement des structures collectives et de l'appui à l'intégration régionale avec des projets d'appui à la ZLECAF et de facilitation des échanges) et une ouverture large en termes de partenariat. Le portefeuille d'activité démontre qu'un projet issu du PRCC est généralement multi-facettes : formation, organisation/support aux groupements professionnels et structures institutionnelles, certification et mises en place d'indications géographiques, qui sont le signe d'une démarche structurante et intégrée.

En 2020, trois versements ont été effectués au titre du PRCC 5 (deux versements de 1,5 M€ et un versement de 818 250 €) et un versement au titre du PRCC 6 (le premier acompte pour 681 750 €).

## ACTION

### 03 – Traitement de la dette des pays pauvres

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Traitement de la dette des pays pauvres		317 651 042	<b>317 651 042</b>		85 439 813	<b>85 439 813</b>
		364 032 550	<b>364 032 550</b>		150 786 323	<b>150 786 323</b>

**Aide économique et financière au développement**

Programme n° 110 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		67 830 192	6 580 566	74 410 758
Transferts aux autres collectivités		67 830 192	6 580 566	74 410 758
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	317 651 042	296 202 358	78 859 247	76 375 564
Dépenses de participations financières	317 651 042	296 202 358	78 859 247	76 375 564
<b>Total</b>	<b>317 651 042</b>	<b>364 032 550</b>	<b>85 439 813</b>	<b>150 786 323</b>

**DÉPENSES D'INTERVENTION****COMPENSATION DES ANNULATIONS DE LA DETTE BILATÉRALE**Indemnisation de l'Agence française de développement (AFD) au titre du traitement de la dette (notamment Dakar I et II)

	AE	CP
Prévision	0	6 580 566
Exécution	0	6 580 566

Les accords de Dakar I et II, ainsi que ceux de la Conférence de Paris, prévoient l'annulation d'échéances en principal et en intérêts dues par notamment trente-cinq pays d'Afrique subsaharienne au titre de prêts accordés par la France aux conditions de l'aide publique au développement. La convention passée entre l'État et l'AFD, organisme gestionnaire de ces prêts, sur l'application de ces annulations, précise que cette dernière sera indemnisée pour ces annulations au fur et à mesure de la tombée des échéances. Jusqu'en 2008, le montant demandé en AE correspondait strictement aux besoins identifiés en CP pour l'année en cours. La Cour des comptes a recommandé que soit provisionnée en 2009 l'intégralité des indemnités dont le montant est d'ores et déjà connu. A ce titre, un montant de 637,3 M€ en AE a été budgété en 2009.

Le montant des indemnités de l'AFD couvrant les échéances annulées au titre de l'accord Dakar II s'établit à 6,58 M€ en 2020. Les pays bénéficiaires sont le Bénin, le Burkina Faso, les Comores, la Guinée équatoriale, le Mali, la République Centrafricaine, le Sénégal, le Tchad et le Togo.

Les indemnités de l'AFD concernant l'accord Dakar I se sont terminées en 2019, et celles concernant la Conférence de Paris en 2018.

Indemnisation de l'Agence française de développement (AFD) - Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) – Club de Paris

	AE	CP
Prévision	0	0
Exécution	67 830 192	67 830 192

L'initiative PPTE se fonde sur une action coordonnée de la communauté financière internationale, y compris les institutions multilatérales, visant à réduire le poids de la dette extérieure à un niveau soutenable.

Les représentants des pays créanciers du Club de Paris sont convenus le 31 mars 2020 avec le Gouvernement de la République fédérale de Somalie d'un accord de restructuration de sa dette publique extérieure, après que la Somalie a atteint le Point de Décision de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTE renforcée) en mars 2020. La signature de l'accord bilatéral le 26 novembre 2020 entre la France et la Somalie a permis de mettre en œuvre les recommandations du Procès-Verbal agréé le 31 mars 2020 entre la Somalie et les créanciers du Club de

Paris. En application de l'accord de réorganisation de dettes signé le 26 novembre 2020 entre la France et la République fédérale de Somalie, l'AFD a été indemnisée pour un montant de 67,83 M€ au titre des créances annulées. L'opération a été financée grâce à des reports et des redéploiements de crédits.

## DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

### COMPENSATION DES ANNULATIONS DE LA DETTE MULTILATÉRALE

#### Compensation des annulations de la dette multilatérale des pays pauvres très endettés (PPTe) envers l'Association internationale de développement

	AE	CP
Prévision	232 570 000	62 770 000
Exécution	222 280 000	62 770 000

À l'occasion du sommet du G8 à Gleneagles (juillet 2005), il a été décidé d'annuler la dette des pays pauvres très endettés (PPTe) envers l'AID. A l'instar de ses partenaires, la France s'est engagée à participer à la compensation auprès de l'AID du coût de cette annulation.

Pour mémoire, afin d'avoir une meilleure visibilité de sa capacité d'engagement, l'AID a demandé à ses bailleurs de s'engager sur une période glissante sur les montants correspondant à cette compensation d'annulation de dette. Ainsi, à ce jour, le montant total d'AE engagées sur cette ligne depuis 2007 s'élève à 1 418,5 M€ (ce montant est actualisé tous les trois ans au moment de la reconstitution de l'AID), le dernier engagement a eu lieu en juin 2020 à hauteur de 222,28 M€ pour couvrir les engagements de la France vis-à-vis de l'AID au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) jusqu'en 2031 (période glissante de dix ans, en lien avec la dix-neuvième reconstitution de l'AID).

Le montant de CP pour l'année 2020 s'est élevé à 62,77 M€ et correspond au quatorzième versement de la France.

#### Compensation des annulations de la dette multilatérale des pays pauvres très endettés (PPTe) envers le Fonds africain de développement

	AE	CP
Prévision	85 081 042	16 089 247
Exécution	73 922 358	13 605 565

La décision du sommet du G8 de Gleneagles (juillet 2005) d'annuler la dette des PPTe envers le FAD est mise en œuvre à travers l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). La France s'est engagée, comme ses partenaires, à compenser auprès de la Banque africaine de développement (BAfD) le coût de cette annulation, de sorte que sa capacité d'intervention dans les pays pauvres soit maintenue. Ainsi, à ce jour, le montant total d'AE engagées sur cette ligne depuis 2006 s'élève à 572,16 M€ (le montant des AE sur cette ligne est actualisé tous les trois ans au moment de la reconstitution du FAD). Le dernier engagement a eu lieu en juin 2020 à hauteur de 73,92 M€ pour couvrir les engagements de la France vis-à-vis du FAD au titre de l'IADM jusqu'en 2032.

Le montant de CP pour l'année 2020 s'est élevé à 13,61 M€ et correspond au quinzième versement de la France.



PROGRAMME 209

---

**SOLIDARITÉ À L'ÉGARD DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT**

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Michel MIRAILLET

*Directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international*

Responsable du programme n° 209 : Solidarité à l'égard des pays en développement

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) met en œuvre à partir du programme 209 l'engagement de la France à l'international à lutter contre la pauvreté, à protéger les biens publics mondiaux, à réduire les vulnérabilités et les inégalités et à protéger la planète.

Le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » constitue, avec le programme 110 « Aide économique et financière au développement », géré par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, la mission budgétaire « Aide publique au développement ». Ces deux programmes sont au cœur de la politique de développement de la France, qui participe à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) et à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat.

Au sein de la mission « Aide publique au développement », le programme 209 concentre les moyens d'intervention en dons – don-projet AFD, aide-projet du MEAE (FSPI), aides budgétaires, crédits de gestion et sortie de crise (Fonds d'urgence humanitaire FUH, aide alimentaire programmée), volontariat, soutien aux OSC – permettant d'améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables et de renforcer les secteurs sociaux (santé, éducation, égalité femmes-hommes, droits humains, gouvernance) dans les pays en développement.

L'année 2020 a été marquée par la réponse à la crise sanitaire, qui s'est traduite par l'annonce d'engagements financiers significatifs. Ainsi, dans le cadre de l'initiative Accélérateur pour l'accès aux outils de lutte contre la Covid-19 (ACT-A, *Access to covid tools accelerator*), la France s'est engagée à verser 560 M€, dont 200 M€ à titre bilatéral, en particulier via l'AFD (initiative dite « Santé en commun ») et 160 M€ de contributions directes sur le programme 209 : 100 M€ à l'Alliance du vaccin GAVI dans le cadre de l'Initiative COVAX pour favoriser l'accès du vaccin dans les pays pauvres, 50 M€ à l'Organisation mondiale de la santé (dont 25 M€ versés dès 2020) et 10 M€ à Unitaïd (versés dès 2020). Par ailleurs, la réponse à la crise s'est traduite par le versement de plusieurs contributions dans la lutte contre la Covid-19 en Amazonie (dont 3,2 M€ pour l'acheminement d'assistance technique aux peuples autochtones) ou en Afrique (versement complémentaire de 2 M€ à l'Institut Pasteur).

La crise sanitaire a ralenti le développement de certains projets, et conduit à un niveau de décaissements inférieur aux prévisions. Elle a surtout entraîné une contraction des recettes de la taxe de solidarité sur les billets d'avion affectées au FSD (- 118,2 M€), ce qui a conduit à la réalisation de plusieurs mouvements réglementaires en fin de gestion (dégel de l'intégralité de la réserve de précaution du programme 209 et ouverture de crédits par décret de virement des autres programmes du MEAE et par décret de transfert à partir du programme 110) et à une ouverture de crédits en loi de finances rectificative de 41,3 M€ en CP.

Les actions du programme 209 s'articulent autour de trois canaux d'acheminement de l'aide :

- la coopération bilatérale, gérée soit directement par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (aide-projet, via le Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain (FSPI), crédits de gestion et sortie de crise, aide alimentaire programmée, expertise technique, fonds de soutien aux dispositifs de volontariat, à la société civile et à la coopération décentralisée), soit par des opérateurs, en particulier l'Agence française de développement (aide-projet), Expertise France, le CIRAD et Canal France International ;
- la coopération multilatérale, avec les contributions à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), et les contributions volontaires aux agences et programmes de l'Organisation des Nations unies ainsi qu'aux fonds verticaux répondant aux priorités de la politique de développement ;
- la coopération européenne, mise en œuvre via le 11<sup>ème</sup> Fonds européen de développement (FED) (2014-2020).

Le Directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) est responsable de ce programme, auquel participent également la Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la francophonie, le Centre de crise et de soutien (CDCS) et dans une moindre mesure la Direction de la Coopération de sécurité et de Défense (DCSD) du ministère.

### **1. Contribuer à la mise en œuvre des ODD, en renforçant la composante bilatérale et en concentrant l'aide sur les pays prioritaires**

Conformément aux objectifs fixés par le Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID) du 8 février 2018, les actions financées avec les crédits du programme 209 ont permis de contribuer aux cinq priorités sectorielles de la politique de développement (santé, crises et fragilités, climat, éducation, égalité femmes-hommes), tout en veillant à concentrer l'aide sur les 19 pays prioritaires, qui appartiennent tous à la catégorie des pays les moins avancés (PMA) d'Afrique subsaharienne (à l'exception d'Haïti).

- En 2020, les crédits dédiés au don-projet de l'AFD, principal vecteur de l'aide bilatérale, sont restés sensiblement supérieurs au niveau pré-CICID, à 861 M€ en AE, après une hausse d'1 milliard d'euros en AE intervenue en 2019. En 2020, une partie des crédits en dons-projets de l'AFD ont permis de financer l'initiative « santé en commun », en don dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19, pour un montant de 60 M€ en AE et 43 M€ en CP. Elle a permis de financer (i) le renforcement des réseaux régionaux de surveillance épidémiologique, (ii) des contributions aux plans nationaux de réponse à la Covid-19 des pays africains, (iii) le renforcement des systèmes de santé et (iv) la prévention des impacts sociaux de la crise.
- Face à l'augmentation des fragilités dans le monde, la France renforce son action dans les pays en crise, en sortie de crise et en situation de fragilité. Dans ce contexte, les moyens alloués à l'aide humanitaire, à la gestion et à la sortie de crise (instruments bilatéraux du CDCS et aide alimentaire programmée) continuent d'augmenter, en vue d'atteindre la cible actée par le CICID de 2018 de 500 M€ consacrés à l'aide humanitaire en 2022. Les crédits budgétaires bilatéraux pour la stabilité internationale et la réponse aux fragilités ont atteint 182 M€ en 2020 (OB 6 du P209 « Gestion et sortie de crise »), soit 21 % des crédits bilatéraux du P209. La France a en particulier consacré 50 M€ au financement de projets humanitaires et de stabilisation au bénéfice des populations sur le territoire syrien, par l'intermédiaire des actions menées par le Centre de crise et de soutien (47 M€), des contributions volontaires aux Nations unies (2 M€) et l'aide alimentaire programmée (1 M€). Le Centre de crise et de soutien a en outre bénéficié d'un montant complémentaire de 10 M€ afin de soutenir l'action des organisations non gouvernementales dans le cadre de la crise sanitaire.
- La France s'engage avec détermination en faveur de la mise en œuvre irréversible de l'accord de Paris et le rehaussement de l'ambition pour le climat dans la perspective de la COP26. Le gouvernement s'est engagé lors du CICID de 2018 à ce que les volumes de financements à co-bénéfice « climat » représentent au minimum 50 % des engagements du Groupe AFD et soient renforcés, avec des financements pour l'adaptation atteignant 1,5 Mds€ par an d'ici 2020. Le groupe AFD assure une activité « 100 % compatible avec l'Accord de Paris » : ses interventions sont cohérentes avec les trajectoires d'un développement bas carbone et résilient des pays partenaires. En 2020, les contributions volontaires pour le climat et l'environnement ont atteint 7,7 M€ de crédits de paiement en 2020, dont 4 M€ pour le CGIAR et 3 M€ pour l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI) et 0,7 M€ pour le GIEC.
- La France s'est engagée à verser 200 M€ au Partenariat mondial pour l'Éducation (PME) sur la période 2018-2020, ce qui s'est traduit en 2020 par une contribution de 16 M€ en AE et 17 M€ en CP sur le programme 209 en complément des 61,75 M€ financés via le FSD ; il restera à verser un reliquat de 45,25 M€ en 2021. Par ailleurs, le MEAE a fixé à l'AFD un objectif de +100 M€ d'activité dans le domaine de l'éducation de base pour 2018-2020, sur la base du milliard d'euros additionnel en autorisations d'engagement octroyé à l'agence en 2019.

- L'égalité entre les femmes et les hommes constitue un principe directeur et transversal de l'action extérieure de la France. Conformément aux conclusions du CICID de 2018, 100 % des projets et programmes de l'AFD feront l'objet d'un marquage « genre » au sens de l'OCDE et 50 % des volumes annuels d'engagements de l'AFD auront un objectif genre principal ou significatif. En 2019, 25 % de notre APD bilatérale avaient l'égalité entre les femmes et les hommes pour objectif principal ou significatif (respectivement marqueurs « CAD 2 » et « CAD 1 »), soit 1,7 Mds€, dont 729 M€ pour l'AFD et 157,5 M€ pour le MEAE. En 2020, dans la lignée des initiatives prises sous présidence française du G7, les contributions multilatérales pour l'égalité entre les femmes et les hommes ont atteint 7,9 M€, dont 4,5 M€ pour l'initiative Affirmative Finance Action for Women in Africa (AFAWA) de la Banque africaine de développement, 2 M€ pour l'Initiative des Nations unies pour l'éducation des filles (UNGEI) et 1,4 M€ pour le fonds Mukwege d'appui aux victimes de violences sexuelles dans les conflits armés. Le Forum Génération Egalite (FGE) initialement prévu en juillet 2020 a été reporté du fait de la crise sanitaire à 2021.
- La France consacre près d'1 Md€ par an à l'APD en faveur de la santé, essentiellement au niveau multilatéral, via sa contribution aux grands fonds actifs sur le front de la santé mondiale (Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Unitaid et Gavi, l'alliance du vaccin). La dotation du dispositif d'expertise technique auprès des pays membres et observateurs de la Francophonie récipiendaires du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (l'« Initiative »), mis en œuvre par Expertise France, a été rehaussée en 2020 (9 % de la contribution française au FMSTP, soit 38,88 M€ par an, financés via le fonds de solidarité pour le développement). Dans le cadre du plan ACT-A, 25 M€ ont été versés à l'OMS et 10 M€ à Unitaid. Enfin, une nouvelle contribution sous forme budgétaire de 250 M€ sur la période 2021-2025, en complément des 250 millions déjà financés via la facilité financière internationale pour la vaccination, a été annoncée le 4 juin 2020 dans le cadre de la reconstitution de l'Alliance pour le vaccin (GAVI). Cet engagement s'est traduit dès 2020 par un versement de 15 M€ en fin de gestion.

## 2. Renforcer les partenariats

La France promeut une politique partenariale de développement qui reconnaît le rôle et la complémentarité de l'ensemble des acteurs, notamment des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et des entreprises privées. Des crédits du programme 209 sont alloués pour soutenir les projets initiés par les acteurs de la coopération décentralisée et les organisations de la société civile (OSC) françaises et internationales.

Le CICID de 2018 a fixé l'objectif de doubler le montant (en valeur absolue) de l'APD transitant par les OSC entre 2017 et 2022. En 2019, cette part d'APD s'est élevée à 460 M€ (6,57 % de l'APD bilatérale), soit une augmentation de 150 M€ par rapport à 2017. L'APD transitant par les OSC est principalement financée par l'AFD (208 M€ en 2019, soit une augmentation de 72 M€ par rapport à 2018). Cette enveloppe comprend le dispositif I-OSC, guichet de financement à destination des OSC de solidarité françaises sur crédits du programme 209 (97 M€ en 2019 et 105,8 M€ en 2020). Les financements du MEAE mis en œuvre par des OSC transitent en particulier par le CDCS, le volontariat, les crédits des postes diplomatiques et l'aide alimentaire programmée. Ces financements se sont élevés à 139 M€ en 2019, dont 71 M€ pour l'action humanitaire mise en œuvre par le CDCS. Dans le cadre de la réponse à la crise sanitaire, la France a souhaité renforcer l'action des ONG en octroyant 20 M€ supplémentaires au cours de l'année 2020, répartis entre le CDCS (10 M€) et l'initiative « santé en commun » transitant via le don-ONG (10 M€).

Le CICID de 2018 prévoit également le doublement, entre 2017 et 2022, des fonds destinés au soutien à l'action extérieure des collectivités territoriales, qui correspondent aux fonds attribués annuellement par l'État, d'une part à la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), et d'autre part à l'Agence française de développement (AFD) au titre de la Facilité de financement des collectivités territoriales (FICOL) financée sur les crédits du programme 209 affectés au don-projet AFD. Dans un contexte international dégradé par la crise sanitaire, le budget de la DAECT s'est établi à 8,2 M€ en 2020.

La priorité accordée à l'aide bilatérale se traduit également par l'augmentation des capacités d'intervention du MEAE via les projets du Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain (FSPI), dont la majeure partie est mise en œuvre par les postes diplomatiques. La consommation de crédits au titre des FSPI a atteint 45 M€ en 2020, à un niveau inférieur aux prévisions en raison des contraintes liées à la mise en œuvre opérationnelle des projets dans le contexte de la crise sanitaire.

Le MEAE soutient par ailleurs le volontariat international d'échange et de solidarité qui permet aux associations de mobiliser des ressources humaines au bénéfice de leurs partenaires ou directement sur leurs projets de terrain. En 2020, les crédits alloués au volontariat se sont élevés à 19,1 M€, témoignant d'une relation active entre l'État et les associations au service des objectifs partagés de lutte contre la pauvreté et l'inégalité et de protection des biens publics mondiaux. L'activité d'envoi de volontaires a été ralentie du fait de la crise sanitaire.

### 3. Porter les priorités stratégiques françaises dans la politique de développement européenne

La France inscrit son action globale en faveur du développement durable dans un cadre collectif et multilatéral. Les contributions de la France à l'action européenne lui permettent de jouer pleinement son rôle au sein des instances européennes, tant dans la définition des orientations qui guident l'action multilatérale (telles que la concentration des efforts, notamment financiers, sur les pays les moins avancés et les plus fragiles), que dans la détermination des modalités de mise en œuvre de leurs actions, par exemple au travers des programmes de mixage prêts/dons. Elles permettent de créer des effets de levier pour le financement de l'aide. Enfin, elles donnent à la France la capacité de combiner partenariats bilatéraux et multilatéraux pour renforcer son action et démultiplier ses résultats.

Le programme 209 a porté en 2020 la contribution française au Fonds européen de développement (FED), principal instrument de l'action extérieure de l'UE dans 79 pays d'Afrique subsaharienne, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), et des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) sur la période 2014-2020. Abondé par des contributions volontaires des États membres, et demeurant hors budget de l'UE, le 11<sup>e</sup> FED s'élève à 30,5 Mds€ sur la période 2014-2020. Deuxième bailleur après l'Allemagne, avec une clé de répartition de 17,81 %, la France contribue au fonds à hauteur de 5,43 Mds€ sur sept ans. En 2020, la contribution française a atteint 842 M€.

Les priorités sectorielles de l'aide française ainsi que ses priorités transversales (l'égalité femmes-hommes, le climat et l'environnement) sont bien reflétées dans la programmation du FED : les versements du FED pour l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique ont atteint 10,1 % des versements en 2020 (résultats partiels). La part des versements du FED dédiée à l'égalité femmes-hommes est passée de 10,4 % en 2014 à 28,9 % en 2020.

En 2020, les 19 pays prioritaires de la politique de développement de la France ont concentré plus d'un quart (28,5 %) des versements du FED (enveloppes nationales, régionales, et intra-ACP), notamment en raison d'une accélération des versements en faveur de ces pays qui constituent principalement des pays fragiles impactés par les multiples conséquences sanitaires, humanitaires et socio-économiques de la crise.

### 4. Améliorer l'efficacité et l'efficience de l'aide

La transparence de la politique de développement est un enjeu majeur pour la France. Depuis la Déclaration de Paris (2005) et les Forums de haut niveau d'Accra (2008) et de Busan (2011) sur l'efficacité de l'aide, la France a consolidé le système de redevabilité de sa politique de développement afin d'en renforcer le pilotage et l'appropriation par les pays partenaires. Elle publie depuis 2016 les données relatives au suivi des projets bilatéraux mis en œuvre par le MEAE et l'AFD sur un portail unique (<https://afd.opendatasoft.com/page/accueil/>) selon les standards de l'Initiative Internationale pour la Transparence de l'Aide (IITA), à laquelle elle a adhéré en 2016. La France transmet chaque année au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE les données statistiques de l'APD française, provenant de 24 programmes budgétaires et des taxes affectées. Ces données publiques et exhaustives répondent à une nomenclature précise endossée par le CAD et permettent de définir et de comparer les flux internationaux d'APD.

Le projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, porté par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères devant le Parlement au premier semestre 2021, rénove les méthodes de la politique de développement. Il prévoit en particulier la création d'une commission d'évaluation qui permettra de renforcer l'évaluation externe de la politique de développement et d'évaluer son impact, ainsi que les coûts de gestion des différents canaux d'acheminement de l'aide. Le renforcement de la transparence et de la visibilité de la politique de développement favorisera une meilleure appropriation citoyenne.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Contribuer à la mise en œuvre des ODD, en renforçant la composante bilatérale et en concentrant l'aide sur les pays prioritaires</b>
INDICATEUR 1.1	Part des crédits bilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités du CICID
INDICATEUR 1.2	Part des crédits multilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités sectorielles du CICID
INDICATEUR 1.3	Part des crédits du programme et des taxes destinés à des pays prioritaires
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Renforcer les partenariats</b>
INDICATEUR 2.1	Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale
INDICATEUR 2.2	Evolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises
INDICATEUR 2.3	Volume de l'activité des opérateurs AFD et Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne
<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Faire valoir les priorités stratégiques françaises dans l'aide publique acheminée par les canaux européens</b>
INDICATEUR 3.1	Part des versements du FED sur les priorités stratégiques françaises
<b>OBJECTIF 4</b>	<b>Améliorer la redevabilité et l'efficacité de l'aide</b>
INDICATEUR 4.1	Coût moyen de l'instruction d'un projet de l'AFD
INDICATEUR 4.2	Part de la rémunération sur les projets gérés par l'AFD
INDICATEUR 4.3	Frais de gestion

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF

1 – Contribuer à la mise en oeuvre des ODD, en renforçant la composante bilatérale et en concentrant l'aide sur les pays prioritaires

### INDICATEUR

1.1 – Part des crédits bilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités du CICID

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des crédits bilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV)	%	26,9	39,8	43,2	41,8	29,4	25
Part des crédits bilatéraux pour le climat, adaptation et atténuation (marqueurs de Rio)	%	10,3	8,6	10,3	14,8	20,3	40
Part des crédits bilatéraux pour l'éducation	%	7,1	7,7	6,6	11,4	13,8	12
Part des crédits bilatéraux pour l'égalité femmes/hommes (marqueur genre)	%	20,2	24,9	18,8	33,2	35,9	30
Part des crédits bilatéraux pour la santé	%	5,2	7,0	5	8,9	9,9	7

#### Commentaires techniques

**Sous-indicateur 1 «Part des crédits bilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV)»**

Sources des données : MEAE – Données budgétaires du tendancier du P209 - Objectif 6 « Gestion et sortie de crise » (Enveloppes : Aide budgétaire post conflit/sortie crise, FUH et Aide alimentaire) et FAV/Minka.

Périmètre : P209.

**Sous-indicateurs 2 à 5 « Part des crédits bilatéraux pour [...] »**

Sources des données : MEAE – Données budgétaires du tendancier du P209 ; OCDE – données d'APD (base SNPC).

Au moment de la rédaction de ce RAP, seules des données provisoire d'APD 2019 sont disponibles pour le MEAE et l'AFD. Les données d'APD sont extrapolées sur les données budgétaires du tendancier du P209.

Chaque indicateur se calcule comme suit :

- Dans les données d'APD, calcul de la part du secteur CICID ou du marqueur CAD dans :
  - L'APD en don-projet déclarée par l'AFD
  - L'APD bilatérale déclarée par le MEAE sur le P209
- Ces pourcentages sont rapportés aux données du tendancier du P209, respectivement sur :
  - Les CP de l'enveloppe « don-projet AFD » (OB 3)
  - Les CP bilatéraux du P209 déclarés en APD par le MEAE
- Les montants obtenus sont additionnés pour obtenir le montant total (estimé) des crédits bilatéraux du P209 dirigés vers le secteur CICID et les marqueurs CAD.
- Calcul de la part de ces montants dirigés vers le secteur CICID et les marqueurs CAD sur l'APD bilatérale du P209 (tendancier).

Périmètre : P209.

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**INDICATEUR****1.2 – Part des crédits multilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités sectorielles du CICID**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des crédits multilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV)	%	7,4	11,5	12	11,9	12,4	15
Part des crédits multilatéraux pour l'éducation	%	3,8	9,8	10	12,4	10,2	7
Part des crédits multilatéraux pour la santé	%	74,9	66,1	53	44,3	56,0	40

**Commentaires techniques**

La « Coopération communautaire » financée via le P209 (FED) est exclue du périmètre de cet indicateur. Elle fait l'objet d'un indicateur distinct.

**Sous-indicateurs 1 à 3 « Part des crédits multilatéraux pour [...] »**

Sources des données : MEAE – Données budgétaires du tendancier du P209 ; OCDE – données d'APD (base SNPC).

Au moment de la rédaction de ce RAP, seules des données provisoire d'APD **2019** sont disponibles pour le MEAE et l'AFD. Les données d'APD sont extrapolées sur les données budgétaire du tendancier du P209.

L'APD multilatérale imputée à un secteur particulier se calcule en trois étapes :

1. Pour chaque organisation multilatérale (OM) à laquelle le P209 et/ou le FSD contribuent, calcul de la part d'APD allouée par l'OM concernée au secteur en question, en % de son APD totale.
2. Pour chaque OM, ce % est appliqué à la contribution brute versée par la France à cette OM, via le P209 et/ou le FSD.
3. Addition des chiffres obtenus pour chaque OM.

Secteurs CAD correspondant aux indicateurs 1, 2 et 3 :

- stabilité internationale et réponse aux fragilités : codes secteur CAD 152 ; 520 ; 720 ; 730 ; 740
- éducation : code secteur CAD 110
- santé : code secteur CAD 120 ; 130

Le détail des secteurs (noms et descriptions) se trouve dans l'onglet « codes objet » du fichier Excel à télécharger via le lien ci-dessous et mis à jour régulièrement par l'OCDE.

<http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/listesdecodesducadetsnpc.htm>

Périmètre : contributions multilatérales sur le P209 (hors FED) et FSD.

**INDICATEUR****1.3 – Part des crédits du programme et des taxes destinés à des pays prioritaires**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des crédits du programme et des taxes destinés à des pays prioritaires	%	24	25,6	23	26,6	25,7	35

**Commentaires techniques**

Les pays prioritaires figurent parmi la liste de 19 pays définis par le CICID de février 2018.

**Sous-indicateur 1 : « Part des crédits du programme et des taxes destinées à des pays prioritaires »**

Sources des données : MEAE – Données budgétaires du tendancier du P209 ; OCDE – données d'APD (base SNPC).

Au moment de la rédaction de ce RAP, seules des données provisoire d'APD 2019 sont disponibles pour le MEAE et l'AFD. Les données d'APD sont extrapolées sur les données budgétaire du tendancier du P209.

Composante multilatérale : L'APD multilatérale imputée à destination des pays prioritaires se calcule en trois étapes :

1. Pour chaque organisation multilatérale (OM) à laquelle le P209 et/ou le FSD contribuent, calcul de la part d'APD allouée par l'OM à ces pays, en % de l'APD totale.
2. Pour chaque OM, ce % est appliqué à la contribution brute versée à cette OM par la France via le P209 et/ou le FSD.
3. Addition des chiffres obtenus pour chaque OM.

Périmètre : P209 (hors FED) et FSD.

Cet indicateur est calculé sur près de 80 % du périmètre (crédits bilatéraux et multilatéraux). Il inclut seulement 70 % du périmètre multilatéral (réalisation 2019) étant donné que toutes les OM auxquelles la France contribue ne déclarent pas leur APD auprès du CAD de l'OCDE. Il n'est donc pas possible de ventiler par géographie les contributions françaises à ces organisations (30 % du périmètre).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Sous-indicateur 1.1.1 « Part des crédits bilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV) »

**Les crédits budgétaires bilatéraux pour la stabilité internationale et la réponse aux fragilités ont atteint 259,2 millions d'euros en 2020 (OB 6 du P209 « Gestion et sortie de crise » et Fonds Minka) soit 29,4 % des crédits bilatéraux du P209, en baisse par rapport à la prévision 2020 et à la réalisation 2019.**

Cela s'explique principalement par l'augmentation du volume total des crédits bilatéraux (+13 % par rapport à 2019) du programme 209, qui fait baisser mécaniquement la part des actions consacrées à la réponse aux fragilités. En valeur absolue, ces crédits augmentent **pour atteindre 181,6 millions d'euros**, ce qui correspond à une hausse de 38 % par rapport à 2019 pour le Fonds d'urgence humanitaire (FUH) qui atteint 123 millions d'euros de CP en 2020, et à une hausse de 30 % par rapport à 2019 pour l'aide alimentaire programmée (AAP), qui s'élève à 51 millions d'euros de CP en 2020.

Face à l'augmentation des fragilités dans le monde, la France continue de renforcer son action dans les pays en crise, en sortie de crise et en situation de fragilité, conformément aux orientations fixées par la stratégie de réponse aux situations de fragilités et des vulnérabilités (2018). Dans ce contexte, les moyens alloués à l'aide humanitaire et à la sortie de crise à travers les instruments bilatéraux du Centre de Crise et de Soutien (CDCS) et de l'Aide alimentaire programmée (AAP) continuent d'augmenter, en vue d'atteindre la cible de 500 millions d'euros consacrés à l'aide humanitaire en 2022. Les moyens du Fonds « Paix et résilience » (Minka) mis en œuvre par l'AFD ont été doublés pour atteindre plus de 200 M€ d'engagements dès 2019 (264 M€ contre 86 M€ en 2017) dépassant ainsi les objectifs fixés par le CICID de 2018. En trois ans, Minka a permis de constituer un portefeuille de 61 projets (459 M€) spécifiquement conçus pour consolider la paix (décuplement des montants alloués à la gouvernance démocratique, 75 % des projets œuvrant à l'égalité femmes-hommes, priorité donnée aux services essentiels et aux impacts rapides, etc.).

### Sous-indicateur 1.1.2 : « Part des crédits bilatéraux pour le sujet climat, adaptation et atténuation (marqueurs de Rio) »

**Les crédits pour le climat, l'adaptation et l'atténuation (marqueurs de Rio) s'élèvent à 20,3 % des crédits bilatéraux du P209 en 2020, en forte hausse par rapport à la réalisation 2019 (+12 %) et à la prévision du PAP 2020 (+6 %).**

Cette augmentation résulte principalement d'un renforcement des efforts de l'AFD pour renseigner le marquage « climat », y compris pour le don-projet. En effet, dans la déclaration d'APD 2019 auprès de l'OCDE, 43 % de l'APD de l'AFD ont été marqués « climat », contre 13 % pour la déclaration 2018.

La France s'engage avec détermination en faveur de la mise en œuvre irréversible de l'Accord de Paris et le rehaussement de l'ambition pour le climat dès 2020. Le CICID a décidé de relever l'ambition sur l'adaptation au changement climatique à 1,5 milliards d'euros d'engagements par an dès 2020 (contre 1 milliard d'euros auparavant), avec une priorité accordée à l'Afrique, aux pays les moins avancés (PMA) et aux pays les plus vulnérables au changement climatique. Le CICID a décidé que les volumes de financements à co-bénéfice « climat » devront représenter au minimum 50 % des engagements de l'AFD, qui s'est engagée à devenir la première institution financière « 100 % accord de Paris » lors du One Planet Summit de décembre 2017.

### Sous-indicateur 1.1.3. : « Part des crédits bilatéraux pour l'éducation »

**La part des crédits bilatéraux alloués à l'éducation s'élève à 13,8 % en 2020**, au-dessus de la prévision du PAP 2020 (+2 %) et de la réalisation 2019 (+6 %).

Cette hausse s'explique principalement par les actions combinées du MEAE et de l'AFD en faveur de l'éducation.

En effet, 11,6 % de l'APD bilatérale du P209 était affectée à l'éducation en 2019, et 16,8 % de l'APD de l'AFD était destinée à l'éducation en 2019 contre 14 % en 2018.

En complément de la contribution française au Partenariat mondial pour l'éducation (200 M€ sur la période 2018-2020), **le CICID a fixé un objectif de 100 M€ additionnels de dons-projets AFD dans le domaine de l'éducation sur la même période**. Le plan d'affaires de l'AFD prévoyait ainsi 120,8 M€ de don-projet consacrés à l'éducation de base en 2019, qui se traduiront en APD au fur et à mesure des décaissements.

Les financements bilatéraux du MEAE en faveur de l'éducation proviennent en majeure partie du programme budgétaire 185 (action culturelle, enseignement du français à l'étranger). Les crédits bilatéraux du programme 209 en faveur de l'éducation sont principalement mis en œuvre par les Services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et la coopération décentralisée (appels à projets de la Délégation à l'Action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)).

### Sous-indicateur 1.1.4. : « Part des crédits bilatéraux pour l'égalité femmes/hommes »

**La part des crédits bilatéraux pour l'égalité femmes/hommes s'élève à 35,9 % en 2020**, au-dessus de la prévision du PAP 2020 et de la réalisation 2019 (+11 %).

Cette hausse résulte d'une amélioration de la méthodologie de renseignement, dans l'APD, du marqueur « genre » du CAD de l'OCDE, aussi bien au niveau du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (services centraux et postes diplomatiques) que de l'AFD. Ainsi, l'APD « genrée » de l'AFD s'est élevée à 266 M€ en 2019, soit 55 % de l'APD totale de l'Agence, en forte hausse par rapport à 2018 (30 % d'APD « genrée »). Similairement, près de 22 % de l'APD bilatérale 2019 du MEAE avait pour objectif l'égalité femmes/hommes, chiffre stable par rapport à la déclaration d'APD 2018 malgré l'augmentation des crédits bilatéraux du programme 209 (+22 % par rapport à 2018).

Conformément aux conclusions du CICID de février 2018, « l'égalité entre les femmes et les hommes constitue un principe directeur et transversal de l'action extérieure de la France ». Dans le cadre de la stratégie internationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022), la France s'est fixé des objectifs nationaux ambitieux pour renforcer la prise en compte du genre dans l'APD bilatérale d'ici 2022 :

- le marqueur « genre » de l'OCDE sera renseigné dans les statistiques d'APD pour la totalité des projets ;
- **50 % de l'APD bilatérale programmable** aura comme objectif principal ou significatif la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes ;
- **100 % des projets et programmes de l'AFD** devront être marqués genre (CAD 0, 1 ou 2) ;
- **50 % des volumes annuels d'engagements de l'AFD** devront avoir le genre pour objectif principal ou significatif (CAD 1 et 2).

#### Précisions méthodologiques sur le marqueur « genre » :

Dans le cadre de l'exercice annuel de déclaration des données d'APD auprès du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, les pays membres examinent **chaque projet/programme bilatéral et constatent si celui-ci contribue à l'égalité entre les femmes et les hommes** à l'aide d'un système de notation à trois valeurs (marqueurs CAD 0, CAD 1 et CAD 2) :

- **Le marqueur CAD 2 est attribué si l'égalité femmes-hommes constitue l'objectif principal du projet** (exemple : projet principalement conçu pour prévenir la violence fondée sur le sexe dans les situations de conflit et/ou y répondre) ;

- **Le marqueur CAD 1 est attribué si l'égalité femmes-hommes est un objectif important du projet**, sans pour autant constituer le principal motif de sa mise en œuvre (exemple : projet visant à assurer l'approvisionnement d'une localité en eau potable, qui comporte des objectifs et des activités spécifiques pour permettre aux femmes et aux filles d'accéder aisément et en toute sécurité aux installations de distribution de l'eau potable) ;
- **Le marqueur CAD 0 est attribué si le projet a été examiné au regard du marqueur mais qu'il ne vise pas l'objectif de l'égalité homme-femmes**, par exemple, un projet ferroviaire pour lequel l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas un objectif délibéré, et qui ne comporte pas d'activités expressément destinées à réduire les inégalités fondées sur le sexe ou à accroître l'autonomie des femmes.

#### **Sous-indicateur 1.1.5. : « Part des crédits bilatéraux pour la santé »**

**La part des crédits bilatéraux pour la santé s'élève à 9,9 % en 2020**, au-dessus de la prévision du PAP 2020 et en augmentation par rapport à la réalisation 2019 (+3 %).

Cette évolution s'explique, dans le contexte de la réponse internationale à la crise de la Covid-19, par la hausse de l'APD du MEAE allouée au secteur de la santé, et à l'intérieur de celle-ci, des crédits bilatéraux en santé (31,4 M€ en 2019, soit 5,8 % de l'APD bilatérale totale du MEAE). Ces financements sont principalement mis en œuvre d'une part par l'AFD (dispositif « santé en commun » précisé ci-dessous, ajustement du plan d'affaires, etc.) et d'autre part via l'aide alimentaire programmée (AAP), les projets des SCAC ainsi qu'à travers le volontariat international d'échange et de solidarité.

Dans le cadre de la réponse à la crise de Covid-19, la France a mobilisé 1,2 milliard d'euros, en particulier via le dispositif « santé en commun » mis en œuvre par l'AFD (1 milliard d'euros en prêts et 150 millions d'euros en dons à crédits constants) pour appuyer les pays africains dans la réponse à la crise. En outre, le plan d'affaires de l'AFD a été ajusté afin de réallouer à la réponse Covid-19 les enveloppes initialement dédiées à des projets dont la mise en œuvre a été compromise par la crise sanitaire. Ces réallocations ont été réalisées en veillant à prévoir des reports de projets et à préserver les crédits bénéficiant aux autres secteurs prioritaires de la politique française de développement et particulièrement à la santé hors Covid-19, afin de limiter les effets d'éviction et à obtenir une augmentation nette significative des financements à l'appui du renforcement des systèmes de santé.

Les ressources du MEAE ont également été mobilisées pour le soutien aux systèmes de santé des pays vulnérables, au moyen de réaffectations du fonds d'urgence humanitaire (16 millions d'euros) et des Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain (FSPI), par exemple au Sahel en partenariat avec l'OMS (1 million d'euros pour 2020-2021) pour financer une partie des plans de réponse sanitaire du Burkina Faso et du Mali.

L'action de la France en matière de santé passe essentiellement par le canal multilatéral, qui représentait en 2019, plus de 90 % de l'APD santé de la France, dont 305 millions d'euros pour le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme.

#### **Sous-indicateur 1.2.1. : « Part des crédits multilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV)»**

**En 2020, 117 millions d'euros ont été alloués au secteur « crises et fragilité », soit 12,4 % des crédits multilatéraux**, en hausse par rapport à la prévision 2020 et à la réalisation 2019 (+1 %).

Cette augmentation est principalement portée par la contribution française à la Facilité de l'UE en faveur des réfugiés en Turquie (FRIT), à hauteur de 44,5 millions d'euros, et au Haut-Commissariat pour les réfugiés des Nations unies (HCR) pour lequel la contribution française s'établit à 38,9 millions d'euros.

Face à l'augmentation des fragilités dans le monde, la France renforce son action dans les pays en crise, en sortie de crise et en situation de fragilité. Dans ce contexte, elle s'est engagée à accroître ses contributions multilatérales pour les agences humanitaires de l'ONU, dans le cadre de la cible de 500 millions d'euros consacrés à l'aide humanitaire en 2022.

#### **Sous-indicateur 1.2.2. : « Part des crédits multilatéraux pour l'éducation »**

**En 2020, 96 millions d'euros de crédits du P209 ont été alloués au secteur de l'éducation, soit 10,2 % des crédits multilatéraux, en hausse par rapport à la réalisation 2019.**

Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de la contribution française au PME, qui s'établit à 78,8 millions d'euros en 2020, financée à 80 % par le FSD et à 20 % par le programme 209. En 2020, la France a également contribué à hauteur de 2 millions d'euros à l'initiative des Nations unies pour l'éducation des filles (UNGEI).

La France concentre des moyens importants, à la fois bilatéraux et multilatéraux, sur le renforcement de l'éducation de base. Le gouvernement s'est engagé à augmenter la contribution française au Partenariat mondial pour l'éducation (PME) à hauteur de 200 millions d'euros sur la période 2018-2020, contre 17 millions d'euros sur le triennum précédent (2015-2017) et à porter à 10 millions par an les contributions volontaires à l'UNESCO.

#### **Sous-indicateur 1.2.3. : « Part des crédits multilatéraux pour la santé »**

**En 2020, la part des crédits multilatéraux alloués au secteur de la santé s'est élevée à 528 millions d'euros, soit plus de la moitié (56 %) de l'aide multilatérale financée via le P209, le FSD et les taxes affectées.**

Ces crédits sont principalement portés par la contribution française au Fonds mondial de lutte contre le VIH/Sida, le paludisme et la tuberculose.

Le FMSTP reçoit une contribution de 1,296 Mds€ sur 2020-2022, soit une augmentation totale de 20 % par rapport au triennum précédent. La France a agi dès le début de la pandémie de Covid-19 pour soutenir les pays les plus vulnérables et encourager une réponse commune au sein des instances multilatérales, ainsi que par le biais de notre contribution de 95 millions à Unitaid : ces contributions représentent plus des trois-quarts des financements multilatéraux de la France dans le domaine de la santé en 2020. La baisse de la part des crédits multilatéraux alloués à la santé par rapport à la réalisation 2019 résulte principalement de la baisse de la contribution au Fonds Mondial financée via le FSD en 2020 (305 millions contre 390 millions en 2019).

La France a fortement mobilisé ses financements pour contribuer à la réponse internationale à la pandémie du Covid-19. **Elle doit contribuer à hauteur de 560 M€ à l'initiative internationale du « Dispositif pour accélérer l'accès outils de lutte contre la Covid-19 » (ACT-A)**, qui vise à accélérer la mise au point et la production de produits de diagnostic, de traitements et de vaccins contre la Covid-19 et à en assurer un accès équitable. Cette contribution inclut notamment un appui financier de 50 millions d'euros pour soutenir l'OMS dans son rôle essentiel d'alerte, de détection et de coordination. S'agissant de la vaccination, la France est l'un des principaux soutiens de Gavi, l'alliance du vaccin. Lors de la reconstitution des ressources qui s'est déroulée le 4 juin 2020 à Londres, la France a annoncé une contribution globale de 500 millions d'euros sur la période 2021-2025 (+ 100 millions d'Euros liés à la découverte d'un vaccin contre le Covid-19).

**Sous-indicateur 1.3.1. : « Part des crédits du programme et des taxes destinées à des pays prioritaires »**

**En 2020, 25,7 % des crédits du programme 209 et des taxes affectées ont été alloués aux pays prioritaires.**

Le CICID de 2018 a acté une augmentation de la composante bilatérale de l'aide publique au développement sous forme de dons afin de cibler plus efficacement les 19 pays prioritaires de la France, appartenant tous à la catégorie des pays les moins avancés (PMA) et situés sur le continent africain à l'exception d'Haïti. Les pays prioritaires bénéficient également de l'aide française via le canal multilatéral.

Consécutivement à l'engagement pris par le CICID de concentrer 50 % de l'effort en subvention de l'État et deux-tiers des subventions mises en œuvre par l'AFD aux 19 pays prioritaires de la France, ainsi qu'à l'augmentation de notre contribution multilatérale à certains fonds très actifs dans nos pays prioritaires (en particulier le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme - FMSTP), la part des crédits du programme 209 allouée à nos pays prioritaires devrait fortement augmenter à partir de 2021.

Pour précision méthodologique, la part des crédits multilatéraux dirigée vers les pays prioritaires (19 % en 2020) est calculée sur la base de données limitées (cf. commentaires techniques ci-dessus). Elle est fortement dépendante des décaissements du Fonds mondial, qui représente près d'un tiers (30 %) des crédits multilatéraux du P209 (hors FED) et du FSD, soit en 2019, 21 % de l'APD déclarée par le FMSTP ont été dirigés vers nos pays prioritaires, 7 % des crédits de l'OMS et 22 % des crédits de GAVI. **A titre de comparaison, 30 % des crédits bilatéraux du P209 et du FSD (y compris le don-projet AFD) ont été dirigés vers les pays prioritaires.**

**OBJECTIF****2 – Renforcer les partenariats****INDICATEUR****2.1 – Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale	%	6,5	7,5	7	7,5	7,5	6,4

**Commentaires techniques****Sous-indicateur 2.1.1 « Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale »**

**Source de données :** Les données sont collectées par DGM/CIV pour le MEAE auprès de : (par ordre d'importance) l'Agence Française de Développement, le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, les collectivités territoriales, les autres ministères.

**Mode de calcul :** Montant des subventions publiques attribuées sur les crédits de l'APD bilatérale de la France, aux organisations de la société civile (OSC) / montant de l'APD bilatérale de la France.

Le montant des subventions publiques attribuées sur les crédits de l'APD bilatérale française représente la somme des subventions attribuées sur les crédits 209 – et une partie des crédits 185 (si dans un pays en développement pour une action de développement) – aux organisations de la société civile (OSC) françaises et étrangères.

Le recensement effectué par CIV a permis de régler les différences entre le mode de calcul de l'OCDE et celui du Département, les chiffres de la DGM/CIV faisant aujourd'hui foi.

**Périmètre :** Les OSC sont définies par le CAD de l'OCDE comme suit: ONG (dont les réseaux et plate-formes), fondations, sociétés coopératives, syndicats et toute entité ad hoc établie afin de collecter des fonds pour un but spécifique ; en incluant les organisations françaises, locales et internationales.

Cet indicateur est calculé en année N sur la base des décaissements de l'année N-1. Les indications renseignées dans ce document pour l'année 2020 sont donc une prévision des chiffres qui seront consolidés en juin 2021. Ce document permet en revanche de renseigner les chiffres consolidés pour l'année 2019. L'analyse des résultats qui suit se fera donc sur la base des évolutions entre les années 2018 et 2019.

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**INDICATEUR****2.2 – Evolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Evolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises	base 100 en 2018	100	110	150	125	120	140

**Commentaires techniques****Sous-indicateur 1. : « Evolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises »**

\*\* La Base 100 définie dans ce PAP concerne l'année budgétaire 2018, par conséquent, le montant qui a permis d'établir les prévisions 2019 et la cible 2020, ainsi que les réalisations 2016 et 2017, seront ré-évalués et consolidés lors du PAP 2020.

**Sources des données :** Les données sont collectées auprès des différents services du MEAE, bailleurs des collectivités territoriales françaises au titre du P.209 et consolidées par la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) en année N, sur la base des décaissements de l'année N-1.

**Mode de calcul :** 100 = année de base 2018 = APD support du P.209 transitant par les collectivités territoriales françaises via, en particulier, les appels à projets de la DAECT. La réalisation pour 2018 est de 100 = 6,8 M€.

**Périmètre :** Le sous-indicateur 1 comptabilise l'APD support de l'État – sur le P.209 – transitant par les collectivités territoriales françaises et leurs groupements, reconnus comme tel par le Code général des collectivités territoriales. Il comptabilise donc la principale source de financement des collectivités françaises pour leur action extérieure, les appels à projets et les soutiens financiers (financement de mission, etc.) de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

**Sont exclues du périmètre :**

- > L'APD transitant par les associations faitières de collectivités (Régions de France, France urbaine, Assemblée des départements de France, Association des maires de France, Cités Unies France et Association française du Conseil des communes et des régions d'Europe) et leurs associations thématiques (Fédération nationale des parcs naturels régionaux, PS-Eau, etc.) sur budget DAECT ;
- > Les délégations de la DAECT aux postes diplomatiques pour organiser des assises bilatérales de la coopération décentralisée ;
- > L'APD transitant par les collectivités territoriales françaises via la Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (Ficol) gérée par l'AFD sur du budget « taxe sur les transactions financières » et non sur le P. 209.

**INDICATEUR****2.3 – Volume de l'activité des opérateurs AFD et Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Volume de l'activité des opérateurs AFD et Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne	M€	271	600	250	480	363,5*	500

**Commentaires techniques****Sous-indicateur 1. : « Volume de l'activité des opérateurs AFD et Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne »**

**Sources des données :** AFD

Il s'agit ici uniquement des données concernant l'AFD, qui avaient servi à la définition des cibles. Les éléments concernant Expertise France (EF) ne sont pas intégrés à date à l'indicateur en raison de méthodologies de calcul différentes entre l'AFD et EF.

Un sous-indicateur par opérateur est ajouté dans le PAP 2021.

**ANALYSE DES RÉSULTATS****Sous-indicateur 2.1.1 « Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale »**

En 2019, la part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale est de 6,96 %, soit une augmentation de 0,39 points.

Cette évolution nous rapproche encore de la moyenne des pays de l'OCDE, qui reste toutefois supérieure. En 2019, le volume s'est élevée à 460 001 351 M€, soit une augmentation de 85 M€ par rapport à 2018. L'enveloppe du MEAE a augmenté, passant de 126 M€ en 2018 à 139 M€ en 2019. Le CDCS reste le bailleur le plus important du Ministère puisqu'il finance l'APD transitant par les OSC à hauteur de 71 M€ pour l'action humanitaire.

**Cette augmentation de la part de l'APD transitant par les OSC dans l'APD bilatérale totale, elle même en augmentation, illustre la volonté du gouvernement de voir les fonds bilatéraux de l'aide publique au développement française transitant par la société civile doubler à horizon 2022 par rapport à 2017.**

Au regard de la forte hausse de l'APD bilatérale ces dernières années, il est prévu une stabilisation de la part de l'APD transitant par les OSC entre 7 et 7,5 % en 2020. Les données pour l'année 2020 n'étant consolidées qu'en juin, il s'agit ici d'une estimation prévisionnelle, avec un maintien anticipé aux alentours de 7,5 % de l'APD bilatérale totale.

Fait marquant en 2020, une enveloppe exceptionnelle de 20 M€ a été débloqué pour financer des initiatives d'ONG françaises pour répondre à la crise d'urgence, la moitié pour porter des projets humanitaires (CDCS) l'autre pour financer des projets de résilience (AFD).

#### **Sous-indicateur 2.2.1 « Evolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises »**

La réalisation 2020 est de 120 en base 100 par rapport à 2018, soit une baisse de 5 point par rapport au prévisionnel actualisé.

Concrétisant la trajectoire ascendante de l'APD décidée par le Président de la République et les conclusions du CICID de février 2018 (doublement d'ici 2022 de l'APD transitant par les collectivités territoriales), l'enveloppe attribuée à la DAECT pour 2020 a été augmentée à 10,5 M€ (LFI 11,5 M€), sur la base d'un budget 2019 de 9,3 M€. Sous l'effet de la crise qui a ralenti les coopérations, le budget final aura été de 9 M€ après ajustements.

Le calendrier de l'année 2020 était d'entrée de jeu inhabituel puisqu'il fallait tenir compte des élections municipales programmées les 15 et 22 mars qui ont amené la DAECT à prévoir une deuxième phase de dépôt des candidatures se terminant mi-juin. La pandémie a conduit à prolonger ce délai jusqu'à la fin juillet. Cette démarche a permis de quasiment doubler le nombre de projets mis en route sur l'année 2020.

Si ces indicateurs sont satisfaisants au vu des circonstances, il convient de noter que la pandémie a rendu impossible l'exécution de pans entiers de nos prévisions budgétaires :

- les dépenses liées au Sommet Afrique-France qui devait se tenir à Bordeaux en juin
- les dépenses liées aux Assises et séminaires de la coopération décentralisée annulés ou repoussés
- les dépenses liées aux missions d'expertise territoriale non réalisées dans le cadre du nouveau programme EXPECT.

Concernant les 2èmes tranches de projets pluriannuels entamés en 2019, des collectivités territoriales ont, en raison des restrictions de circulation et autres obstacles créés par la pandémie, demandé des délais supplémentaires pour mettre en oeuvre leurs actions.

La DAECT a modifié pour l'année 2020 ses modalités de soutien à la coopération décentralisée, avec pour objectifs de s'adapter aux évolutions des besoins des collectivités territoriales, de rendre plus facile l'utilisation des appels à projets, et d'amener de nouvelles collectivités à s'engager dans l'action internationale et en particulier l'aide au développement.

Les principaux changements dans les règlements des appels à projets sont les suivants :

- le calcul des taux de cofinancement a été simplifié et rehaussé ; ainsi, les cofinancements ont pu aller jusqu'à 70 % pour les 19 pays prioritaires déterminés par le CICID, 50 % pour les autres pays éligibles à l'APD et 30 % pour les autres pays.
- le taux maximum de prise en compte des valorisations est passé de 30 % à 50 %.
- un appel à propositions a été ouvert aux associations de collectivités territoriales ou comportant des collectivités territoriales parmi leurs adhérents, pour qu'elles proposent des projets de coopération « clés en main » à des CT peu expérimentées en la matière.

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**Sous-indicateur 2.3.1 « Volume de l'activité des opérateurs AFD et Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne »**

**La réalisation 2020 est de 363,5 M€,** soit une baisse de 24 % par rapport à la prévision actualisée.

Le groupe AFD a poursuivi en 2020 sa coopération financière avec l'Union européenne.

Dans le cadre de l'opérationnalisation du Plan d'investissement extérieur (PIE), l'AFD a signé deux accords de garantie avec la Commission européenne dans le cadre du Fonds européen de développement durable (FEDD). Le «partenariat renforcé» entre la Commission et les institutions financières bilatérales européennes (AFD, KfW, CDP et AECID) a permis de faire des propositions concrètes sur les négociations en cours de l'instrument européen de coopération pour le voisinage et le développement international (NDICI) et de contribuer, avec l'association des institutions financières européennes pour le développement (EDFI), aux discussions concernant l'architecture financière européenne de l'aide. Cet agenda institutionnel fourni, ainsi que la volatilité intrinsèque à l'activité en gestion déléguée par l'Union européenne, explique la variation entre la réalisation et les prévisions initiales.

**OBJECTIF**

**3 – Faire valoir les priorités stratégiques françaises dans l'aide publique acheminée par les canaux européens**

**INDICATEUR****3.1 – Part des versements du FED sur les priorités stratégiques françaises**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des versements du FED dans les pays prioritaires de la France	%	31,28	27,23	32	26,1	28,5	20
3.1.2 Part des versements du FED pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV)	%	12,16	9,14	12,27	13,03	10,3	12,27
Part des versements du FED sur l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique (marqueurs de Rio)	%	10,54	11,88	11,5	11	10,1	11,5
Part des versements du FED pour l'éducation	%	6,04	2,99	8	4,68	5,3	8
Part des versements du FED pour l'égalité femmes/hommes (marqueur genre)	%	21,61	24,13	23,5	20,38	28,9	23,5
Part des versements du FED pour la santé	%	8,32	9,88	9,5	9,87	8,6	9,5

**Commentaires techniques****Sous-indicateurs 3.1.1... à ...3.1.6 « Part des engagements du FED »**

Sources des données : Commission européenne, DG DEVCO, Unité R1 – Planning, Budget, Reporting. Données extraites du « Dashboard » (plateforme interne de la Commission européenne contenant les informations statistiques sur les instruments européens de l'aide au développement).

L'indicateur de l'année N-1 (2020) n'est pas consolidé au moment de l'exercice RAP. Les données sont généralement consolidées puis publiées en fin d'année N dans le rapport annuel de la Commission sur les politiques de l'UE en matière de développement et d'aide extérieure et leur mise en œuvre.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

\*Les données sur les versements sont issues de la base EU Aid Explorer du 18 septembre 2020.

**Sous-indicateur 3.1.1 : « Part des versements du FED dans les pays prioritaires de la France »**

**En 2020, la part des versements du FED dans les pays prioritaires de la France s'élève à 28,5 %**, en hausse par rapport à la réalisation 2019 et à la prévision 2020 (+2 %).

Cette hausse s'explique principalement par des décaissements importants des fonds du 11ème FED à destination de nos pays prioritaires en 2020, notamment dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19.

Parmi les versements réalisés en 2020\* dans nos pays prioritaires, **un programme de renforcement de la présence de l'État et de la résilience dans les zones vulnérables du Burkina Faso** a été financé pour un montant de 3 millions d'euros, **un contrat de réforme sectorielle agricole SANAD** (focus sur la filière rizicole et la gouvernance) au Mali pour 10 millions d'euros, **la construction de la route Nouakchott-Rosso** pour près de 16 millions d'euros ainsi qu'un contrat de **réforme sectorielle sécurité alimentaire et nutritionnelle et développement agricole durable** au Niger (17,8 millions d'euros).

**Sous-indicateur 3.1.2 : « Part des versements du FED pour la stabilité internationale et la réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV) »**

**En 2020, la part des versements du FED pour la stabilité internationale et la réponse aux fragilités s'élève à 10,3 %**, en augmentation par rapport à la réalisation 2019 (+1 %) mais en-deçà de la prévision 2020.

Cette évolution s'explique principalement par la réorientation de certains crédits du FED dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19, en particulier vers le soutien socio-économique.

Parmi les versements réalisés en 2020\* en matière de stabilité internationale et de réponse aux fragilités, on relèvera un appui budgétaire de 9 millions d'euros pour **la mise en œuvre du programme d'urgence Sahel (PUS)** étendu au Burkina Faso, la mise en œuvre d'**une action de résilience** (aide d'urgence) en République centrafricaine (15 millions d'euros) ainsi que le **soutien à la sécurité et à la stabilisation** au Niger (3 millions d'euros).

**Sous-indicateur 3.1.3 : « Part des versements du FED sur l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique (marqueurs de Rio) »**

**En 2020, la part des versements du FED pour l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique (marqueurs de Rio) s'élève à 10,1 %**, légèrement en-dessous de la réalisation 2019 et de la prévision 2020.

Cette légère baisse s'explique principalement par la réorientation de certains crédits dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19.

Parmi les versements réalisés en 2020\* pour l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique, on peut noter **la mise en œuvre d'un programme de sauvegarde des sites biologiques prioritaires** en République démocratique du Congo (24,6 millions d'euros), un programme d'appui à la lutte contre le changement climatique au Togo (2,3 millions d'euros), **un projet de renforcement de la résilience des communautés locales face au changement climatique** au Soudan (2,2 millions d'euros) ainsi que **l'appui à la préservation des écosystèmes forestiers** en Afrique de l'Ouest (1,2 million d'euros).

**Sous-indicateur 3.1.4 : « Part des versements du FED pour l'éducation »**

**En 2020, la part des versements du FED pour l'éducation s'élève à 5,3 %**, en augmentation par rapport à la réalisation 2019 (+2,3 %) et à la prévision 2020 (+1 %).

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Parmi les versements réalisés en 2020\* dans le domaine de l'éducation, on peut noter la mise en œuvre du **programme de soutien à la formation technique et professionnelle** en République dominicaine (3,6 millions d'euros), le programme de **soutien au secteur de l'éducation** en Somalie (5,5 millions d'euros) ainsi que le **contrat de réforme sectorielle sur le secteur de l'éducation** en Namibie (9,5 millions d'euros).

**Sous-indicateur 3.1.5. : « Part des versements du FED pour le sujet égalité hommes/femmes »**

**En 2020, la part des versements du FED concernant l'égalité entre les femmes et les hommes s'élève à 28,9 %**, en augmentation par rapport à la réalisation 2019 (+5 %) et par rapport à la prévision 2020 (+9 %).

Cette hausse s'explique principalement par la réorientation des crédits dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19 et par l'amélioration du marquage « genre » par la Commission.

Parmi les versements réalisés en 2020\* dans le cadre de l'égalité femmes/hommes, on peut noter **le projet d'appui à l'autonomisation de la femme et à la protection des droits des femmes et des filles** à Djibouti (1 million d'euros), une action de promotion de **l'engagement des femmes dans la paix et la sécurité** au nord du Nigeria (408 000€) ainsi qu'un projet de **prévention des violences sexuelles et sexistes** en Zambie (340 000 €).

**Sous-indicateur 3.1.6. : « Part des versements du FED pour la santé »**

**En 2020, la part des versements du FED pour la santé s'élève à 8,6 %**, en légère diminution par rapport à la réalisation 2019 et à la prévision 2020.

Parmi les versements réalisés en 2020\* dans le secteur de la santé, on peut noter un appui budgétaire apporté à la **réforme sectorielle pour la santé** en Ethiopie (25 millions d'euros), le programme de **renforcement de l'offre et développement de l'accès aux soins de santé** en RDC (25,3 millions d'euros) et d'**appui à la santé** en Guinée (1,5 millions d'euros) ainsi que celui consacré à **la santé et sécurité sociale** au Kenya (4,2 millions d'euros).

**OBJECTIF**

4 – Améliorer la redevabilité et l'efficacité de l'aide

**INDICATEUR**

4.1 – Coût moyen de l'instruction d'un projet de l'AFD

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Coût moyen de l'instruction d'un projet de l'AFD	k€	Non applicable	Non déterminé	Sans objet	59	Sans objet	150

**Commentaires techniques****Sous-indicateur 1. : « Coût moyen de l'instruction d'un projet de l'AFD »****Sources des données :** Données extraites de la comptabilité analytique de l'AFD**Périmètre :** don projet et guichet ONG

## INDICATEUR

## 4.2 – Part de la rémunération sur les projets gérés par l'AFD

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part de la rémunération sur les projets gérés par l'AFD	%	10,7	8,91	Sans objet	7,62	9,26	10

## Commentaires techniques

**Sous-indicateur 1. : « Part de la rémunération sur les projets gérés par l'AFD »**Sources des données : Selon la convention cadre État-AFD actuellement en cours de révision.

Calcul du ratio : rémunération totale AFD sur le montant total versé à l'AFD où le montant total versé à l'AFD correspond au montant du don-projet AFD, de la rémunération AFD, des C2D et le FSD partie AFD.

Périmètre : P209 et taxes affectées

## INDICATEUR

## 4.3 – Frais de gestion

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Frais de gestion sur le canal multilatéral	%	7,4	7,3	7,5	7,3	7,3	8
Frais de gestion du FED	%	3,2	4,1	4	4	3,6	4

## Commentaires techniques

**Sous-indicateur 1. : « Frais de gestion sur le canal multilatéral »**Sources des données : MEAE – Données budgétaires du tendancier du P209 et sites internet des organisations multilatérales.

Moyenne pondérée de la part de frais de gestion des OM (sur la base des contributions volontaires) pour lesquelles ces données sont disponibles (représentant 70 % du volume du périmètre multilatéral).

Périmètre : P209 (hors FED) et FSD**Sous-indicateur 2. : « Frais de gestion du FED »**Sources des données : Commission européenne, DG DEVCO, Unité R1 – Planning, Budget, Reporting. Données extraites du « Dashboard » (plateforme interne de la Commission européenne contenant les informations statistiques sur les instruments européens de l'aide au développement).

L'indicateur de l'année N-1 (2019) n'est pas consolidé au moment de l'exercice RAP. Les données sont généralement consolidées puis publiées en fin d'année N dans le rapport annuel de la Commission sur les politiques de l'UE en matière de développement et d'aide extérieure et leur mise en œuvre.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

**Sous-indicateur 4.1.1 « Coût moyen de l'instruction d'un projet de l'AFD »**

Ce sous-indicateur a été supprimé dans le cadre du PAP 2021. Les données ne sont pas disponibles.

**Sous-indicateur 4.2.1 « Part de la rémunération sur les projets gérés par l'AFD »**

Le réalisé 2020 s'établit à 9,26 %, un niveau supérieur à la prévision actualisée et au réalisé 2019.

Cette hausse résulte de la faible exécution des C2D en 2020 (voir partie JPE), qui se traduit par un impact proportionnellement plus limité sur le montant de la rémunération. Cela a pour effet une augmentation mécanique (du fait de la baisse du dénominateur et du maintien relatif de la rémunération au numérateur) de la part de la rémunération rapportée au volume de crédits mis en œuvre par l'Agence en 2020. Il n'en reste pas moins que la

nouvelle grille de tarification des crédits de l'aide-projet, appliquée depuis 2019 et dégressive en fonction de l'évolution de la moyenne des engagements et versements de l'AFD, a permis au MEAE de dégager des économies de rémunération.

L'indicateur vise à mesurer la part des crédits transférés à l'AFD, servant immédiatement à rémunérer ses frais administratifs. Du fait de l'augmentation du volume de crédits notifiés à l'AFD conformément à la hausse de la part bilatérale de notre aide publique au développement, une révision des modalités de rémunération de l'AFD a été décidée au 1er semestre 2019. Ces nouvelles modalités de rémunération déjà appliquées seront intégrées dans la nouvelle convention-cadre État/AFD.

#### **Sous-indicateur 4.3.1 « Frais de gestion sur le canal multilatéral »**

Les frais de gestion sur le canal multilatéral diffèrent en fonction des agences et organisations internationales, mais restent dans les mêmes ordres de grandeur (HCR : 10,0 %, Fonds mondial : 6,9 %, UNITAID : 8,0 %, UNESCO : 6,0 %, UNICEF : 3,0 %). Ils s'élèvent, en moyenne, à 7,3 % en 2020.

#### **Sous-indicateur 2. : « Frais de gestion du FED »**

**En 2020, la part des frais de gestion du FED s'élève à 3,6 %**, en légère diminution par rapport à 2019.

L'absence de nouveaux engagements du FED à compter du 1er janvier 2021 et la diminution progressive des décaissements à mesure de la clôture des programmes en cours d'exécution devrait conduire à une progressive diminution de la part des versements du FED sur les frais de gestion. Ceux-ci seront désormais principalement couverts dans le cadre du NDICI, nouvel instrument européen de coopération et de développement à partir de 2021 financé par le budget général de l'Union européenne.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020				
02 – Coopération bilatérale	25 433	317 133 8 035 565	1 464 444 031 1 398 582 980	<b>1 464 761 164</b> <b>1 406 643 978</b>	1 464 761 164
05 – Coopération multilatérale		84 680 610 60 081 390	281 572 451 295 943 033	<b>366 253 061</b> <b>356 024 423</b>	366 253 061
07 – Coopération communautaire			842 408 360 842 408 360	<b>842 408 360</b> <b>842 408 360</b>	842 408 360
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	161 448 923 152 219 620		388 143	<b>161 448 923</b> <b>152 607 762</b>	161 448 923
09 – Actions de co-développement	220 864	465	1 421 227	<b>0</b> <b>1 642 555</b>	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>161 448 923</b>	<b>84 997 743</b>	<b>2 588 424 842</b>	<b>2 834 871 508</b>	<b>2 834 871 508</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+2 268 546 (hors titre 2)		+2 268 546	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-5 287 244	+34 582 203 (hors titre 2)		+29 294 959	
Total des AE ouvertes	156 161 679	2 710 273 334 (hors titre 2)		2 866 435 013	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>152 465 916</b>	<b>68 117 420</b>	<b>2 538 743 742</b>	<b>2 759 327 078</b>	

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020				
02 – Coopération bilatérale	25 433	317 133 7 743 287	838 694 031 892 831 498	<b>839 011 164</b> <b>900 600 217</b>	839 011 164
05 – Coopération multilatérale		7 072 452 5 831 992	281 572 451 296 943 033	<b>288 644 903</b> <b>302 775 025</b>	288 644 903
07 – Coopération communautaire			842 408 360 842 408 360	<b>842 408 360</b> <b>842 408 360</b>	842 408 360
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	161 448 923 152 219 620		373 623	<b>161 448 923</b> <b>152 593 242</b>	161 448 923
09 – Actions de co-développement	220 864	465	1 421 227	<b>0</b> <b>1 642 555</b>	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>161 448 923</b>	<b>7 389 585</b>	<b>1 962 674 842</b>	<b>2 131 513 350</b>	<b>2 131 513 350</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+2 268 546 (hors titre 2)		+2 268 546	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-5 287 244	+80 230 337 (hors titre 2)		+74 943 093	
Total des CP ouverts	156 161 679	2 052 563 310 (hors titre 2)		2 208 724 989	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>152 465 916</b>	<b>13 575 744</b>	<b>2 033 977 740</b>	<b>2 200 019 400</b>	

## Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
02 – Coopération bilatérale		317 133 6 169 965	1 989 456 320 1 922 244 894	1 989 773 453	1 989 773 453 1 928 414 859
05 – Coopération multilatérale		536 739 3 433 995	187 859 000 216 960 724	188 395 739	188 395 739 220 394 719
07 – Coopération communautaire			863 033 740 842 408 360	863 033 740	863 033 740 842 408 360
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	153 150 588 155 853 113	1 834	190 513	153 150 588	153 150 588 156 045 460
09 – Actions de co-développement	31 108		1 436 610	0	0 1 467 719
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>153 150 588</b>	<b>853 872</b>	<b>3 040 349 060</b>	<b>3 194 353 520</b>	<b>3 194 353 520</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>155 884 222</b>	<b>9 605 795</b>	<b>2 983 241 101</b>		<b>3 148 731 117</b>

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
02 – Coopération bilatérale		317 133 5 425 415	793 133 308 770 693 352	793 450 441	793 450 441 776 118 767
05 – Coopération multilatérale		6 250 000 6 334 491	187 859 000 215 960 724	194 109 000	194 109 000 222 295 214
07 – Coopération communautaire			863 033 740 842 408 360	863 033 740	863 033 740 842 408 360
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	153 150 588 155 853 113	1 834	190 513	153 150 588	153 150 588 156 045 460
09 – Actions de co-développement	31 108		1 415 680	0	0 1 446 788
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>153 150 588</b>	<b>6 567 133</b>	<b>1 844 026 048</b>	<b>2 003 743 769</b>	<b>2 003 743 769</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>155 884 222</b>	<b>11 761 739</b>	<b>1 830 668 629</b>		<b>1 998 314 589</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	155 884 222	161 448 923	152 465 916	155 884 222	161 448 923	152 465 916
Rémunérations d'activité	129 241 662	130 626 199	125 038 536	129 241 662	130 626 199	125 038 536
Cotisations et contributions sociales	24 371 480	28 460 050	24 552 665	24 371 480	28 460 050	24 552 665
Prestations sociales et allocations diverses	2 271 080	2 362 674	2 874 715	2 271 080	2 362 674	2 874 715
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	9 605 795	84 997 743	68 117 420	11 761 739	7 389 585	13 575 744
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 605 795	84 997 743	68 117 420	11 761 739	7 389 585	13 575 744
Titre 6 – Dépenses d'intervention	2 983 241 101	2 588 424 842	2 538 743 742	1 830 668 629	1 962 674 842	2 033 977 740
Transferts aux ménages	7 172 127	10 196 571	5 413 522	7 172 127	10 196 571	5 413 503
Transferts aux entreprises	-341 830 741	47 451 500	-13 459 789	174 999 316	47 451 500	221 275 487
Transferts aux collectivités territoriales	5 634 228	11 500 000	5 595 226	5 634 228	11 500 000	5 521 456
Transferts aux autres collectivités	3 312 265 487	2 519 276 771	2 541 194 783	1 642 862 958	1 893 526 771	1 801 767 294
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>2 834 871 508</b>			<b>2 131 513 350</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-5 287 244			-5 287 244	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+36 850 749			+82 498 883	
<b>Total*</b>	<b>3 148 731 117</b>	<b>2 866 435 013</b>	<b>2 759 327 078</b>	<b>1 998 314 589</b>	<b>2 208 724 989</b>	<b>2 200 019 400</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	5 807 744		2 268 546	5 807 744		2 268 546
<b>Total</b>	<b>5 807 744</b>		<b>2 268 546</b>	<b>5 807 744</b>		<b>2 268 546</b>

## Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/2020		1 000		1 000				
06/2020		1 473 861		1 473 861				
09/2020		144		144				
11/2020		727 883		727 883				
12/2020		53 159		53 159				
01/2021		12 500		12 500				
<b>Total</b>		<b>2 268 546</b>		<b>2 268 546</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2020		2 650 118		2 650 118				
<b>Total</b>		<b>2 650 118</b>		<b>2 650 118</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/02/2020		50 000		1 340 219				
<b>Total</b>		<b>50 000</b>		<b>1 340 219</b>				

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/11/2020		11 537 500		13 411 448				
<b>Total</b>		<b>11 537 500</b>		<b>13 411 448</b>				

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/11/2020		20 344 585		21 434 710				
08/12/2020					3 228 978		3 228 978	
<b>Total</b>		<b>20 344 585</b>		<b>21 434 710</b>	<b>3 228 978</b>		<b>3 228 978</b>	

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020				41 393 842	2 058 266		2 058 266	
<b>Total</b>				<b>41 393 842</b>	<b>2 058 266</b>		<b>2 058 266</b>	

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>36 850 749</b>		<b>82 498 883</b>	<b>5 287 244</b>		<b>5 287 244</b>	

## Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
02 – Coopération bilatérale	25 433	1 464 761 164 1 406 618 545	1 464 761 164 1 406 643 978	25 433	839 011 164 900 574 784	839 011 164 900 600 217
05 – Coopération multilatérale		366 253 061 356 024 423	366 253 061 356 024 423		288 644 903 302 775 025	288 644 903 302 775 025
07 – Coopération communautaire		842 408 360 842 408 360	842 408 360 842 408 360		842 408 360 842 408 360	842 408 360 842 408 360
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	161 448 923 152 219 620	388 143	161 448 923 152 607 762	161 448 923 152 219 620	373 623	161 448 923 152 593 242
09 – Actions de co-développement	220 864	1 421 691	0 1 642 555	220 864	1 421 691	0 1 642 555
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>161 448 923</b>	<b>2 673 422 585</b>	<b>2 834 871 508</b>	<b>161 448 923</b>	<b>1 970 064 427</b>	<b>2 131 513 350</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-5 287 244	+36 850 749	+31 563 505	-5 287 244	+82 498 883	+77 211 639
Total des crédits ouverts	156 161 679	2 710 273 334	2 866 435 013	156 161 679	2 052 563 310	2 208 724 989
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>152 465 916</b>	<b>2 606 861 162</b>	<b>2 759 327 078</b>	<b>152 465 916</b>	<b>2 047 553 483</b>	<b>2 200 019 400</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+3 695 763	+103 412 172	+107 107 935	+3 695 763	+5 009 827	+8 705 590

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	161 448 923	2 681 894 338	2 843 343 261	161 448 923	1 978 536 180	2 139 985 103
Amendements	0	-8 471 753	-8 471 753	0	-8 471 753	-8 471 753
<b>LFI</b>	<b>161 448 923</b>	<b>2 673 422 585</b>	<b>2 834 871 508</b>	<b>161 448 923</b>	<b>1 970 064 427</b>	<b>2 131 513 350</b>

Les crédits hors titre 2 du programme 209 ont été réduits de 8 471 753 M€ par un amendement gouvernemental.

## MODIFICATIONS DE MAQUETTE

En 2020, seule une modification de la maquette est intervenue : l'activité « organisation de la ministérielle Développement-présidence française du G7 » a été renommée « organisation de sommets ou de manifestations ».

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

En 2020, les crédits exécutés ont dépassé l'enveloppe des crédits ouverts en LFI en raison des engagements pris par la France lors de la conférence des donateurs du 4 mai 2020 pour lutter contre la pandémie de Covid19, mais également de la compensation via le programme 209 de l'insuffisance des recettes de la taxe sur les billets d'avion affectées au FSD (-118,2 M€, dont -100 M€ au titre de la quote-part du MEAE) pour honorer les engagements programmés sur le FSD.

Plusieurs mouvements réglementaires sont intervenus dans le cadre du schéma de fin de gestion :

- Décret de virement : 20 344 585 € en AE et 21 434 710 € en CP dont :
  - Programme 105 : 5 575 844 € en AE et 6 665 969 € en CP
  - Programme 151 : 2 713 907 € en AE=CP
  - Programme 185 : 12 054 834 € en AE=CP
- Décret de transfert en provenance du programme 110 : 11 537 500 € en AE et 13 411 448 € en CP.
- Ouverture de crédits en quatrième loi de finances rectificative afin de compenser la baisse du produit de la TSBA liée à la crise économique et sanitaire: 41 393 842 € en CP

Par ailleurs, deux rétablissements de crédits sont intervenus :

- 2,9 M€ qui avaient été versés à la Banque africaine de Développement (BAD) par dérogation ;
- 13,3 M€ au titre des C2D, versés en début d'année à l'AFD pour mise en œuvre mais qui ont été rétablis faute de décaissement suite au moratoire pris sur le remboursement des dettes publiques des pays africains.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Quatre fonds de concours ont été abondés sur le programme 209 pour un total de 2 256 046,23 € en AE=CP :

- 16 000 € en AE=CP au titre des contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de crises humanitaires à l'étranger (1-2-00263) ;
- 144 € en AE=CP au titre des contributions de tiers au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger (1-2-00008) ;
- 1 527 019,73 € en AE=CP au titre de la participation de gouvernements étrangers aux projets de coopération menés par la France (1-3-00287) ;
- 712 882,50 € en AE et CP au titre de la participation de la Commission européenne aux dépenses du centre de crise et de soutien (1-1-00638).

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	807 244	106 936 903	107 744 147	807 244	78 802 577	79 609 821
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>807 244</b>	<b>106 936 903</b>	<b>107 744 147</b>	<b>807 244</b>	<b>78 802 577</b>	<b>79 609 821</b>

En complément des mouvements réglementaires détaillés précédemment, le programme a bénéficié du dégel de l'intégralité de la réserve du programme 209: 106 936 903 € en AE et 78 802 577 € en CP.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019 (1)	Réalisation 2019 (2)	LFI + LFR 2020 (3)	Transferts de gestion 2020 (4)	Réalisation 2020 (5)	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	139,74	150,00	0,00	144,93	-5,07
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	82,50	87,00	0,00	87,39	+0,39
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	1 118,06	1 008,00	0,00	1 075,60	+67,60
1105 – Agents de droit local	0,00	182,31	201,00	0,00	198,77	-2,23
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>1 522,61</b>	<b>1 446,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 506,69</b>	<b>+60,69</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2020 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	0,00	0,00	+5,19	+6,26	-1,07
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	0,00	-6,00	+10,89	+6,51	+4,38
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	0,00	0,00	-42,46	+24,02	-66,48
1105 – Agents de droit local	0,00	0,00	+21,00	-4,54	-6,31	+1,77
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+15,00</b>	<b>-30,92</b>	<b>+30,48</b>	<b>-61,40</b>

La présente partie (« Emplois et dépenses de personnel ») restitue les informations relatives aux emplois et aux dépenses de rémunération des personnels du programme 209. Toutefois, les éléments agrégés, à l'échelle du ministère, se trouvent dans le document relatif à la mission "Action extérieure de l'État".

La consommation du programme 209 s'établit au total à 1 507 ETPT pour une dotation de 1 446 ETPT (soit 104,2 % de la dotation).

Les corrections techniques correspondent au rétablissement nécessaire d'écarts liés à des arrondis sur les dates moyennes d'entrée et/ou sortie, ou de distorsions liées à l'existence des flux entre programmes en cours d'année (les corrections techniques en catégorie G2 étant neutres sur l'ensemble du périmètre ministériel), ou encore l'effet report, pris en compte pour les transferts, alors que ceux-ci n'apparaissent plus dans les flux en 2020.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	41,00	5,00	7,11	51,96	0,00	8,60	+10,96	0,00
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	12,00	0,00	7,34	27,00	0,00	8,54	+15,00	-1,00
1103 – CDD et volontaires internationaux	382,00	0,00	7,22	339,00	0,00	8,84	-43,00	-14,00
1105 – Agents de droit local	39,00	0,00	8,52	26,99	0,00	5,74	-12,01	0,00
<b>Total</b>	<b>474,00</b>	<b>5,00</b>		<b>444,95</b>	<b>0,00</b>		<b>-29,05</b>	<b>-15,00</b>

Les commentaires sur l'évolution des emplois et les hypothèses d'entrées et de sorties ainsi que l'évolution de la rémunération pour l'ensemble des programmes du périmètre ministériel sont détaillés dans la justification au premier euro du programme 105, rattaché à la mission "Action extérieure de l'État".

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	ETP au 31/12/2020
	ETPT	ETPT				
Administration centrale	150,00	309,93	0,00	0,00	0,00	152,00
Services à l'étranger	288,00	1 196,76	0,00	0,00	-6,00	294,00
Autres	1 008,00	0,00	0,00	0,00	21,00	1 066,00
<b>Total</b>	<b>1 446,00</b>	<b>1 506,69</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15,00</b>	<b>1 512,00</b>

Il n'est pas possible de répartir les personnels relevant de la catégorie G3 « CDD et volontaires internationaux ». Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « autres » en LFI.

A titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la consommation de la catégorie G3 s'élève à 1 777,4 ETPT (73 %) à l'étranger et à 671,5 ETPT (27 %) en administration centrale.

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	1 446,00	1 506,69
<b>Total</b>	<b>1 446,00</b>	<b>1 506,69</b>
Transferts en gestion		0,00

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS**

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 2

En 2020, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères comptait 39 apprentis dont 37 sur le programme 105 et 2 sur le programme 209 (mission APD). Cinq apprentis sont affectés à Nantes et 34 à Paris.

Par ces recrutements, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères contribue au développement du contrat d'apprentissage qui participe à la politique gouvernementale d'insertion des jeunes dans la vie professionnelle. À cet égard, de nombreux domaines sont ouverts à l'apprentissage (informatique, gestion des ressources humaines...).

Le recours aux apprentis permet notamment de mieux faire connaître les métiers de la fonction publique et de susciter des vocations dans certaines filières.

**INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

En 2020, le ratio s'est établi à 2,26 % sur le périmètre ministériel. Après application du schéma d'emplois et malgré le transfert de 52 agents (principalement dans le cadre de la réintégration des effectifs et de la masse salariale de 3 établissements à autonomie financière au Brésil, au Costa Rica et en Norvège), les effectifs du ministère de l'Europe et des affaires étrangères baissent et le ratio augmente donc légèrement.

**PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS**

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>129 241 662</b>	<b>130 626 199</b>	<b>125 038 536</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>24 371 480</b>	<b>28 460 050</b>	<b>24 552 665</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	15 317 580	16 930 894	15 174 367
– Civils (y.c. ATI)	15 252 005	16 930 894	15 090 005
– Militaires	65 575		84 361
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	9 053 900	11 529 156	9 378 298
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>2 271 080</b>	<b>2 362 674</b>	<b>2 874 715</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>155 884 222</b>	<b>161 448 923</b>	<b>152 465 916</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>140 566 641</b>	<b>144 518 029</b>	<b>137 291 550</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

La catégorie 23 "Prestations sociales et allocations diverses" intègre notamment le versement de l'allocation de retour à l'emploi à 154 contractuels pour un montant de 2,7 M€ (dont une provision de 1,13 M€) sur le programme 209.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2019 retraitée</b>	<b>140,43</b>
Exécution 2019 hors CAS Pensions	140,57
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020/ 2019	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,13
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,13
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-2,01</b>
EAP schéma d'emplois 2019	3,78
Schéma d'emplois 2020	-5,79
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>0,49</b>
<b>Mesures générales</b>	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>-0,20</b>
GVT positif	1,47
GVT négatif	-1,67
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>-0,59</b>
Indemnisation des jours de CET	0,11
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	-0,69
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>-0,83</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,60
Autres variations	-1,44
<b>Total</b>	<b>137,29</b>

Le socle d'exécution 2019 hors CAS Pensions du programme 209 à hauteur de 140,7 M€ HCAS tient compte du débasage de dépenses non reconductibles au profil atypique, parmi lesquelles la garantie individuelle de pouvoir d'achat et le rachat de jours sur les comptes épargne-temps (CET), pour un total de 0,13 M€.

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » correspond notamment au rebasage de 0,11 M€ au titre du compte épargne-temps et 0,12 M€ au titre de la prime COVID versée aux agents et -0,81 M€ au titre des effets baissiers de la crise sanitaire sur les autres composantes sociées de la dépense du programme 209, notamment les rémunérations à l'étranger (IRE), du fait du change et des vacances conjoncturelles.

Le GVT positif (ou effet de carrière) s'est traduit par une augmentation de la masse salariale du programme 209 à hauteur de 1,47 M€ (soit 1,07 % de la masse salariale hors CAS pensions), compte tenu de l'évolution indiciaire des agents et des mesures de fidélisation pour les agents de droit local. L'impact du GVT négatif (ou effet de noria) est valorisé à hauteur de -1,7 M€ (1,22 % de la masse salariale HCAS), soit un solde de 0,2 M€ (0,15 %).

Enfin, la ligne « Autres variations des dépenses de personnel » regroupe les autres facteurs explicatifs de variation de la masse salariale hors CAS et notamment, pour un montant de 0,47 M€ pour le programme 209, la perte au change-prix des rémunérations des personnels expatriés enregistrée entre la période de préparation du PLF 2020 en 2019 et la fin de gestion 2020, ainsi que la perte au change des rémunérations des agents de droit local.

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**COÛTS ENTRÉE-SORTIE**

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	47 759	54 370	48 854	42 176	48 803	43 139
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	138 205	140 883	140 759	134 932	137 580	137 326
1103 – CDD et volontaires internationaux	66 868	76 330	75 941	61 699	69 832	70 805
1105 – Agents de droit local	26 348	24 559	23 936	22 179	20 673	20 148

Les coûts moyens globaux par catégories ventilés ci-dessus ne comprennent pas les dépenses de collaborateurs ainsi que les dépenses hors paiement sans ordonnancement préalable (HPSOP).

Pour la catégorie LOLF G5 (agents de droit local), le coût moyen d'entrée supérieur au coût moyen de sortie s'explique par le recrutement de profils expérimentés ainsi que par une politique de fidélisation et de montée en compétence des agents de droit local.

**MESURES CATÉGORIELLES**

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						31 705	47 558
Extension en année pleine		G1/G3	Tous	09-2019	8	31 705	47 558
Mesures statutaires						22 020	22 020
Protocole PPCR	106	G1/G2	Tous corps	01-2020	12	22 020	22 020
Mesures indemnitaires						436 138	479 482
Autres mesures (dont révision de la cartographie)	9	G1/G3	CDI et CDD	06-2020	7	19 295	33 077
Revalorisation CDD/CDI AC	39	G1/G3	CDI et CDD	07-2020	6	24 086	48 172
Mesures en faveur des agents de droit local	48	G5	Agents de droit local	02-2020	11	60 229	65 704
Révision du CIA titulaires	140	G1	Tous corps	01-2020	12	28 433	28 433
Création d'un CIA pour les CDI et CDD	146	G1/G3	CDI et CDD	01-2020	12	304 095	304 095
<b>Total</b>						<b>489 863</b>	<b>549 059</b>

L'enveloppe consacrée au retour catégoriel a été consommée à hauteur de 0,49 M€ sur le programme 209. Sa répartition est restée conforme aux prévisions, avec de légers ajustements, notamment pour abonder l'enveloppe dédiée à la création d'un bonus annuel pour les agents contractuels.

**ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2**

Le budget de l'action sociale relevant du programme 105, les dépenses (hors titre 2) de l'action sociale sont retracées dans le rapport annuel de performance de la mission action extérieure de l'État.

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) <b>2 710 273 334</b>	CP ouverts en 2020 * (P1) <b>2 052 563 310</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>2 606 861 162</b>	CP consommés en 2020 (P2) <b>2 047 553 483</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>404 601 155</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>103 412 172</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>1 642 952 329</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) <b>2 224 580 228</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) <b>-20 930</b>					
<b>Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 2 224 559 297</b>	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>404 601 155</b>	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) <b>1 819 958 143</b>	
AE engagées en 2020  (E2) <b>2 606 861 162</b>	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020  (P4) <b>1 642 952 329</b>	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) <b>963 908 833</b>	
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 2 783 866 976</b>	
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) <b>603 540 186</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) <b>2 180 326 790</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

## Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION

## 02 – Coopération bilatérale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Coopération bilatérale	25 433	1 464 761 164	<b>1 464 761 164</b>	25 433	839 011 164	<b>839 011 164</b>
		1 406 618 545	<b>1 406 643 978</b>		900 574 784	<b>900 600 217</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		25 433		25 433
Rémunérations d'activité		20 467		20 467
Cotisations et contributions sociales		4 966		4 966
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	317 133	8 035 565	317 133	7 743 287
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	317 133	8 035 565	317 133	7 743 287
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 464 444 031	1 398 582 980	838 694 031	892 831 498
Transferts aux ménages	10 196 571	5 413 522	10 196 571	5 413 503
Transferts aux entreprises	47 451 500	-13 459 789	47 451 500	221 275 487
Transferts aux collectivités territoriales	11 500 000	4 442 181	11 500 000	4 368 411
Transferts aux autres collectivités	1 395 295 960	1 402 187 066	769 545 960	661 774 097
<b>Total</b>	<b>1 464 761 164</b>	<b>1 406 643 978</b>	<b>839 011 164</b>	<b>900 600 217</b>

## Dépenses de fonctionnement

## Appui logistique aux projets de coopération

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	317 133	4 043 488	303 934
CP	317 133	4 411 877	673 337

L'écart entre la consommation telle qu'elle apparaît dans Chorus et la consommation prévisionnelle s'explique par des dépenses qui auraient dû être imputées sur d'autres lignes, parmi lesquelles :

- des crédits dédiés au versement d'une subvention à l'Institut Pasteur (1 920 000 €), retraités dans la rubrique « autres crédits d'intervention en administration centrale » ;
- des crédits dédiés au fonds citoyen franco-allemand, retraités dans la rubrique « volontariat » (600 000 €) ;

- des crédits dédiés à l'organisation du sommet Afrique-France, retraités dans la rubrique « organisation de sommets ou de manifestations » (1 195 597 €).

Les crédits d'appui logistique aux projets de coopération, utilisés principalement par les postes, financent les achats de biens et services payés directement par l'État et pour lesquels il n'est pas possible d'identifier nominativement un bénéficiaire final distinct de l'État français (organisation de colloques, formations ou séminaires, achat d'ouvrages ou de matériel pédagogique, etc.).

Ces crédits permettent notamment d'appuyer le travail d'experts techniques internationaux (ETI), ou encore de soutenir la mise en œuvre d'actions de communication et de sensibilisation sur des thèmes globaux ou en lien avec des actions de coopérations spécifiques.

Par ailleurs, ces crédits permettent de financer la réalisation d'évaluations. A titre d'exemple, une évaluation a été réalisée en 2020 sur cinq projets post-Ebola d'un montant de 15 M€ mis en place par Expertise France en Guinée et au Libéria entre 2015 et 2019.

Le rapport d'évaluation se félicite de la bonne adéquation des projets développés au regard des besoins exprimés par les autorités nationales ainsi que de la complémentarité des projets avec les autres initiatives déployées par nos partenaires, telle que l'Union européenne. Ces projets ont en outre eu des effets structurants sur les systèmes de santé et sur l'atteinte des capacités principales du règlement sanitaire international, exploités dans le cadre de la riposte actuelle à la pandémie de la Covid-19.

L'évaluation note toutefois une insuffisance de moyens déployés par les projets, notamment au regard de l'ampleur des actions nécessaires à un redressement pérenne des systèmes de santé en Guinée et au Libéria, et une coordination insuffisante entre ces projets.

Ce travail d'évaluation met en lumière des pistes importantes pour les prochains projets de préparation et de riposte aux crises sanitaires : (i) la nécessité de favoriser un engagement participatif des pays partenaires dès l'élaboration des projets ; (ii) l'importance de concevoir les projets post-crise dans la durée et de le distinguer des programmes d'urgence transitoires ; (iii) le besoin de définir ce type de projets dans l'optique d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et d'avoir un impact durable sur la santé des populations.

D'autres évaluations ont également été réalisées au cours de l'année 2020 :

- évaluation de l'action de l'Agence française de coopération médias (CFI), dont les résultats sont détaillés dans la rubrique correspondante ;
- évaluation de projets sur le continuum « Sécurité-Développement », dans le cadre de la stratégie française de réponse aux fragilités ;
- évaluation des actions de coopération en faveur de la jeunesse depuis les Printemps arabes, au Maghreb et au Levant ;
- évaluation de la contribution française à la facilité de financement internationale pour la vaccination (IFFIm).

#### *Transfert aux ménages*

#### **Bourses**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	5 781 218	2 769 146	2 769 146
CP	5 781 218	2 769 146	2 769 146

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Ces crédits sont versés à l'opérateur de mobilité Campus France pour la mise en œuvre de bourses dans le secteur de la gouvernance. Ces bourses sont principalement destinées à des ressortissants étrangers, mises en œuvre par les ambassades et dans certains cas nécessitant la réussite à un examen probatoire mis en œuvre par les Écoles et les postes diplomatiques :

- pour des formations offertes par l'École nationale d'administration et les Instituts régionaux d'administration (cycles longs ou courts, stages spécifiques) ;
- pour une formation dans une autre structure publique (École nationale de la magistrature, Institut de la gestion publique et du développement économique, École nationale des douanes, Écoles des finances publiques...) ;
- pour une immersion dans une institution française (Barreau de Paris, Cour de Cassation, Conseil d'État,...).

Le nombre de bénéficiaires en 2020 est de 239 (dont 158 bourses de stage et 81 bourses d'étude), contre 694 en 2019 (dont 601 bourses de stage et 93 bourses d'étude), soit une baisse de 65 % par rapport à l'année 2019. Cette baisse s'explique par l'annulation de nombreux stages en raison de la crise sanitaire.

**Échanges d'expertise**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	4 415 353	1 066 955	998 549
CP	4 415 353	1 066 955	998 549

La sous-consommation de cette enveloppe s'explique par la crise sanitaire qui a restreint la mobilité des personnes ; les crédits non utilisés pour les échanges d'expertise ont été redéployés pour financer la réponse française à la crise sanitaire.

En 2020 ces crédits ont financé 81 missions et 88 invitations, soit 169 bénéficiaires qui sont soit :

- des personnalités étrangères invitées en France (personnalités de haut niveau invitées par leurs homologues français : ministres, parlementaires, hauts-fonctionnaires, avocats,...). En 2020, le coût moyen d'une invitation est de l'ordre de 165 € par jour pour une durée moyenne de 20,5 jours. Même si le nombre de bénéficiaires a baissé, la durée moyenne des invitations a augmenté par rapport à 2019, ceci étant dû à la proportion importante d'invitations qui ont dû être prolongées en raison de la crise sanitaire.
- des experts français en mission à l'étranger (chargés de l'organisation de séminaires ou d'apporter leur expertise sur un secteur donné : droits de l'homme, modernisation de l'administration, création d'un « Barreau »,...). En 2020, le coût moyen d'une mission est de l'ordre de 102 € par jour pour une durée moyenne de 30 jours. Comme pour les invitations, le nombre de bénéficiaires a baissé et la durée moyenne a augmenté en raison des séjours qui ont fait l'objet d'une prolongation en raison de la crise sanitaire.

*Transfert aux entreprises***Expertise France**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	36 830 554	36 732 077	36 551 865
CP	36 830 554	33 807 120	33 431 865

L'agence « Expertise France » a bénéficié d'une enveloppe de 36,5 M€ en AE et de 33,43 M€ en CP.

Cette enveloppe correspond d'une part à la contribution du MEAE (6,5 M€ en AE et 3,4 M€ en CP) au mécanisme d'appui aux projets stratégiques réalisés par Expertise France pour le compte de bailleurs multilatéraux et, d'autre part, à des commandes publiques passées à Expertise France pour la gestion des experts techniques internationaux (29 M€ en AE = CP) et la gestion d'activités dans le domaine de la santé (1 M€ en AE = CP).

Un nouveau Contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2020-2022 a fait évoluer le modèle économique d'Expertise France et les instruments utilisés par l'État pour soutenir l'établissement. Afin de renforcer le pilotage *a priori* des activités de l'agence, d'assurer une pleine transparence du soutien économique apporté par l'État, et de maintenir la souplesse nécessaire pour répondre aux évolutions de l'action extérieure de la France, le nouveau COM distingue ses activités selon la typologie suivante :

- Opérations bilatérales, financées par la commande publique : ces opérations seront encadrées par les conventions-cadre signées par l'agence avec le MEAE, le MEFR, l'AFD ou toute autre institution commanditaire. Elles seront rémunérées au juste prix pour permettre à Expertise France de couvrir ses coûts. Elles feront l'objet d'un reporting spécifique et ne bénéficieront d'aucun soutien économique additionnel de l'État.
- Opérations financées par un bailleur tiers :
- Opérations ne bénéficiant pas d'un soutien économique de l'État : ces opérations devront être équilibrées et ne bénéficieront d'aucun soutien économique de l'État.
- Opérations bénéficiant d'un soutien économique de l'État : ces opérations, jugées stratégiques mais imposant à l'agence une charge susceptible de faire l'objet d'une compensation, pourront bénéficier sur la durée du COM d'un soutien économique apporté par l'État. Dans ce sens, l'opérateur bénéficiera d'une autorisation d'engagement (AE) destinée à couvrir ses coûts de mise en œuvre non entièrement couverts par le financement des bailleurs tiers pendant toute la phase d'exécution du projet, de son développement jusqu'à sa clôture – audit évaluation.

Les moyens alloués à l'opérateur par le MEAE répondent dorénavant à cette typologie avec, d'une part, une commande publique et, d'autre part, un mécanisme d'appui des opérations financées par un bailleur tiers et jugées stratégiques par l'État. La subvention de transformation instaurée par le COM 2016-2018 a ainsi été supprimée.

Le mécanisme d'appui représentait 10 M€ d'autorisations d'engagements et 5,2 M€ de crédits de paiements en 2020, financés à 65 % par le programme 209 et 35 % par le programme 110. En plus de soutenir les projets déjà en cours d'exécution, cet appui a permis à Expertise France de s'engager sur 35 nouveaux projets en 2020, d'un montant total de 148,2 M€. Les principaux contrats soutenus portent sur le développement de l'économie bleue et la pêche durable en Algérie, un programme multi-pays d'assistance technique en matière d'emploi et de protection sociale, le renforcement de la société civile en Irak ou le renforcement des services sociaux de base au Burkina Faso.

La commande dans le domaine de la santé a porté sur un projet d'appui aux organisations régionales et sous-régionales africaines (OOAS ; CEMAC ; Africa CDC) dans le cadre de la riposte à la pandémie Covid-19 avec, entre autres, une assistance technique en matière de surveillance épidémiologique et de communication institutionnelle.

### Canal France International

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	7 620 946	1 664 108	7 316 108
CP	7 620 946	1 664 108	7 316 108

CFI développe ses activités dans les pays ciblés par la France dans le cadre des décisions issues du Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) du 8 février 2018. Le contrat d'objectifs 2018-2020 de CFI, filiale de France Médias Monde (FMM), réaffirme l'inscription de la mission de l'opérateur dans le cadre de la politique française d'aide publique au développement, notamment pour renforcer le rôle des médias en tant que ciment social et acteurs de développement démocratique dans les pays partenaires. Ses missions sont notamment dirigées vers la jeunesse, le numérique, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, le développement durable, la francophonie et la consolidation démocratique dans les zones prioritaires de l'action extérieure de la France, principalement en Afrique sub-saharienne, au Maghreb et au Levant. Le second objectif vise à renforcer

l'influence de la France à l'international dans le domaine des médias en faisant de CFI un pôle d'expertise de référence au sein de FMM. Le troisième objectif veille à l'accroissement des financements de CFI en optimisant son impact et son efficacité. A cet égard, les projets de CFI cofinancés augmentent de +36 % entre 2019 et 2020 et atteignent 6,8 M€.

La rédaction d'un nouveau contrat d'objectifs pour la période 2021-2023 est en cours. Une évaluation de l'action de CFI pour la période 2015-2019 commandée par la DGM a été menée durant l'année 2020 : ses recommandations ont permis d'enrichir la réflexion pour la rédaction du nouveau contrat d'objectifs.

Ainsi, la structuration de l'action de CFI va évoluer et s'organiser selon deux approches différentes et complémentaires: le développement des médias (développement de l'offre et des contenus, formation des professionnels, modernisation des structures médiatiques, etc.), et le développement par les médias (sensibilisation, par le biais des médias, aux enjeux propres au développement des pays). Par ailleurs, conformément aux recommandations de l'évaluation, le futur contrat d'objectifs encourage CFI à renforcer la lisibilité de son action et sa présence auprès de l'ensemble de ses partenaires. L'agence participera également à la réflexion stratégique du MEAE pour l'élaboration d'une feuille de route présentant la stratégie médias et développement de la France. Enfin, CFI consolidera le fonctionnement de l'agence afin de garantir une croissance maîtrisée, en optimisant son efficacité et son impact.

CFI va initier la mise en place d'études de l'impact, sur le moyen et long terme, de ses projets sur les bénéficiaires des actions, les contenus médiatiques et leurs éventuels effets sur les changements de comportement, et les populations en termes de développement durable.

En 2020, CFI s'est adapté au contexte et a su répondre au besoin d'informations fiables sur la thématique du Covid en aidant les médias à traiter ce sujet, ce qui a limité l'impact de la crise sanitaire sur ses activités.

### Rémunération de l'AFD

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	81 000 000	64 848 598	64 848 598
CP	81 000 000	64 848 598	64 848 598

A la suite de la hausse des moyens alloués à l'AFD en 2019, le Ministère a anticipé des économies d'échelle sur les frais de gestion de l'Agence et a souhaité une évolution de leur calcul. Des nouvelles modalités de rémunération ont ainsi été arrêtées entre le MEAE et l'Agence.

Ces modalités ont fait l'objet de deux avenants à la convention cadre en 2019 et 2020 en attente de la finalisation de la nouvelle convention cadre.

Indice de production (en M€)	Barème de rémunération		
	< 400	400 - 800	> 800
Dons Projets	9,00 %	8,50 %	8,00 %
ONG	9,50 %		
PRCC	10,00 %		
FICOL	9,00 %		
FAPS	6,00 %		
FFID	1,00 %		

Au total, la rémunération versée à l'AFD s'est élevée à 64,8 M€ en 2020. Ce montant établi sur la base des montants délégués sera définitivement arrêté en année n+1 après la clôture des comptes définitifs de l'Agence, qui permettra une connaissance de leur utilisation effective par type d'intervention.

Ce montant s'est avéré moins important que prévu initialement en raison de deux facteurs : une régularisation d'un montant trop versé en 2019 et une baisse importante des paiements sur les C2D en raison du moratoire sur la dette des pays africains.

#### *Transfert aux collectivités territoriales*

#### **Coopération décentralisée**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	11 500 000	7 702 930	8 310 655
CP	11 500 000	7 453 920	8 237 685

Les crédits de la DAECT sont mis en œuvre directement dans le cadre d'appels à projets (AAP) ouverts aux collectivités territoriales françaises (CTF) et indirectement via des subventions à des associations de Collectivités Territoriales Françaises et/ou d'associations de services aux collectivités territoriales (RRMA – Réseaux régionaux multi acteurs).

La totalité des crédits consommés en 2020 au titre de la coopération décentralisée s'élève à 8,3 M€ en AE et 8,2 M€ en CP, soit un niveau sensiblement inférieur aux crédits ouverts en LFI du fait de l'impact de la crise sanitaire.

Concrétisant la trajectoire ascendante de l'APD décidée par le Président de la République et les conclusions du CICID de février 2018 (doublement d'ici 2022 de l'APD transitant par les collectivités territoriales), l'enveloppe attribuée à la DAECT pour 2020 a été augmentée à 11,5 M€ en LFI 2020, après une première hausse de 8,7 M€ à 9,3 M€ en 2019. Sous l'effet de la crise qui a ralenti les coopérations, le budget prévu en programmation initiale à 10,5 M€ a été ramené à 9 M€.

Le calendrier de l'année 2020 était inhabituel puisqu'il fallait tenir compte des élections municipales programmées les 15 et 22 mars qui ont amené la DAECT à prévoir une deuxième phase de dépôt des candidatures se terminant fin juillet. Cette démarche a permis de quasiment doubler le nombre de projets mis en route sur l'année 2020 entre la première et la deuxième phase.

Si cet indicateur est satisfaisant au vu des circonstances, il convient de noter que la pandémie a rendu impossible l'exécution de pans entiers des prévisions budgétaires :

- les dépenses liées au Sommet Afrique-France qui a été annulé ;
- les dépenses liées aux Assises et séminaires de la coopération décentralisée annulés ou repoussés ;
- les dépenses liées aux missions d'expertise territoriale non réalisées dans le cadre du nouveau programme EXPECT.

Concernant les 2èmes tranches de projets pluriannuels entamés en 2019, des collectivités territoriales ont, en raison des restrictions de circulation et autres obstacles créés par la pandémie, demandé des délais supplémentaires pour mettre en œuvre leurs actions.

La DAECT a modifié pour l'année 2020 ses modalités de soutien à la coopération décentralisée, avec pour objectifs de s'adapter aux évolutions des besoins des collectivités territoriales, de rendre plus facile l'utilisation des appels à projets, et d'amener de nouvelles collectivités à s'engager dans l'action internationale et en particulier l'aide au développement.

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les principaux changements dans les règlements des appels à projets sont les suivants :

- le calcul des taux de cofinancement a été simplifié et rehaussé ; ainsi, les cofinancements ont pu aller jusqu'à 70 % pour les 19 pays prioritaires déterminés par le CICID, 50 % pour les autres pays éligibles à l'APD et 30 % pour les autres pays.
- le taux maximum de prise en compte des valorisations est passé de 30 % à 50 %.
- un appel à propositions a été ouvert aux associations de collectivités territoriales ou comportant des collectivités territoriales parmi leurs adhérents, pour qu'elles proposent des projets de coopération « clés en main » à des CT peu expérimentées en la matière.

*NB: ces données correspondent aux cofinancements dans le cadre des appels à projets, des Assises en région et des subventions aux RRMA.*

*Transferts aux autres collectivités***Dotations pour opération aux établissements à autonomie financière**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	373 586	268 912	235 241
CP	373 586	268 912	235 241

Les dotations pour opérations, allouées aux EAF, permettent la mise en œuvre par les établissements d'actions de coopération dans le cadre de partenariats visant l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD), parmi lesquelles peuvent être citées à titre d'illustration :

- 38 000 € pour financer des actions de plaidoyer et appuis aux acteurs du développement durable par le poste de Cotonou (Bénin) ;
- 15 000 € pour le soutien à l'organisation de conférences dans le domaine de la justice et de la gouvernance par le poste d'Hanoï (Vietnam) ;
- 10 000 € en appui à la formation linguistique des fonctionnaires par le poste de Khartoum.

**Autres crédits d'intervention des directions et des postes**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	14 357 000	52 621 382	26 301 186
CP	14 357 000	52 635 412	26 388 026

La différence entre la consommation Chorus et la consommation retraitée s'explique par la mauvaise imputation de dépenses, principalement retraitées dans la rubrique « autres contributions volontaires ».

Ces crédits permettent aux directions sectorielles de l'administration centrale ainsi qu'aux services de coopération et d'action culturelle des ambassades (SCAC) de mettre en œuvre des actions en faveur du développement durable. Ces actions se traduisent par le versement de subventions à des ONG françaises ou locales ou encore à des organisations internationales, et permettent également l'achat par les SCAC de matériels et de prestations de services (actions de formations, de communication en particulier) qui concourent au soutien d'actions de coopération mises en œuvre avec des partenaires locaux.

La consommation est supérieure aux crédits votés en LFI pour plusieurs raisons.

D'une part, la LFI 2020 prévoyait le versement de deux contributions à l'institut Pasteur (2 000 000 €) et au CIRAD (960 000 €) au sein de l'activité « moyens attribués aux établissements partenaires », alors que le code activité correspondant a été créé seulement en 2021. Ces versements ont donc été imputés dans cette rubrique pour cette année exclusivement.

D'autre part, la crise sanitaire s'est traduite par la nécessité de verser plusieurs subventions par redéploiement de crédits :

- une contribution d'1,5 M€ au bénéfice de l'organisation Conservation International ;
- une contribution d'1,8 M€ pour la Rainforest Foundation ;
- 3,2 M€ en faveur de l'Ambassade de Brasília pour l'acheminement d'assistance technique aux peuples autochtones en Amazonie au titre de la réponse Covid-19 ;
- un versement complémentaire de 2 M€ à l'Institut Pasteur afin d'appuyer ses actions en Afrique en réponse à la crise du Covid-19.

### Aide projet (don projet et don ONG de l'AFD)

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	1 010 000 000	975 484 726	975 484 726
CP	393 500 000	473 938 040	473 938 040

L'année 2020 a été caractérisée par une bonne adéquation entre les besoins réels de l'AFD et les crédits notifiés par le ministère. Les versements de l'année 2020 sont restés contenus dans l'enveloppe notifiée, témoignant ainsi de l'efficacité du dialogue de gestion renforcé mis en place entre le MEAE et l'Agence dans le contexte de la forte montée en charge du volume de crédits alloués à l'AFD depuis 2019.

En 2020, la consommation en AE de l'aide projet de l'AFD est de 975 M€, se décomposant en 861 M€ de dons-projets AFD et 114 M€ de dons aux organisations de la société civile (OSC).

En CP, la consommation sur le don projet sur le programme 209 est de 368 M€ sur l'enveloppe de dons-projets AFD et 106 M€ sur celle des dons-projets aux organisations de la société civile (tableau ci-dessous).

Le niveau de consommation sur le don projet, sensiblement supérieur aux crédits ouverts en LFI, s'explique par la nécessité d'abonder sur cette enveloppe 100 M€ de crédits de paiement initialement programmés au sein du FSD, et n'ayant pu être mis en œuvre via ce canal en raison d'un volume de taxes affectées (TSBA) insuffisantes (cf partie « Fonds de solidarité pour le développement » du bilan de la programmation annuelle).

L'enveloppe d'aide projet a enfin été destinataire d'un rétablissement de crédits à hauteur de 2,95 M€. Initialement attendu fin 2019, le report du remboursement de la Banque africaine de développement avait entraîné une baisse de 2,9 M€ en AE/CP du montant versé à l'Agence au titre du Don ONG et a été régularisé en 2020.

*Répartition de la consommation du don-projet en 2020 (crédits du programme 209 & FSD inclus) :*

	AE	CP
Dons-projets AFD	860 794 539	453 634 485
Dons- projets aux organisations de la société civile	114 810 999	105 855 379
<b>Consommation 2020 dons-projets totale</b>	<b>975 605 538</b>	<b>559 489 864</b>

#### 1/ Les dons-projets AFD

Après une forte croissance en 2019, la diminution des crédits du dons-projets versés à l'AFD en 2020 a permis de stabiliser l'activité à un niveau élevé de manière à poursuivre la trajectoire de croissance de l'APD de la France en vue d'atteindre 0,55 % du revenu national brut en 2022, et de rééquilibrer la part des dons et de l'aide bilatérale par rapport aux prêts et à l'aide multilatérale, conformément aux orientations fixées par le CICID du 8 février 2018.

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les crédits en AE et en CP délégués par le ministère à l'AFD ont fait l'objet d'une répartition par zone géographique en 2020 présentée dans le tableau ci-dessous. Conformément aux objectifs de la politique française de développement, le continent africain continue de concentrer la majorité de l'activité en dons-projets de l'AFD.

*Ventilation par zones géographiques des consommations d'AE et de CP des dons-projets AFD en 2020*

(inclus le Fonds Paix et résilience Minka, la facilité d'amorçage, de préparation et de suivi du projet (FAPS), la facilité de financement des collectivités territoriales (FICOL), la facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (FISONG) et les fonds fiduciaires (FFID), hors programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC) de la direction générale du Trésor, microfinance et l'Initiative Solidarité Santé Sahel (I3S)

Zone	AE	Part des AE	CP	Part des CP
Afrique	558 560 912	64,89 %	330 898 941	72,94 %
Amérique latine	13 375 000	1,55 %	10 192 689	2,25 %
Orients[1]	113 428 266	13,18 %	63 900 581	14,09 %
Trois Océans[2]	111 788 540	12,99 %	21 811 828	4,81 %
Multi-pays étrangers	63 639 738	7,39 %	26 826 235	5,91 %
<b>Total</b>	<b>860 792 456</b>	<b>100,00 %</b>	<b>453 630 274</b>	<b>100,00 %</b>

Source : AFD (2020)

En 2020, les octrois et les versements de crédits du programme 209 relatifs à l'activité en dons-projets de l'AFD ont bénéficié au total à 69 pays (hors projets multi-pays). Les dix premiers bénéficiaires sont présentés dans le tableau ci-dessous. Conformément aux priorités géographiques de la politique française de développement, neuf des dix premiers pays bénéficiaires[3] font partie des pays prioritaires de la politique française de développement (liste établie par le CICID du 8 février 2018).

*Dix premiers pays bénéficiaires d'AE et de CP de l'AFD sur dons-projets 2020 :*

10 premiers pays en termes d'octrois	AE	10 premiers pays en termes de décaissements	CP
MALI	56 M€	NIGER	33 M€
LIBAN	53 M€	BURKINA FASO	30 M€
BURKINA FASO	35 M€	MALI	27 M€
RDC	32 M€	TCHAD	24 M€
TCHAD	31 M€	LIBAN	20 M€
HAITI	30 M€	TERR.AUTO.PALES	18 M€
RCA	28 M€	MADAGASCAR	17 M€
NIGER	27 M€	MAURITANIE	16 M€
SÉNÉGAL	27 M€	GUINEE	15 M€
MADAGASCAR	26 M€	SENEGAL	14 M€

Source : AFD (2020)

Sur le plan sectoriel (tableau ci-dessous), ces crédits ont permis à l'Agence d'engager de nombreux projets en cohérence avec les priorités de la politique française de développement (traitement des crises et fragilités ; éducation et formation professionnelle ; climat et biodiversité ; égalité femmes-hommes ; santé)[4].

Les crédits en subvention additionnels alloués à l'AFD ont permis de réinvestir massivement les secteurs sociaux et notamment la santé, à travers en particulier l'initiative « Santé en commun », d'un montant de 70 M€ en don en réponse à la crise Covid. « Santé en commun » a permis de financer (i) le renforcement des réseaux régionaux de surveillance épidémiologique, (ii) des contributions aux plans nationaux de réponse à la Covid-19 des pays africains, (iii) le renforcement des systèmes de santé, (iv) la prévention des impacts sociaux de la crise.

L'AFD a également pu financer des projets de promotion de l'égalité femmes-hommes en finançant des interventions en santé de la reproduction, maternelle, néonatale, infantile, adolescente et en nutrition (SRMNIA+N) avec l'initiative EDIFIS (Education, Droits et santé sexuelle et reproductive, Insertion des Femmes et des filles au Sahel), ou encore dans l'éducation avec le projet pour l'autonomisation des femmes et le dividende démographique au Sahel (SWEDD) au Mali.

La disponibilité de ressources en subvention additionnelles a également permis de renforcer les financements de projets à fort impact environnemental, notamment en lien avec la protection de la biodiversité (financement d'un appui au développement d'entreprises communautaires pro-nature en Afrique Australe avec l'ONG américaine Conservation International par exemple.) et l'adaptation au changement climatique (financement de l'*Energy transition partnership* avec l'UNOPS).

*Ventilation sectorielle des consommations d'AE et de CP de l'AFD sur dons-projets 2020 :*

Secteurs CICID	AE	Part des AE	CP	Part des CP
<b>Total</b>	<b>860 792 456</b>	<b>100,00 %</b>	<b>453 630 274</b>	<b>100,00 %</b>
Santé	155 717 113	18,09 %	113 799 938	25,09 %
Autre	142 071 158	16,50 %	57 442 740	12,66 %
Education	96 189 401	11,17 %	72 304 823	15,94 %
Gouvernance	91 784 738	10,66 %	42 482 298	9,36 %
Eau et assainissement	81 597 016	9,48 %	17 151 682	3,78 %
infrastructure et services sociaux divers	71 823 014	8,34 %	24 682 144	5,44 %
Climat et environnement	56 884 197	6,61 %	33 031 341	7,28 %
Secteur Productif	55 273 959	6,42 %	20 868 190	4,60 %
Agriculture et sécurité alimentaire	53 057 796	6,16 %	41 754 443	9,20 %
Développement et gestion urbaine	28 304 880	3,29 %	17 298 511	3,81 %
Transport	17 501 150	2,03 %	2 836 366	0,63 %
Energie	7 238 034	0,84 %	7 549 974	1,66 %
Crises et fragilités	3 350 000	0,39 %	2 427 825	0,54 %

Source : AFD – BDD (2020)

## 2/ Les dons aux Organisations de la société civile (OSC) via le dispositif Initiative-OSC.

En 2020, les crédits versés au titre du financement de l'initiative des organisations de la société civile (OSC) sur le dispositif dédié s'élèvent à 114 810 999 € en AE et 105 855 379 € en CP.

Ces crédits sont octroyés par l'AFD en réponse aux sollicitations des ONG françaises qui exercent ainsi leur droit d'initiative leur permettant de soumettre à l'Agence leurs projets en vue d'obtenir un financement.

L'année 2020 a été marquée par une poursuite de l'augmentation des octrois avec le financement de 123 projets initiés par des OSC françaises (contre 110 en 2019) avec leurs partenaires des pays en développement. Une nouvelle convention de partenariat pluriannuel a été initiée avec l'ONG Sidaction. A fin 2020, le portefeuille de projets en suivi de mise en œuvre comportait 494 projets OSC.

Près de 82 % des financements octroyés en 2020 ont bénéficié à des interventions de terrain. Une majorité de ces interventions a concerné l'Afrique. Les financements ciblent des secteurs variés, cette année en priorité l'éducation, la santé, les droits humains et la gouvernance, puis, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'environnement, les énergies et le climat, et dans une moindre mesure le développement économique et l'entrepreneuriat, et l'eau et l'assainissement. 18 % des financements octroyés l'ont été en faveur des projets d'Intérêt Général, dont 50 % au bénéfice de projets de structuration du milieu associatif et 50 % au profit de projets d'éducation au développement (ECSI).

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**Projets en matière de sécurité**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	2 500 000	2 875 236	4 190 725
CP	2 500 000	2 984 994	4 254 166

Ces crédits sont mis en œuvre par la Direction de la Coopération de sécurité et de Défense (DCSD) et sont majoritairement dédiés aux projets de coopération et d'aide publique au développement, dont les objectifs visent à renforcer les capacités des États partenaires dans les domaines de la sécurité intérieure et de la protection civile.

L'enveloppe de ces crédits, nette de réserve, s'est établie à 2 000 000 €.

En 2020, dans le domaine de la sécurité intérieure, un effort de près de 500 000 € a été porté au profit du Burkina Faso, du Mali et du Niger dans le cadre du projet d'Appui au Développement des Forces de Sécurité Intérieure (ADeFSI) qui vise au renforcement capacitaire des forces de sécurité locales dans le domaine de la formation (police judiciaire, primo-intervenants sur scène de crime, techniques d'intervention, etc.) et de l'appui logistique (matériel de protection individuelle et balistique, matériel de surveillance, aménagement de locaux, achat de véhicules, etc.).

Ces crédits ont également permis la poursuite de deux autres projets : d'une part, celui de l'Appui à la lutte contre le trafic de stupéfiants en Afrique de l'Ouest (60 000 €) et, d'autre part, celui de l'Appui à la lutte contre le crime organisé en région Caraïbes (75 000 €).

Dans le domaine de la protection civile, outre les projets au profit de huit États partenaires et la prolongation du projet de protection civile en Afrique de l'ouest (PCAO), l'année 2020 a été marquée par un abondement de 2 500 000 € pour aider dans la lutte contre la pandémie liée à la Covid-19. Ces crédits ont été utilisés pour soutenir les politiques de prévention et de lutte contre la crise sanitaire mises en place par les États partenaires, en Afrique et au Liban, sous forme d'aide logistique directe (équipements de protection individuelle, respirateurs, postes médicaux avancés, etc.). Pour partie (1 M€), ces crédits ont également été consacrés au projet transverse de Protection Civile en Afrique de l'Ouest (phase 2) qui a pour objet de renforcer la protection des populations, des biens et de l'environnement dans neuf pays d'Afrique de l'Ouest par l'amélioration de la formation de base et continue des sapeurs-pompiers.

**Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI)**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	57 500 000	45 206 920	45 466 115
CP	57 500 000	45 191 215	45 447 962

Créé en 2016 (pour un premier appel à projets organisé en 2017), le Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain (FSPI) est l'instrument phare de l'aide projet du MEAE. C'est un outil de financement qui complète efficacement la palette des instruments mobilisés en faveur de l'action publique pour le développement en administration centrale et dans les postes. Cet instrument d'aide projet piloté par le ministère joue un rôle essentiel pour permettre à nos ambassades de mener sur le terrain des actions à impact rapide et visible au bénéfice des populations locales. Le FSPI peut aussi préparer le terrain pour des actions à plus grande échelle grâce à des financements susceptibles d'être octroyés par l'AFD sur les crédits de l'aide projet. Ainsi, le FSPI a permis de financer 265 projets dans 61 pays entre 2017 et 2020.

En 2020, l'enveloppe de FSPI, d'un montant total net de réserve de 53,3 M€, s'articulait comme suit :

- 25,3 M€ alloués aux 99 nouveaux projets FSPI
- 28 M€ réservés pour les récurrences des projets démarrés en 2019 (pour la deuxième année de mise en œuvre des projets).

Certains postes diplomatiques ont connu, en raison de la crise sanitaire mondiale des difficultés dans la mise en œuvre de leurs projets. Ainsi, certains ont fait l'objet de reports d'exécution sur l'année 2021 (17 projets) ou d'arrêt prématuré (4 projets), ce qui explique la sous-consommation de cette enveloppe. Les crédits correspondant n'ayant pu être mobilisés dans le cadre de ce dispositif ont été redéployés pour financer des projets Santé/lutte contre la Covid, notamment 2 000 000€ en faveur de l'Institut Pasteur.

L'ensemble des projets FSPI ont été mis en œuvre pour l'essentiel dans des pays du continent africain et en Haïti, qui constituent la géographie prioritaire de l'action publique française en faveur du développement. Néanmoins, de nouvelles géographies ont pu bénéficier de ce Fonds en 2020 telles que les Balkans, l'Asie du Sud-Est, l'Amérique centrale et Amérique du Sud, l'Asie centrale.

Les 19 pays pauvres prioritaires comptabilisent à eux seuls l'octroi de 10 378 625 € de crédits au titre des nouveaux projets 2020, et 9 642 618 € au titre des récurrences 2020 des projets ayant démarré en 2019, soit un total de 20,02 M€ pour les 19 PMA en 2020.

Aussi, les premiers pays bénéficiaires du dispositif FSPI en 2020 sont les suivants (2<sup>e</sup> année des projets 2019 et 1<sup>re</sup> année des projets 2020) :

- Comores : 2 127 916 €
- Tunisie : 1 443 300 €
- Sénégal : 1 268 250 €
- Burkina Faso : 1 760 950 €

Les projets s'inscrivent aussi dans le respect des thématiques sectorielles prioritaires du CICID de 2018, à savoir la santé (9 projets pour 7 % des crédits de l'enveloppe globale), l'éducation et la francophonie (83 projets, soit 43 % de l'enveloppe globale), l'égalité de genre et la jeunesse (21 projets pour 12 % de l'enveloppe globale) et finalement le climat (9 projets, 4 % de l'enveloppe globale), entrepreneuriat (9 projets, 4 % de l'enveloppe globale). Ces données comprennent la 2<sup>e</sup> année des projets 2019 et la 1<sup>re</sup> année des projets 2020.

Voici, à titre illustratif, quelques exemples de projets FSPI :

- Venezuela : projet PISCCA « Renforcement de la société civile vénézuélienne face aux défis de la crise » - 564.000 euros. Ce projet permet de soutenir des structures locales de volontaires, ne remplissant pas ou très difficilement les critères imposés par les grands bailleurs de fonds ou appels d'offres internationaux.
- Zimbabwe : projet CAZCOM – Renforcement des capacités du Zimbabwe pour le contrôle des maladies animales et zoonotiques – 844.000 euros. Le projet, lancé en 2019, a été conçu pour renforcer les capacités du Zimbabwe en matière de santé animale et le renforcement de sa stratégie nationale d'élevage à travers un appui français (CIRAD, IRD) dans plusieurs domaines : formation, mise en place d'un laboratoire aux standards internationaux, développement de projets de recherche et mise en place de systèmes de surveillance et de contrôle des maladies infectieuses émergentes.
- République centrafricaine : projet PISCCA « Renforcement de la société civile centrafricaine et appui à la gouvernance démocratique » – 700.000 euros. L'objectif du projet est de mobiliser, former et doter des associations locales de jeunes et de femmes vulnérables afin qu'elles puissent mener des actions de proximité citoyennes au niveau des localités éloignées, en l'absence de l'État, sur les problématiques de cohésion sociale et de développement économique durable. Une partie des actions a été réservée à de la sensibilisation et de prévention contre la Covid-19.
- Madagascar : projet « Contribuer à la lutte contre les effets du changement climatique à Madagascar » - 509.000 euros. Ce projet vise au renforcement des moyens humains, matériels et financiers, de lutte contre la déforestation et la dégradation de la forêt (par le reboisement) et de promotion des énergies renouvelables - production de biogaz à partir des eaux usées, compostage des déchets ménagers - en contribuant au renforcement des capacités de la société civile malgache.

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**Contrats de désendettement et de développement (C2D)**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	40 880 000	7 421 656	7 421 656
CP	40 880 000	7 421 656	7 421 656

Lancés en 2001, les Contrats de désendettement et de développement (C2D) poursuivent l'engagement du G7 au sommet de Cologne (1999) d'annuler, au titre de l'aide publique au développement (APD), la totalité des dettes contractées auprès des membres du G7 par les pays pauvres très endettés (PPTÉ). Les C2D prennent la forme d'un refinancement en dons des dettes remboursées par le pays débiteur ; ces dons sont ensuite affectés sous forme d'APD au financement de projets et programmes de lutte contre la pauvreté. Les montants et la répartition sectorielle des C2D sont définis conjointement entre la France et le pays bénéficiaire lors de phase de négociation. La dépense est obligatoire dès que le remboursement de la dette de l'État bénéficiaire est constaté. L'engagement résulte de la signature des contrats.

Depuis 2001, la France a signé trente-sept contrats avec dix-huit États (seize en Afrique et trois en Amérique latine), dont quatre contrats feront encore l'objet de refinancement en 2020 (cf. tableau en annexe). En 2019, un contrat a été signé avec la RDC pour un montant de 64,9 M€ sur la période 2020-2023.

La pandémie de Covid-19 et son impact économique mondial ont poussé le G20 et le Club de Paris à adopter le 5 avril 2020 l'Initiative de Suspension du Service de la Dette (ISSD). L'ISSD a permis la suspension et le rééchelonnement du paiement du capital et des intérêts dus aux créanciers bilatéraux entre le 1er mai et le 31 décembre 2020.

En 2020, les 4 pays bénéficiaires d'un C2D actif (Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée et République Démocratique du Congo) ont introduit une demande et bénéficié de la suspension du service de leur dette (ISSD). L'ISSD a donc entraîné la suspension des remboursements au titre du C2D. Les échéances n'ayant pas été remboursées par les pays bénéficiaires, l'AFD n'a pas pu procéder aux versements correspondants sur les différents comptes C2D des banques centrales. Ainsi le montant de 40,8 M€ voté en LFI 2020 n'a in fine donné lieu qu'à 7,4 M € de décaissements effectifs en 2020.

Pays	Prévu 2020		Réalisé 2020	
	Part AFD (P209)	Part État	Part AFD (P209)	Part État
Cameroun	22,78	88,19	00	00
Guinée	3	17,98	00	00
RDC	00	21,30	00	10,52
Côte d'Ivoire	14,84	210,16	7,42	105,08
Congo	00	00	00	15,55*
<b>Total</b>	<b>40,62</b>	<b>337,63</b>	<b>7,42</b>	<b>131,14</b>
Total des parts AFD + État	378,25		138,56	

\*Montant payé en février 2020 par les autorités Congolaises au titre de l'apurement de leur stock d'arriérés. Ne donne pas lieu à une programmation de crédits sur P209.

**Aide budgétaire post-conflit et sortie de crise**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	14 103 093	8 000 000	8 000 000
CP	14 103 093	8 000 000	8 000 000

Cette enveloppe se décompose en deux objets dont la programmation est réalisée en fonction des urgences politiques identifiées par le ministère :

- 8 M€ au titre de l'appui à l'Autorité Palestinienne ;
- 5 M€ au « Fonds de soutien aux victimes de violences ethniques et religieuses au Moyen Orient » mis en œuvre par le Centre de crise et de soutien du MEAE (CDCS), dont le détail de la consommation est présenté dans la partie relative au Fonds d'urgence humanitaire ci-dessous et qui explique l'écart par rapport aux crédits en LFI.

### Fonds d'urgence humanitaire (FUH)

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	80 700 000	125 708 620	124 858 758
CP	80 700 000	123 896 691	123 028 306

Le Centre des opérations humanitaires et de stabilisation du Centre de Crise et de Soutien (CDCS/COHS) a financé en 2020 des actions dans le domaine de l'Action humanitaire et de la Stabilisation via :

- Le pôle action humanitaire qui coordonne la réponse humanitaire d'urgence de l'État en liaison avec les services centraux du MEAE (DGM, NUOI), les ambassades et les représentations permanentes auprès des organisations internationales, ainsi que les autres ministères (Intérieur, Santé, Armées, etc.). En cas d'urgence humanitaire, et le plus souvent à la demande expresse du pays affecté, le pôle action humanitaire apporte son soutien financier à des opérateurs civils, rompus aux situations d'urgence, ou déploie directement sur le théâtre des moyens matériels et humains ;
- Le pôle stabilisation créé en novembre 2014 au sein du Centre de crise et de soutien pour renforcer l'efficacité française sur le « continuum de crise ». Les crédits du pôle stabilisation ont vocation à financer des projets de court terme à impact rapide pour soutenir les processus de sortie de crise. Doté de procédures souples et réactives, le pôle stabilisation intervient en articulation avec les actions menées par la MAH et s'inscrit en amont des programmes à visée de long terme de l'AFD ou d'Expertise France.

Le rapprochement du pôle action humanitaire avec le pôle stabilisation a pour conséquence de raisonner plus en termes de zones géographiques d'intervention que par mission.

#### 1. Un budget en augmentation en faveur d'une action diversifiée, visible et redevable

En 2020, le Centre des opérations humanitaires et de stabilisation du CDCS, composé de 21 ETP, a exécuté un budget total de 124,9 M€ en AE. Ce budget représente une hausse importante (+36 %) par rapport au montant total exécuté en 2019 (92 M€).

Le CDCS a bénéficié en 2020 de 72,3 M€ en dotation initiale et 53,7 M€ de crédits exceptionnels (programme d'urgence Syrie, fonds de soutien aux victimes de violences ethniques et religieuses, réponse humanitaire aux conséquences de la pandémie).

Plus de 250 projets ont été mis en œuvre dans 31 pays. Aux projets subventionnés s'ajoutent les opérations d'aide en nature dans le contexte de la pandémie qui ont concerné une vingtaine de pays (cf. infra). Le CDCS a maintenu son engagement dans les zones prioritaires tout en se déployant sur de nouvelles crises. Parmi les actions les plus emblématiques, l'on peut retenir :

- Programme d'urgence de 50 M€ pour la Syrie (47 M€ exécutés par le CDCS) : les moyens exceptionnels renouvelés pour la Syrie en 2020 ont permis de poursuivre les efforts entrepris ces dernières années. Au total, 38 projets et un fonds multilatéral ont été financés pour la réponse humanitaire au Nord-ouest et dans les camps du Nord-est syrien et pour la stabilisation des zones libérées de Daech.
- Mise en œuvre des engagements présidentiels au Sinjar : conformément aux engagements auprès de Nadia Murad, co-lauréate du prix Nobel de la paix 2018, le bloc opératoire dans le centre de santé de Sinjar a été construit et est désormais fonctionnel et la première pierre de l'hôpital général a été posée en 2020.

- Mise en œuvre des engagements de Pau au Sahel : un chargé de mission stabilisation civil a été déployé par le CDCS au Mali. Inséré au sein de la force Barkhane, il assure l'identification et le suivi d'actions à impact rapide pour consolider les résultats militaires (8 projets et 2 M€ en 2020). Ce déploiement s'inscrit dans le renforcement de l'action du CDCS, conformément aux engagements français au Sommet de Pau, en faveur de la stabilisation et en réponse aux besoins humanitaires au Sahel (16,7 M€ en 2020).
- Réponse à l'explosion du port de Beyrouth : coordination d'un pont aérien et maritime (affrètement de vecteurs, déploiement de personnels de renfort auprès du poste, dons en nature sur stocks CDCS) ayant permis de transporter plusieurs milliers de tonnes d'aide en nature (valeur financière estimée à 8 M€) et le soutien à plusieurs projets portés par des ONG.
- Conflit au Haut-Karabakh : envoi de 50 tonnes d'aide humanitaire via 4 avions affrétés, au profit des populations en Arménie affectées par le conflit au Haut Karabakh, et mise en œuvre du déploiement d'équipes chirurgicales pour la prise en charge des blessés à Erevan et Bakou quelques jours après le début du conflit.
- Réponse aux catastrophes naturelles : opérations d'aide d'urgence, notamment au travers des stocks humanitaires pré-positionnés du CDCS, sur les cinq continents : inondations en Afrique (Soudan, Niger, Mali, RCA), cyclone Harold aux Fidji et au Vanuatu, cyclones Eta et Iota dans les Caraïbes et en Amérique Centrale, cyclone Amphan en Inde et au Bangladesh, séisme en Croatie.

Afin de répondre aux exigences de redevabilité, la cellule audit-évaluation du CDCS (2 ETP) a :

- mis en place des procédures renforcées pour l'instruction et le financement des projets, entrées en vigueur en janvier ;
- réalisé 44 audits et 14 programmes de suivi par des tiers (*third party monitoring*) qui ont permis de s'assurer notamment de la bonne gestion des projets par les partenaires du CDCS (aucune anomalie significative détectée) ;
- procédé à une cartographie des 73 partenaires du CDCS afin d'évaluer, leur niveau de risques et de les accompagner le cas échéant dans l'amélioration de leurs procédures sur les critères essentiels (éthique et juridique, procédures internes, audit et contrôle, confidentialité).

Parallèlement, le CDCS a assuré le suivi de l'évaluation stratégique du Fonds d'urgence humanitaire (FUH) par un cabinet indépendant et de la revue de la Stratégie humanitaire de la République française. L'évaluation du FUH a confirmé (i) sa pertinence en tant qu'outil adaptable, flexible et réactif, (ii) sa complémentarité avec les autres acteurs de l'Équipe France et (iii) son efficacité. L'évaluation recommande notamment un renforcement des effectifs du CDCS afin d'assurer le suivi et la redevabilité du fonds dans un contexte de forte augmentation des moyens depuis trois ans.

## 2. Une réponse multiforme à la pandémie de Covid-19 dans les pays vulnérables

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de Covid-19 et l'augmentation des besoins humanitaires à travers le monde. Dès le mois de février et parallèlement aux opérations de rapatriement des Français bloqués à l'étranger par la pandémie, le CDCS s'est mobilisé autour de trois axes d'effort :

- le financement de projets humanitaires : 36 projets en réponse directe à la Covid-19 dans 14 pays pour un montant total de 22 M€ (17 % du budget total), dont 10 M€ issus de crédits additionnels décidés par le Ministre en réponse à la demande des ONG françaises ;
- le pont aérien humanitaire, mis en œuvre par l'UE à l'initiative de la France : 67 vols ont transporté 1 100 tonnes de fret et près de 1 400 personnes dans 20 pays. Le CDCS a facilité, en lien avec les postes sur place, une dizaine de vols à destination de 6 pays (RCA, RDC, Burkina Faso, Haïti, Soudan du Sud, Soudan) ;
- l'envoi d'aide en nature (équipements de protection individuelle et d'oxygénothérapie) dans plus d'une vingtaine de pays : Afghanistan, Afrique du Sud, Arménie, Chine, Comores, Djibouti, Équateur, Gabon, Haïti, Kosovo, Liban, Inde, Irak, Iran, Italie, Pérou, RDC, Salvador, Sainte-Lucie, Serbie, Tchad, Tunisie.

## 3. Engagement en faveur de la protection de l'espace humanitaire illustré lors de la Conférence nationale humanitaire

La Conférence nationale humanitaire (17 décembre 2020), organisée conjointement par le CDCS et les ONG humanitaires, s'est tenue avec pour la première fois la participation du Président de la République. Cet événement a permis de réaffirmer la mobilisation de la France en faveur de la protection de l'espace humanitaire et du droit international humanitaire.

Lors de la CNH, l'engagement du CDCS en faveur de l'espace humanitaire a été salué par les ONG. Ainsi, en 2020, il a largement contribué au plaidoyer concernant les réglementations relatives aux ONG au Tchad et au Yémen. Au plus fort de la crise Covid-19 en Europe, le CDCS s'est mobilisé pour permettre les déplacements des personnels humanitaires et le transport de fret.

Le CDCS a également piloté un important dialogue entre les services de l'État, les banques et les ONG, afin de faciliter l'accès bancaire des ONG dans les zones sensibles. Ce travail a déjà abouti à la production de deux guides à destination des ONG sur la lutte contre le financement du terrorisme et les dérogations aux régimes de sanction.

### Aide alimentaire

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	55 708 333	49 763 531	50 613 531
CP	55 708 333	49 763 531	50 613 531

La situation de la faim dans le monde (insécurité alimentaire chronique) se dégrade depuis 2014. Selon le dernier rapport sur « L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde », publié conjointement par la FAO, le PAM, le FIDA, l'UNICEF et l'OMS, près de 690 millions de personnes ont souffert de la faim en 2019 (8,9 % de la population mondiale) : soit une hausse de 12 millions par rapport à 2018 et de 60 millions depuis 2014. En 2020, les conséquences de la pandémie mondiale de Covid-19 mais aussi de la crise des criquets pèlerins en Afrique de l'Est ont encore aggravé ces chiffres. Selon les différents scénarios de croissance retenus, les effets à long terme de la crise liée à la pandémie de Covid-19 pourraient avoir fait basculer entre 83 et 132 millions de personnes supplémentaires dans la faim en 2020.

Sur cette toile de fond, selon la dernière édition du Rapport mondial sur les crises alimentaires, fruit d'une collaboration entre la Commission européenne, USAid, la FAO, le PAM et d'autres partenaires, environ 135 millions de personnes étaient en situation de crise alimentaire en 2019 (insécurité alimentaire aigüe). Selon le PAM, ce chiffre devrait quasiment doubler, sous les effets socio-économiques de la pandémie de Covid-19.

Les conflits, à titre principal, les effets du changement climatique et les crises économiques sont les principaux déterminants de l'insécurité alimentaire au plan mondial. A ces trois grands facteurs des crises alimentaires, on peut ajouter la crise acridienne, qui a principalement sévi en Afrique de l'Est en 2020, ainsi bien sûr que la crise sanitaire mondiale qui sévit actuellement.

La pandémie actuelle conduit en effet à l'aggravation des crises alimentaires existantes, tout en créant de nouveaux foyers de crise.

Des risques de famine sont signalés à compter du second semestre 2020, le PAM et la FAO alertant notamment sur les risques au Burkina Faso, au Nigéria (Nord-Est), au Soudan du Sud et au Yémen.

La récurrence des crises alimentaires dans le monde a mis en exergue la nécessité de décloisonner les approches de l'urgence humanitaire et du développement. L'Aide alimentaire programmée (AAP) s'inscrit pleinement dans ce cadre, en conformité avec les principes de la Convention de Londres relative à l'assistance alimentaire, que la France a ratifiée en 2017.

En 2020, le budget total de l'AAP, géré par le MEAE, s'est élevé à 50,6 M€. 52,3 % des crédits ont été attribués aux dix-neuf pays prioritaires de l'APD française, désignés par le CICID de 2018.

Plus de 64 % de cette aide a bénéficié au continent africain dans son ensemble (32,75 M€), et notamment au Sahel (pays du G5), première zone récipiendaire (16 M€). Les crédits de l'AAP ont été attribués pour 64 % à l'Afrique subsaharienne (32,35 M€), pour 23,6 % à la zone ANMO (11,96 M€), 8,3 % à l'Asie (4,2 M€) et 4,1 % à la zone Amériques et Caraïbes (2,1 M€).

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

En Afrique subsaharienne, un équilibre a dû être trouvé entre réponse aux nouvelles urgences humanitaires (notamment les conséquences de la pandémie de Covid-19 et l'invasion de criquets pèlerins en Afrique de l'Est), d'une part, et la nécessité de maintenir un engagement important dans les régions présentant une insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique, comme le Sahel, d'autre part. L'Afrique de l'Ouest s'est vue attribuer 15,55 M€, principalement au bénéfice du Burkina Faso (4 M€), du Mali (4 M€) et du Niger (4 M€), mais aussi de la Mauritanie (1,5 M€), du Nigéria (1,25 M€) et du Sénégal (0,8 M€). En Afrique orientale (7,7 M€), la crise des criquets pèlerins a motivé un effort particulier, se traduisant notamment par la mobilisation de 6,4 M€ en début d'année (Éthiopie : 2,5 M€ ; Somalie : 1,75 M€ ; Soudan du Sud : 1,5 M€ ; Djibouti : 0,35 M€, Ouganda : 0,3 M€). Le Burundi (0,8 M€) et le Soudan (0,5 M€) ont également été attributaires de crédits de l'AAP. En Afrique centrale (7,6 M€), le Tchad est le premier bénéficiaire des crédits de l'AAP (2,5 M€), suivi de la RCA (2 M€), de la RDC (2 M€) et du Cameroun (1,1 M€). En Afrique australe, Madagascar a bénéficié de 1 M€, et le Zimbabwe de 0,5 M€.

Sur la zone Afrique du Nord & Moyen Orient (11,9 M€), et en ce qui concerne notamment les pays affectés par la crise syrienne, le Liban a bénéficié de plus de 3,5 M€, la Jordanie de 1,5 M€, et la Syrie de 1 M€. Suite à l'explosion survenue le 4 août dans le port de Beyrouth, il a été décidé d'allouer au Liban la totalité du reliquat de l'AAP 2020 : cet appui additionnel a permis de financer un projet d'ACF à Beyrouth et dans les régions. Au Yémen, les 3 M€ attribués ont permis de financer des actions du PAM et du CICR. La France reste par ailleurs engagée dans les Territoires palestiniens, avec une aide de près de 2 M€ en 2020. L'Irak (0,5 M€) et l'Algérie (0,4 M€ ; projet du PAM dans les camps sahraouis) ont également bénéficié d'une aide.

Les crédits de l'AAP ont été mobilisés en Asie pour un total de 4,2 M€, avec une attention particulière au Bangladesh (1,5 M€) et à la Birmanie (0,75 M€), en lien avec la crise des Rohingyas. L'Afghanistan a également bénéficié d'une aide (1 M€), tout comme le Laos (l'un des 8 pays prioritaires de la Feuille de route nutrition de la France ; 0,5 M€), le Népal (0,25 M€) et la Corée du Nord (0,2 M€).

Sur la zone Amériques et Caraïbes (2,1 M€), le Venezuela a bénéficié d'1,1 M€. Un programme de soutien aux cantines scolaires (au titre de l'aide bilatérale) et aux producteurs locaux s'est poursuivi en Haïti (1 M€).

Enfin, parmi les organisations bénéficiaires de l'assistance alimentaire française, le premier opérateur partenaire reste le PAM, avec 27,16 M€ en 2020. Viennent ensuite les autres organisations internationales, à hauteur de 27 % (FAO : 4,61 M€; CICR : 4,45 M€ ; UNRWA: 3 M€ ; UNICEF: 1,62 M€ ; ONU Femmes : 150 164 €), puis les ONG, à hauteur de 17 % (8,8 M€) et la coopération bilatérale avec Haïti, pour 2 % (0,8 M€).

**Volontariat**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	21 923 948	17 981 947	19 084 573
CP	21 923 948	17 981 947	19 084 597

Le soutien du ministère au volontariat international d'échanges et de solidarité est complémentaire de l'appui apporté à la société civile, permettant aux acteurs associatifs de mobiliser des volontaires dans le cadre de leurs actions de développement et d'action humanitaire. Les crédits qui y sont destinés sont principalement mis en œuvre par deux opérateurs associatifs caractérisés par un principe de cogestion :

- le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP – 8,76 M€ de crédits versés en 2019), opérateur du ministère en charge de la Jeunesse ;
- la plate-forme France Volontaires (8,96 M€ versés en 2020). La sous-réalisation de l'activité d'envoi de volontaires, en raison de la pandémie, a entraîné un ajustement à la baisse de la subvention d'intervention. Ainsi, 596 000€ n'ont pas été versés à l'association en fin d'exercice.

Le MEAE a également soutenu en 2020 différentes initiatives de communication et de valorisation des engagements volontaires (soutien à la plate-forme de volontariat international Business France, subventions à des acteurs de l'engagement citoyen : Union Rempart).

Dans le cadre de la convention cadre qui le lie au ministère, le FONJEP assure la gestion technique et administrative des dispositifs de volontariat international d'échange et de solidarité :

- le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) qui a permis à environ 1500 personnes, dont 62 % ayant moins de 30 ans, d'effectuer une mission de coopération, d'appui au développement ou d'action humanitaire. Il est à noter qu'une enveloppe supplémentaire a pu être octroyée en 2020 afin d'augmenter la contribution de l'État aux associations agréées sur les coûts de protection sociale, qui sont en augmentation continue, et sur des coûts exceptionnels liés à la crise sanitaire mondiale et à son impact sur les missions des volontaires;
- le volontariat d'initiation : les programmes Jeunesse Solidarité Internationale (JSI) et Ville Vie Vacances Solidarité Internationale (VJV-SI) permettent la rencontre interculturelle de groupes de jeunes Français avec d'autres jeunes autour de la réalisation de projets de solidarité internationale à l'étranger comme en France. Ces dispositifs ont connu en 2019 une augmentation du nombre de demandes de financement déposées et validées, avec environ 1 150 jeunes ayant bénéficié des dispositifs. Cependant, ces dispositifs ont été interrompus sur la quasi-totalité de l'année 2020, compte-tenu des restrictions de déplacement et du contexte sanitaire dans la plupart des pays partenaires ;
- Afin de soutenir l'échange interculturel, et l'engagement des jeunes dans des projets de solidarité internationale depuis la France, malgré la crise sanitaire, un nouvel appel à projet a été lancé le 1er juin 2020. Sur ce dispositif intitulé Initiative en faveur de la solidarité internationale (ISI), le Département a soutenu 176 projets lauréats ;
- le volontariat de compétences qui concerne principalement le soutien aux associations de bénévoles retraités, par lesquelles plus de 600 missions sont organisées chaque année.[5]

La plate-forme France Volontaires, créée en 2010, regroupe les pouvoirs publics (MEAE mais aussi les ministères en charge de l'agriculture, des Outre-mer, de l'éducation nationale et de la jeunesse), les collectivités territoriales et le monde associatif.

Par ailleurs, le MEAE aide l'Agence du service civique, opérateur du ministère en charge de la Jeunesse, à promouvoir et développer les missions de service civique à l'étranger. Le rôle concret du ministère est cependant limité à l'instruction des demandes de missions, en collaboration avec France Volontaires, ainsi qu'à la communication des informations sécuritaires adéquates. Plus de 2 500 missions ont été pourvues dans 110 pays en 2019 : le service civique à l'international représente seulement 2 % du nombre total de missions de service civique.

### Fonds Pacifique

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	3 000 000	2 409 991	2 429 991
CP	3 000 000	2 409 991	2 429 991

Avec l'objectif de favoriser le développement durable de la région, le Fonds Pacifique soutient des projets à caractère économique, social et culturel, en visant depuis 2015 trois thématiques prioritaires :

- environnement et prévention des risques de catastrophes naturelles ;
- santé et sécurité alimentaire ;
- projets économiques durables.

Pour être éligible, un projet doit concourir à l'insertion des collectivités françaises océaniques dans leur environnement régional, conformément au décret précisant le fonctionnement du comité directeur du Fonds Pacifique.

En pratique, cela se traduit par des financements concernant à la fois un ou plusieurs États du Pacifique et l'une au moins des collectivités françaises. Les cofinancements du Fonds sont par ailleurs destinés à produire un effet de levier et ne doivent donc pas dépasser un maximum de 50 % du montant global de chaque projet. En moyenne, les cofinancements du Fonds sont de l'ordre du tiers du coût des projets.

La dotation du Fonds Pacifique pour l'exercice 2020 nette de réserve était de 2 500 000 € et a été attribuée via deux comités :

- le premier comité directeur qui s'est tenu le 25 février 2020 à Papeete, a retenu une liste de 63 projets pour un montant total de subventions de 2 295 000 €, laissant une disponibilité de 205 000 € pour le second appel à projets de l'exercice 2020. La crise provoquée par la pandémie de Covid-19 a toutefois conduit à l'annulation ou à la modification de certains projets, en particulier des projets à caractère événementiel empêchés en raison des contraintes sanitaires et de la suspension des liaisons aériennes : le solde disponible pour la seconde réunion annuelle du comité directeur a été ainsi accru de 483 500 €, portant ce solde à 688 500 €, lequel a été transféré à l'AFD[6] qui assure traditionnellement la gestion d'une partie des crédits du Fonds Pacifique.
- Le second comité directeur (dit « à domicile », car la procédure se fait par écrit à distance), a ainsi attribué en novembre 2020 une enveloppe de 610 000 € provenant du solde de la dotation, pour 17 projets retenus, dont les subventions seront versées par l'AFD.

Les projets sélectionnés se sont répartis entre les trois dominantes principales du Fonds Pacifique (économique, sociale et culturelle) et ont répondu aux priorités fixées pour 2020 à raison de:

- 20 projets permettant aux collectivités françaises d'être associées à la lutte contre le changement climatique et à la prévention des risques de catastrophes ;
- 19 projets concernant la sécurité sanitaire (lutte contre les maladies endémiques, non transmissibles ou dues à des vecteurs infectieux) ou la sécurité alimentaire (gestion des ressources halieutiques, etc.) ;
- 9 projets à caractère économique mettant en œuvre le savoir-faire des collectivités françaises ou bénéficiant à ces dernières et concourant au renforcement des échanges économiques au niveau régional.

[1] Regroupe l'ensemble asiatique auquel viennent s'ajouter les pays des Balkans occidentaux, du Proche et Moyen Orient ainsi que la Turquie.

[2] Activité dans les États étrangers des trois bassins géographiques : Atlantique, Indien et Pacifique.

[3] Huit des dix premiers pays bénéficiaires des versements

[4] Le Contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2020-2022, qui sera finalisé au premier semestre 2021, permettra de renforcer le dispositif de pilotage des dons-projets plus fin dans les secteurs prioritaires d'intervention, à la suite du dispositif de pilotage qui avait été mis en place lors du Comité d'orientation stratégique (COS) de 2018.

[5] - *Données 2019 – au moment de la rédaction du RAP, les données 2020 sont encore en cours de consolidation*

[6] Le solde transféré inclut la rémunération de l'AFD, soit environ 10 % des crédits transférés.

## ACTION

## 05 – Coopération multilatérale

Action / Sous-action  Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Coopération multilatérale		366 253 061 356 024 423	366 253 061 356 024 423		288 644 903 302 775 025	288 644 903 302 775 025

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	84 680 610	60 081 390	7 072 452	5 831 992
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	84 680 610	60 081 390	7 072 452	5 831 992
Titre 6 : Dépenses d'intervention	281 572 451	295 943 033	281 572 451	296 943 033
Transferts aux autres collectivités	281 572 451	295 943 033	281 572 451	296 943 033
<b>Total</b>	<b>366 253 061</b>	<b>356 024 423</b>	<b>288 644 903</b>	<b>302 775 025</b>

## Dépenses de fonctionnement

## Loyer de la maison de la Francophonie

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	84 680 610	60 081 390	60 081 390
CP	7 072 452	5 831 992	5 831 992

Les dépenses consacrées à la Maison de la Francophonie en 2020 se sont élevées à 60 081 390 € en AE et 5 831 992 € en CP. Ce montant comprend le loyer (59,7 M€ d'AE et 5,5 M€ de CP) ainsi que des taxes locales pour un montant de 375 K€ en AE = CP.

Traduction d'un engagement pris par la France, la mise à disposition de la Maison de la Francophonie a fait l'objet d'une convention entre l'OIF et l'État, signée à Québec le 18 octobre 2008 et entrée en vigueur le 1er septembre 2009, après approbation sur autorisation du Parlement (loi n° 2009-893 du 24 juillet 2009). Cette convention prévoit la mise à disposition des locaux pour une durée de cinquante ans, pouvant être prorogée pour une durée équivalente par accord entre les parties. La société de valorisation foncière et immobilière (SOVAFIM), détenue par l'État, a acquis l'immeuble auprès de l'État pour 59 M€ en septembre 2008, l'a aménagé et le loue à l'État (MEAE), qui le met à la disposition de l'OIF.

Le premier contrat de location a pris fin le 31 mars 2020. La renégociation du bail, qui a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2020, a conduit à une diminution du montant du loyer annuel (hors charges et hors taxes) d'environ 7,5 %. A cette diminution s'ajoute la prise en charge par la SOVAFIM des gros travaux lui incombant au titre de l'article 606 du code civil, alors que ceux-ci étaient auparavant supportés par l'État. En prenant en compte ces éléments, le montant du loyer renégocié s'élèvera à 755€/m<sup>2</sup>/hors charges et hors taxes (contre 855€/m<sup>2</sup>/HC et HT actuellement).

La conclusion de ce bail pour une durée de dix ans s'est traduit par la consommation de 59,7 M€ d'autorisations d'engagement, correspondant au montant estimé du loyer pour la période complète.

### Dépenses d'intervention

#### Contributions volontaires aux Nations Unies

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	133 000 000	148 333 925	146 353 032
CP	133 000 000	148 333 925	146 353 032

La consommation des crédits dévolue aux contributions volontaires aux nations Unies (CVNU) a été supérieure de 10 % à la dotation initiale. La consommation corrigée a permis de retirer une contribution de 2 M€ et réintégré dans la rubrique « autres contributions volontaires ».

Cette consommation exceptionnelle s'explique d'abord par la crise sanitaire traversée en 2020. Le contexte sanitaire a profondément bouleversé l'agenda des priorités dans les enceintes internationales relevant du système des Nations Unies et donc la programmation budgétaire :

- L'Organisation mondiale de la Santé a bénéficié de 28,7 M€ de crédits supplémentaires par rapport à la programmation. 3,7 M€ ont été redéployés et versés à l'OMS, conformément à l'engagement du Ministre le 24 février 2020 en soutien au plan stratégique de préparation et de riposte de l'OMS pour lutter contre le nouveau coronavirus. Par ailleurs, le Président de la République s'est engagé à verser 50 M€ supplémentaires à l'OMS en 2020 et 2021. Pour 2020, 25 M€ de crédits ont été ventilés comme suit : 10 M€ pour le Programme des urgences, 8 M€ pour le renforcement des systèmes de santé, 3 M€ sur la thématique "Une seule santé" et 4 M€ au budget général de l'OMS. La deuxième tranche de cet engagement présidentiel sera versée en 2021 à partir des crédits de la mission « Plan de relance » transférés sur le programme 209.
- Les crédits humanitaires ont également contribué à la réponse à la crise sanitaire. Ainsi 10 M€ ont été fléchés à cette fin, dont 4,5 M€ vers l'Afrique.

S'agissant des crédits humanitaires, l'augmentation des crédits reflète l'engagement du Président de la République dans le cadre du CICID et réaffirmé lors de la CNH de porter l'enveloppe à 500 M€ tous canaux confondus en 2022. Pour 2020, la consommation s'est établie à 83,3 M€. Des moyens supplémentaires ont été alloués prioritairement à la crise des réfugiés : ainsi, notre contribution au Haut-commissariat aux réfugiés s'est accrue de 4,9 M€, celle au Comité international de la Croix Rouge de 3,25 M€ et celle au BCAH d'1,2 M€. On relèvera aussi la poursuite de l'engagement en faveur de la Syrie au profit de laquelle 2 M€ ont été consacrés (dont 1 M€ pour le bureau de coordination de l'aide humanitaire à Gaziantep). Un effort particulier (+1,5 M€) a également été consenti envers l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

En matière de droits de l'Homme, et poursuivant nos efforts de diplomatie féministe, nos soutiens à ONU Femmes comme au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont été augmentés de 0,6 M€ chacun. Alors que la France a été réélue au Conseil des droits de l'Homme fin 2020 (mandat débutant le 1er janvier 2021), notre contribution au Haut-Commissariat aux droits de l'Homme (HDCH) s'est élevée à 2,7 M€.

En matière de développement, notre soutien accentué à l'OMS a contraint à une diminution de la contribution de la France au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La France a, en revanche, poursuivi son soutien à la mise en œuvre de la réforme du système de développement des Nations Unies et au financement du système des coordinateurs résidents (2 M€).

Conformément aux conclusions du CICID, la contribution en faveur de l'UNESCO a été portée à 7,5 M€ en 2020 en soutien notamment aux activités menées dans les domaines de l'éducation en particulier au profit des filles.

Une contribution de 1,2 M€ destinée à soutenir l'engagement des Nations Unies en faveur de la paix durable, de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix a été allouée au Fonds de consolidation de la paix (Peacebuilding Fund – PBF) et au Département des opérations de paix dirigé par notre compatriote Jean-Pierre Lacroix. Notre soutien à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a été maintenu à 1,2 M€ également.

La France a également poursuivi sa politique d'attractivité, incarnée budgétairement par nos contributions à l'Académie de Santé de l'OMS (2 M€) et au bureau du Programme des Nations Unies pour l'Environnement à Paris (PNUE) notamment.

Ci-dessous la liste exhaustive des contributions classées par agences :

#### Contributions volontaires aux Nations Unies (CVNU) exécution 2020

Agences	Montant en € en AE = CP	Poids CVNU	dont engagements fléchés
HCR	38 920 927	26,6 %	21 382 452
UNRWA	17 000 000	11,6 %	6 000 000
UNICEF	10 900 000	7,4 %	6 500 000
PNUD	8 921 155	6,1 %	14 405
CICR	9 500 000	6,5 %	9 500 000
UNESCO	7 500 000	5,1 %	7 500 000
BCAH	4 200 000	2,9 %	2 000 000
HCDH	2 700 000	1,8 %	1 080 000
HCDH-MIII	250 000	0,2 %	250 000
OMS	2 318 000	1,6 %	1 818 000
OMS-COVID Sanitaire	3 700 000	2,5 %	3 700 000
OMS (ACT-A)	25 000 000	17,1 %	21 000 000
OMS Académie	2 000 000	1,4 %	0
SDNU	2 000 000	1,4 %	0
ONU Femmes	2 415 000	1,7 %	815 000
FNUAP	2 215 000	1,5 %	1 115 000
OIM	1 500 000	1,0 %	1 500 000
ONUDC	1 200 000	0,8 %	1 200 000
PAM	1 300 000	0,9 %	0
DOP	700 000	0,5 %	700 000
Peacebuilding Fund	500 000	0,3 %	500 000
ONUSIDA	400 000	0,3 %	0
Pacte Mondial Environnement et ANUE	250 000	0,2 %	0
PNUE Paris	300 000	0,2 %	300 000
ONU Habitat	200 000	0,1 %	0
TKR pour 2018	200 000	0,1 %	200 000
ONU Abus sexuels	100 000	0,1 %	100 000
Autres < 100 000 € (UNCDF, UNRIC, etc.)	162 950	0,1 %	12 698
<b>Total</b>	<b>146 353 032</b>	<b>100 %</b>	<b>87 187 555</b>

#### Autres contributions volontaires

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	97 309 966	94 126 082	123 099 226
CP	97 309 966	95 126 082	124 099 226

## I/ Education

### *Partenariat mondial pour l'éducation (PME): 16 M€ en AE et 17 M€ en CP versés en 2020*

Le Président de la République a annoncé lors de la conférence de reconstitution de Dakar en février 2018, qu'il co-présidait, un réengagement de la France au sein du Partenariat mondial pour l'éducation (PME), fonds multilatéral dédié à l'éducation de base, à hauteur de 200 millions EUR pour la période 2018-2020.

Multipliant par plus de dix sa contribution triennale par rapport à la période précédente, la France a fait du PME un levier majeur de sa stratégie de coopération en éducation, principalement sur le continent africain. Sur les 4,48 Mds\$ engagés par le PME entre 2002 et 2020, 3,4 Mds\$ ont bénéficié à la région d'Afrique subsaharienne (soit plus de 75 % des fonds). Les activités du PME sont complémentaires de nos engagements bilatéraux dans ce secteur et ont un effet de levier sur d'autres secteurs tels que la santé et l'égalité femmes-hommes, d'autant que l'AFD est agent délégataire du PME dans cinq pays d'Afrique.

Le PME contribue à la réduction des inégalités de genre en soutenant l'accès à l'éducation des filles, dans 67 pays partenaires. Les données collectées dans le cadre de l'analyse des résultats et des performances du PME sont désagrégées par sexe et permettent de mettre en lumière les inégalités de genre dans l'éducation, les progrès effectués et le chemin qu'il reste à parcourir dans chaque pays. Le rapport de résultats 2019 montre ainsi qu'en 2016, 67 % des pays partenaires du PME comptaient autant de filles que de garçons achevant l'école primaire, contre 42 % en 2002.

Aujourd'hui, près de 98 % des fonds disponibles du PME sont destinés au financement de la mise en œuvre des plans de réforme du secteur de l'éducation et participent en particulier à la construction et la réhabilitation d'écoles, à la distribution de manuels scolaires, à la formation des enseignants, à l'évaluation de l'apprentissage, à la livraison de repas scolaires et à la gestion sectorielle.

En 2020, la France a versé 16 M€ en AE et 17 M€ en CP (dont 1 M€ pour honorer des crédits en AE versés en 2019) au titre du programme 209 dans le cadre de sa contribution triennale (en complément de 61,75 M€ via le Fonds de solidarité pour le développement). Ainsi, à ce jour, la France a versé au total, au titre de son engagement triennal, 154,75 M€ au PME.

## II/ Climat et environnement

### *CREWS : 4,3 M€ versés en 2020*

Lancée à la COP21 à l'initiative de la France, l'initiative multi bailleurs CREWS vise à renforcer les systèmes d'alerte précoces face aux risques climatiques extrêmes. L'initiative renforce la capacité des pays à produire et diffuser des alertes afin de sauver des vies, protéger les moyens de subsistance et les biens. A travers CREWS, des projets sont développés dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement afin de :

- renforcer les compétences et le savoir-faire des services hydrométéorologiques concernés ;
- permettre à ces derniers de produire des prévisions infra saisonnière et saisonnières, notamment pour ce qui est des événements extrêmes (pluies importantes, inondations, sécheresses, etc.) ;
- rendre possible l'envoi de messages d'alerte précoce différenciés selon les publics cibles (agriculteurs, urbains, collectivités locales, services de la sécurité civile, etc.) ;
- mettre en place un effet de levier de financement pour compléter les programmes grâce à des financements Banque mondiale ou Fonds pour l'environnement mondial notamment.

A ce stade, près de 50 M\$ ont déjà été mobilisés par l'ensemble de pays bailleurs (Suisse, Australie, Allemagne, Pays Bas, Luxembourg, Royaume-Uni et Finlande) dont 22,43 M€ pour la France. Des projets nationaux ou régionaux, au bénéfice de près de 50 pays essentiellement dans les zones Afrique, océan Indien, Caraïbes, Pacifique, mais aussi en Asie (Afghanistan) ont ainsi pu être financés.

En 2020, ont notamment été approuvés un projet national pour Haïti, un projet régional étendu à 19 pays d'Afrique de l'Ouest, la seconde phase du projet régional pour le Pacifique, ainsi qu'un projet régional pour l'océan Indien.

#### *CAFI : 3 M€ versés en 2020*

En 2020, la France a contribué à hauteur de 3 M€ à l'initiative CAFI, s'ajoutant aux 6 M€ déjà versés depuis son adhésion en 2016 (9 M€ au total). Le fonds totalise début 2021 près de 500 M\$ engagés par 7 membres bailleurs (Norvège, Allemagne, UK, Pays-Bas, UE, Corée du Sud) jusqu'en 2025.

Les premières contributions françaises ont été fléchées vers la République du Congo. Ils ont ainsi permis d'engager la programmation d'actions sur 6 axes thématiques prioritaires : aménagement du territoire, agriculture durable, bois-énergie, forêts, études d'impacts environnementaux et sociaux et appui à la société civile et au secteur privé. L'année 2020 a vu la phase de sélection des opérateurs des programmes (AFD, FAO, Banque mondiale notamment), 2021 sera celle du démarrage des activités de terrain.

En 2020, le fonds CAFI a également permis le démarrage d'activités en République centrafricaine (via l'AFD) et la préparation des paiements basés sur les résultats prévus au Gabon.

Cette contribution s'inscrit dans la mobilisation française en faveur de la protection des forêts tropicales, incarnée notamment par l'Alliance pour la préservation des forêts tropicales (APFT).

#### *GIEC: 500 000 € versés au budget général et 170 000 € pour Paris Saclay en 2020*

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est actuellement engagé dans le 6e cycle de rapports d'évaluation sur l'évolution du climat, qui a déjà vu la publication de rapports spéciaux sur les terres, les scénarios à 1,5°C, les océans et la cryosphère.

En 2020, la France a contribué à hauteur de 1 M€ au budget général du GIEC, répartis entre le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le ministère de la Transition écologique (MTE) à hauteur de 0,5 M€ chacun dans le cadre de l'engagement annuel de financement pris par le Président de la République (5 M€ pour la période 2018-2022).

La contribution du MEAE au budget général du GIEC a été dédiée au financement de ses activités (secrétariat, organisation de réunions et plénières, coordination des travaux). Le contexte de pandémie de l'année 2020 ayant empêché la tenue de certaines réunions en présentiel, le budget du GIEC n'a pas été consommé dans son entièreté et les montants restants devront permettre de poursuivre les travaux pour couvrir les glissements de calendrier.

En outre, une contribution de 0,17 M€ a également été versée par le MEAE à la COMUE de Paris Saclay, qui accueille l'unité de support technique du groupe de travail 1 du GIEC, présidé par une française. Cette contribution fait partie des 1 M€ annuels apportés par la France à la gestion financière et administrative de l'équipe de support technique du groupe de travail 1 du GIEC en complément de son engagement au budget général. Cette contribution est distribuée équitablement entre le MTE, le MESRI et le MEAE.

La contribution du MEAE à la COMUE de Paris Saclay a été dédiée au fonctionnement de l'équipe de soutien technique du groupe de travail 1 du GIEC (TSU WG1), essentiel pour assurer une continuité des activités malgré les modalités de travail à distance. Le montant versé en 2020 était réduit à titre exceptionnel par rapport à la contribution versée habituellement par le MEAE (0,33 M€), en correction d'un versement supérieur en 2019. Le rapport d'activité pour l'année 2020 a été validé par le comité de suivi interministériel qui s'est tenu le 3 décembre 2020.

#### *CGIAR : 4 M€ versés en 2020*

CGIAR, réseau mondial de centres de recherche en agronomie pour le développement, est structuré sous la forme d'une organisation internationale dont le siège est à Montpellier. CGIAR est principalement soutenue par les États-Unis, la Fondation B&M Gates, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Banque mondiale.

Le déménagement hors de France de l'organisation était en jeu en 2018. L'intervention des autorités françaises (MEAE, MAA, MESRI) a permis d'éviter un tel scénario, tandis que les principaux bailleurs impulsaient une nouvelle réforme de la gouvernance.

Dans ce contexte, le partenariat France/CGIAR a été recentré sur le montage de projets de recherche associant organismes français (CIRAD, IRD, INRAE), centres CGIAR et institutions du Sud et portant sur les thématiques du changement climatique, de l'agroécologie, de la nutrition et des systèmes alimentaires.

Cette évolution a été formalisée par la signature d'une convention entre les institutions de recherche suscitées et CGIAR en 2019 et par la signature le 4 février 2021 d'un plan d'action formalisant la relance des relations France-CGIAR au plan institutionnel.

Pour alimenter le volet financier de ce plan d'action, une contribution de 4 M€ par an d'ici 2022 est prévue pour soutenir chaque année un ou plusieurs projets partenariaux d'ampleur sur chacun des thèmes susmentionnés.

En 2020, la contribution du MEAE a été répartie équitablement entre 3 programmes de recherche de CGIAR en prise avec les 3 priorités thématiques françaises :

- Programme «FTA - Forests, Trees and Agroforestry» pour la transition agro-écologique : il consiste en la mise en place d'une plateforme partenariale de capitalisation, d'évaluation et d'accompagnement des démarches agro-écologiques, avec un focus la première année, financé par la contribution du ministère (1,4 M€) sur les questions de viabilité socio-économique de la transition agro-écologique en Afrique subsaharienne ; ce projet de Transformative partnership platform (TPP), mobilisant de nombreux pays et institutions du local au global, est emblématique des dimensions partenariat et impact ;
- Programme «A4NH - Agriculture for Nutrition and Health» pour la nutrition et les systèmes alimentaires durables : plusieurs projets conjoints sont menés, dont l'un sur « Measuring Food Consumed Away From Home » et un MOOC sur les systèmes alimentaires ;
- Programme «CCAFS - Climate Change, Agriculture and Food Security» pour le changement climatique : la contribution française a soutenu de façon plus générale le programme de recherche.

### III/ Égalité Femmes/Hommes

*UNGEI : 2 M€ versés en 2020 (pour la période 2020-2022)*

La présidence française du G7 en 2019 a initié un partenariat pluri-acteurs pour renforcer la coordination et l'appui technique et financier de la communauté internationale à la prise en compte systématique de la dimension «genre» dans les plans sectoriels de l'éducation des pays ayant le plus de retard dans ce domaine. Cette initiative, «Priorité à l'égalité / Gender at the center», doit permettre d'améliorer l'accès à une éducation de qualité pour les filles à l'horizon 2030 et de réaliser ainsi l'ODD4.

L'année 2020 a vu la première contribution française à l'United Nations Girls Education Initiative (UNGEI), la coalition d'agences des Nations unies (dont UNESCO, UNICEF notamment) qui est porteuse du projet. Combinée à nos autres engagements en la matière, cette contribution de 2 M€ vise la prise en compte du genre dans les plans sectoriels nationaux d'éducation et la capacité des ministères de l'éducation à intégrer systématiquement le genre dans leurs politiques, grâce à la mise en place d'une assistance technique pilotée par le bureau de Dakar de l'institut international des politiques éducatives de l'UNESCO.

Début 2021, l'équipe de l'initiative «Priorité à l'Égalité» est désormais constituée, au Pôle de l'IIPE à Dakar, d'une part, mais également à Ouagadougou. La théorie du changement et le cadre de résultats de l'initiative ont été élaborés. Les premières activités de formations, d'appuis aux pays, de dialogue multisectoriel et de développement d'outils ont été lancées, et les retours sont très prometteurs. L'initiative a notamment organisé la première université de planification du genre, à distance, à laquelle des représentants de 16 pays différents, dont les pays de l'initiative, ont assisté. Des dialogues préparatoires avec les pays bénéficiaires ont eu lieu. Des guides et des ressources sur la gestion de crises ont été préparés et diffusés. L'initiative a également engagé un travail sur l'intégration de la réflexion sur l'égalité de genre dans les groupes locaux de l'éducation. Le dynamisme de l'initiative, malgré le contexte de la crise du Covid-19, devrait prendre encore de l'ampleur en 2021.

*FGE : 7 M€ prévus en 2020 qui n'ont finalement pas été versés du fait du report de l'événement*

Initialement prévue en juillet 2020 à Paris, la tenue de ce Forum a été reportée à l'été 2021 du fait de la crise sanitaire.

La contribution exceptionnelle à ONU Femmes de 7 M€ prévue en LFI pour faire face aux frais d'organisation de cet événement, a donc été reportée sur 2021. Ces crédits ont été utilisés en 2020 pour répondre à l'impasse budgétaire sur le programme liée à la crise sanitaire.

#### *Initiative Afawa : 4,5 M€ en 2020*

Dans le cadre du partenariat renouvelé avec l'Afrique voulu par le Président de la République, une initiative de soutien à l'autonomisation économique des femmes a été lancée par la présidence française du G7 au sommet de Biarritz, sous la forme d'une contribution du G7 au programme de la Banque africaine de développement (BAfD) Affirmative Finance Action for Women in Africa (AFAWA).

Le programme AFAWA propose de créer un effet de levier sur les financements publics apportés (multiplication par 10), avec pour objectif de mobiliser entre 1.5 et 3 Mds\$ de financement pour les entreprises appartenant et dirigées par des femmes. Il déploie une série d'instruments de financement qui inclut notamment des garanties, des lignes de crédit améliorées pour les institutions financières afin de cibler les femmes, et des investissements directs pour soutenir le développement de PME clés dirigées par des femmes.

La contribution du G7 s'élève à 251 M\$ sur 5 ans, dont 135 M\$ pour la France : sous forme de garanties (60 M\$, MEF), d'assistance technique (25 M\$, MEAE) et en fonds propres (10 M\$, Proparco).

La contribution du MEAE de 4,5 M€ en 2020 a servi à abonder le fonds d'assistance technique de l'initiative. L'année 2020 a notamment vu le développement d'une collaboration étroite avec l'African Guarantee Fund. L'octroi des premiers prêts aux femmes entrepreneures dans ce cadre est prévu dès mars 2021.

#### *Fonds Mukwege/Murad : 1,4 M€ versés en 2020*

Le Fonds international de soutien pour les victimes de violences sexuelles dans les conflits, porté par les Prix Nobel de la Paix Nadia Murad et Denis Mukwege, a été lancé officiellement fin 2019. Il a pour objectif de mettre en place un mécanisme d'assistance pour les survivantes de violences sexuelles dans les conflits afin de faciliter leur accès à une aide médicale, psychologique, juridique et financière dans les États vulnérables ou incapables de lutter contre l'impunité.

Le fonds fournit ainsi aux États et à la société civile un soutien financier et une assistance technique pour la mise en place de programmes de réparation pour les victimes. Ces réparations pourront prendre la forme d'un dédommagement matériel, un soutien pour l'accès à des services de soin ou éducatifs.

Conformément à l'engagement présidentiel pris dans le cadre de la Présidence française du G7 (6 M€ sur 3 ans), une première contribution à hauteur de 1,4 M€ a été versée à ce fonds en 2020.

En 2020, des projets pilotes ont été lancés en République démocratique du Congo, en Guinée et en Irak. Le Fonds continuera de développer ses activités dans de nouveaux pays dès 2021 et travaille également sur plusieurs initiatives de plaidoyer d'envergure (cartographie internationale des besoins en termes de réparations suite à des violences sexuelles en temps de conflit etc.).

#### IV/ Santé

#### *Fonds Français Muskoka : 11,5 M€ versés en 2020*

Le Fonds Français Muskoka (FFM) opère depuis 2011 en Afrique de l'Ouest et Centrale afin d'accélérer la réduction de la mortalité maternelle et infantile et d'améliorer la santé reproductive, sexuelle, maternelle, néonatale, infantile, de l'adolescent et la nutrition (SRMNIA-N). Il représente un engagement emblématique de la diplomatie française pour l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes et des enfants dans la sous-région et la reconnaissance de leurs droits.

En 2018, le CICID a identifié le FFM comme un outil pour la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes, grande cause du quinquennat du Président de la République.

Grâce au financement de la France, ce mécanisme novateur de coordination, d'appui technique et de mise en œuvre aux niveaux régional et national réunit les mandats complémentaires et les avantages comparatifs distincts de l'UNICEF, l'UNFPA, l'OMS et ONU Femmes. Le FFM constitue aujourd'hui un modèle de fonctionnement permettant de mieux coordonner les stratégies régionales et nationales, d'harmoniser l'appui technique dans les pays et de mobiliser des partenaires et des fonds pour la SRMNIA dans neuf pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Togo).

Depuis 10 ans, la France a investi près de 143 M€ à travers le Fonds Français Muskoka pour des interventions sur le terrain, en lien avec les autorités locales, qui s'organisent autour de quatre thèmes principaux :

- La santé maternelle, néonatale, infantile et la planification familiale
- La santé sexuelle et reproductive des jeunes et des adolescent(e)s
- Le renforcement des systèmes de santé
- La nutrition

La contribution française annuelle à ce fonds s'élève habituellement à 10 M€. En 2020, l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur les services de santé maternelle, néonatale et infantile dans les 9 pays bénéficiaires du fonds Muskoka a été important. Dans ce contexte, le FFM a permis d'accompagner les pays dans des réponses innovantes pour tenter de maintenir ces services essentiels pour les femmes, les enfants et les adolescents.

A titre d'exemple, peuvent être cités : le déploiement d'équipes mobiles (sages-femmes, infirmières, gynécologues) au Niger afin de décentraliser les soins pré et postnataux; le suivi des femmes victimes de violences basées sur le genre (+30 % au Tchad) par les agents de santé communautaire; la prise en charge des personnes atteintes par le coronavirus dans les zones reculées.

Une participation supplémentaire aux efforts de renforcement du système de santé a ainsi été mise en place en 2020, la contribution à ce volet atteignant 25 % de l'allocation à destination des pays (contre 20 % en 2019). S'agissant des autres volets, la nutrition a représenté 25 % des efforts; la santé maternelle, infantile et planification familiale 25 %, et la santé sexuelle et reproductive et des adolescents 25 %.

A noter que l'année 2020 a par ailleurs vu la réintégration du Burkina Faso parmi les pays bénéficiaires de ce Fonds.

#### *Unitaid : 10 M€ versés en 2020*

En juin 2020, lors du 35e Conseil d'administration d'Unitaid, la France a annoncé une contribution additionnelle à Unitaid à hauteur de 10 M€ pour le pilier « traitements » d'ACT-A. Cette contribution, inscrite sur le programme 209, s'ajoute à l'engagement pluriannuel de la France (85 M€/an en moyenne sur le triennum 2020–2022 financés par le fonds de solidarité au développement).

Unitaid co-dirige le pilier «traitements» d'ACT-A pour accélérer et coordonner la recherche- développement et le déploiement équitable de traitements pour lutter contre la Covid-19, notamment dans les pays à revenu faibles et intermédiaires (PRFI).

Les 10 M€ versés par la France en 2020 ont permis à l'organisation de contribuer à :

- L'achat anticipé de 2,9 millions de doses de dexaméthasone pour les PRFI (ces quantités doivent permettre de répondre à environ la moitié des besoins immédiats et jusqu'à mars 2021). A ce jour, plus d'une dizaine de pays en Afrique, Asie, Moyen Orient et Amérique centrale (Afghanistan, Djibouti, Guinée, Liban, Mali, Niger, République Centrafricaine, Salvador, Somalie, Tadjikistan, Yémen, Zimbabwe) ont passé des commandes de dexaméthasone à travers cette facilité. D'autres pays devraient s'ajouter dans les mois à venir.
- Passer en revue plus de 1 700 essais cliniques et financer des activités de recherche clinique dans le cadre de la réponse à la Covid-19 afin de développer des directives sur des traitements efficaces et sûrs :
  - COHIVE (Coronavirus Outcomes in HIV Evaluation in Resources Limited Settings: étude observationnelle conduite auprès de 450 participants visant à évaluer l'impact de la Covid-19 chez les personnes vivant avec le VIH. L'étude est menée sur des sites en Argentine, au Brésil, au Cameroun, en Inde, en Malaisie, au Nigéria, en Afrique du Sud, en Thaïlande, en Ouganda et au Zimbabwe ;
  - L'étude COVER HCW (Covid-19 Emergency Response for Health Care Workers) portant sur 1 700 personnels de santé en Afrique du Sud. L'objectif est d'évaluer l'impact de la prévention du Covid-19 pour les agents de santé hautement exposés, y compris les agents communautaires, en utilisant des médicaments génériques immédiatement disponibles, et de mieux mesurer l'impact de l'infection par le SRAS-CoV-2 sur le personnel de santé sud-africain ;
  - Le projet AGILE (Assessing druGs for Covid-19 In early cLinical phase Expedately) : plateforme d'essais cliniques de stade précoce qui identifie de nouveaux candidats potentiels et des traitements repositionnés pour la prévention ou le traitement de la Covid-19 ;
  - Le projet ANTICOV : plateforme d'essais cliniques pour l'évaluation de stade avancé de traitements qui pourraient empêcher la progression de formes légères vers des formes graves de Covid-19. La

plateforme cible des pays d'Afrique subsaharienne, notamment le Burkina Faso, le Cameroun, la Guinée équatoriale, l'Éthiopie, la Guinée, le Mali, le Mozambique, le Soudan et l'Ouganda.

- S'investir sur l'accès au marché des anticorps monoclonaux et des nouveaux antiviraux prometteurs et leurs enjeux en termes de prix et de déploiement. Unitaid joue un rôle clé dans le pilier traitement d'ACT-A en proposant une intervention précoce pour assurer un approvisionnement abordable et équitable, à travers des partenariats spécifiques pour la passation de marchés, les garanties de volume et l'engagement d'achat anticipé.

L'impulsion donnée par la France - premier pays à faire une contribution additionnelle à Unitaid dans le cadre de COVAX - a entraîné des donations supplémentaires (Norvège) et la contribution de nouveaux donateurs (Canada, Japon, Allemagne) auprès de cette organisation et de ce pilier.

#### *GAVI: 15 M€ versés fin 2020*

Depuis sa création il y a tout juste 20 ans, l'Alliance du Vaccin Gavi a permis de vacciner 760 millions d'enfants et d'éviter 13 millions de décès. Néanmoins, 1,5 millions d'enfants meurent chaque année de maladies évitables et atteindre les communautés en situation de vulnérabilité demeure un défi majeur.

Gavi soutient les 73 pays les plus pauvres, dont 23 pays d'Afrique francophone en finançant des programmes de vaccination nationaux pour les vaccins «nouveaux ou sous-utilisés», tels que le vaccin contre le rotavirus, contre la fièvre jaune ou contre le papillomavirus (cancer du col de l'utérus). Gavi finance également des programmes de renforcement des systèmes de santé dans des domaines comme les chaînes de froid, la gouvernance ou les données sanitaires.

L'Alliance joue en outre un rôle central dans le façonnage du marché des vaccins: ses interventions ont permis des baisses des prix pour les pays éligibles et la création de conditions de marché favorables au développement de nouveaux vaccins, auparavant jugés non-attractifs par les fabricants. A titre d'exemple, le premier vaccin contre Ebola a pu être être déployé lors de l'épidémie au Congo en juin 2018, grâce au financement de Gavi.

Pour 2021-2025, l'organisation a choisi de placer l'équité au cœur de son mandat avec pour objectif la vaccination de 300 millions d'enfants, devant permettre de sauver 8 millions de vies dans les pays les plus pauvres. Cette stratégie, contribuant au développement durable, permettra de renforcer les systèmes de santé pays qui ne seront progressivement plus éligibles à Gavi.

La nouvelle stratégie intègre également les enjeux liés au genre et inclut des investissements en hausse pour la sécurité sanitaire internationale afin de mieux répondre aux crises épidémiques.

La France est le 5<sup>e</sup> contributeur souverain de Gavi, derrière le Royaume-Uni, les États-Unis, la Norvège et l'Allemagne. A travers la mobilisation du Président de la République, notre pays a contribué au succès de la conférence de reconstitution des ressources de cette organisation à Londres, en juin 2020, qui a permis de sécuriser 10,4 Mds\$ pour la période 2021-2025.

En décembre 2020, un premier versement de 15 M€ a été réalisé dans le cadre de l'engagement de la France à hauteur de 250 M€ annoncé en juin 2020. Ces fonds contribueront à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie Gavi 5.0 qui vise à vacciner 300 millions d'enfants, à renforcer les systèmes de santé tout en intégrant les enjeux liés au genre.

#### VI/ Fragilités et vulnérabilités

##### *Facilité pour les réfugiés en Turquie (FRiT) : 44,5 M€ versés en 2020*

La Facilité pour les réfugiés en Turquie (FRiT) est née en novembre 2015 de la volonté de l'Union européenne de soutenir la Turquie face au défi que représente l'accueil, en raison de la crise syrienne, de près de 4 millions de réfugiés, dont 3,6 millions de Syriens. Elle dispose d'un budget total de 6 Mds€, principalement axés sur l'assistance humanitaire, la santé, l'éducation, les infrastructures municipales et le soutien socio-économique.

Alors que la première tranche de la FRiT avait été financée par les États membres (2/3) et la Commission (1/3), la répartition inverse a été retenue pour le financement de la seconde tranche.

En 2020, la Commission européenne a poursuivi le décaissement de plusieurs contrats qui avaient été signés en 2019 et qui portaient sur la santé, la protection, le développement socio-économique et les infrastructures municipales. Par ailleurs, elle a finalisé la signature de six contrats liés au développement socio-économique et à la construction d'infrastructures municipales. Elle a également alloué une enveloppe de 485 M€ afin de prolonger la mise en œuvre de deux projets phare de la facilité : le plan d'aide sociale d'urgence (Emergency Social Safety Net ESSN) et le Transfert conditionnel d'argent pour l'éducation (Conditional Cash Transfer for Education CCTE). Ces deux initiatives permettent aux bénéficiaires de disposer de cartes de débit afin qu'ils puissent subvenir à leurs besoins de première nécessité selon leurs propres choix.

La contribution de la France s'élève à 151,6 M€ sur la période 2020-2022, répartie comme suit : 44,5 M€ en 2020, 26,4 M€ en 2021 et 26,01 M€ en 2022.

Depuis 2020, la contribution française est imputée directement sur le programme 209 (la première tranche avait été financée via les prélèvements sur recettes à destination de l'Union européenne).

#### *Fonds Bêkou: 5 M€ versés en 2020*

Conçu à l'initiative conjointe de la France et de la Commission européenne en juillet 2014, ce fonds a pour objectif d'apporter une réponse coordonnée aux enjeux post-crisés de reconstruction de la RCA. Abondé par le 11e Fonds européen de développement (FED), l'UE, 4 États membres (FR, DE, NL, IT) et la Suisse, ce fonds doit prendre fin en décembre 2021. Le Fonds Bêkou est abondé par la France à hauteur de 5 M€/an (via le Fonds Minka de l'AFD jusqu'en 2019 puis directement via le P209 en 2020).

Doté de 297 M€ (FED, ICD, et contributions volontaires), il a permis la mise en œuvre de 22 programmes structurants, dont 6 au moins associant les opérateurs français. Ses actions portent sur 3 grandes priorités : (i) l'appui à la paix, à la sécurité, et à la réconciliation, (ii) le renouvellement du contrat social entre l'État et ses citoyens et (iii) la promotion de la relance économique et l'appui aux secteurs productifs (agriculture, secteur minier, forestier).

En 2020, la mise en œuvre des activités a été particulièrement affectée par la situation sanitaire liée à la Covid-19. Le fonds a toutefois adapté ses activités pour mettre en œuvre l'essentiel des actions prévues. Dans ce cadre, 5 fiches d'action (appui à la réconciliation et la paix, appui à la lutte contre les violences basées sur le genre, appui au développement rural, appui au déploiement de la protection civile et Santé III) ont été validées, pour 44 M€ contractualisés.

Les gestionnaires du fonds ont commandé un rapport de capitalisation de Bêkou, réalisé par l'URD. Celui-ci sera présenté dans le courant de l'année 2021 et permettra de faire émerger les bonnes pratiques et les enseignements relatifs à la gestion du fonds et la mise en œuvre des activités.

En 2020, une nouvelle extension du fonds a été demandée et accordée jusqu'en décembre 2021 afin d'assurer la continuité opérationnelle des activités en RCA jusqu'à la mise en marche effective du nouvel instrument de financement de l'action extérieure de l'UE, l'Instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale (NDICI).

## **Francophonie**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	47 917 421	45 657 025	45 657 025
CP	47 917 421	45 657 025	45 657 025

La consommation des crédits est conforme à la programmation, légèrement en baisse entre 2019 et 2020.

La France mène une politique active pour développer la Francophonie, composante importante de sa diplomatie d'influence et outil de sa palette multilatérale. La contribution de la France à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) comporte une part obligatoire et une part volontaire. Elle témoigne du caractère prioritaire de la Francophonie comme vecteur d'action de la France, tel qu'il a été souligné dans les conclusions du CICID de février 2018 et dans la lignée des engagements du Président de la République sur la « Francophonie de reconquête » et la

stratégie destinée à redonner à la langue française sa place et son rôle dans le monde. Cette politique vise également à consolider le rôle de notre pays en tant que premier contributeur à l'OIF et à accompagner la recherche d'une gouvernance accrue de l'Organisation.

Le contexte sanitaire particulier de l'année 2020 a fortement impacté la Francophonie multilatérale. Il a d'abord conduit au report du Sommet de la Francophonie (prévu initialement à Tunis en décembre 2020), au 20 et 21 novembre 2021 à Djerba. Par ailleurs, alors que l'année 2020 représentait le cinquantième anniversaire de la Francophonie multilatérale, 50 ans après la signature du traité fondateur à Niamey, la crise sanitaire a conduit au report voire à l'annulation des nombreuses célébrations organisées à cette occasion. En particulier, les « États généraux du livre en langue française » et le « Congrès des écrivains de langue française », événements pour lesquels la Représentante personnelle du Président de la République pour la Francophonie s'est beaucoup investie, ont été reportés en septembre 2021 à Tunis.

La Francophonie multilatérale a su adapter son fonctionnement au contexte de la crise sanitaire afin d'assurer la continuité de ses activités. La France a notamment soutenu la mise en place par l'OIF du Fonds de solidarité « La Francophonie avec Elles », ainsi que la mise à disposition de ressources éducatives contribuant à la continuité pédagogique. Sur le plan économique, l'OIF a également créé une plateforme collaborative visant à soutenir les solutions innovantes et la résilience des entreprises, ainsi qu'une veille économique et sanitaire dans l'espace francophone. Les opérateurs de la Francophonie ainsi que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) ont également su apporter des réponses concrètes aux conséquences de la crise sanitaire. Par exemple, dans le cadre de son plan d'actions spécial Covid-19, l'Agence universitaire francophone (AUF) a lancé un appel à projets international pour soutenir des initiatives d'étudiants, d'élèves-ingénieurs et de jeunes chercheurs liées à la pandémie.

La Francophonie contribue à l'accomplissement des objectifs de développement durable (ODD) et fait preuve de vigilance en matière de respect de la démocratie et des droits de l'Homme dans l'espace francophone. Elle mène une politique de médiation, d'aide à la sortie de crise et de soutien aux processus électoraux et aux institutions. La France s'appuie ainsi de plus en plus sur la Francophonie pour déployer dans les pays francophones des initiatives conformes aux objectifs de développement durable, en lien avec les priorités que le Président de la République et la Secrétaire générale de la Francophonie se sont fixées le 20 mars 2019 au siège de l'Organisation.

Elle se donne également pour objectifs de renforcer sa place sur la scène internationale, de mieux prendre en compte le rôle des femmes et des jeunes et de soutenir l'innovation au service de l'économie et dans une perspective de développement durable. Cela se traduit par :

- la mise en œuvre de la stratégie économique, adoptée au Sommet de Dakar. Celle-ci a pris en particulier la forme d'un nouveau programme de promotion de l'emploi par l'entrepreneuriat chez les femmes et les jeunes ;
- une stratégie pour la promotion de l'égalité femmes-hommes adoptée au Sommet de la Francophonie à Erevan en Arménie (en octobre 2018), qui se décline de façon transversale dans la programmation de l'OIF et des opérateurs de la Francophonie.

En 2020, le MEAE a apporté son soutien à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), premier réseau universitaire au monde qui fédère 1 009 membres dans 119 pays. L'AUF développe un réseau de campus numériques qui offre à des étudiants et à des chercheurs des possibilités nouvelles d'échanges et d'accès aux savoirs et aux compétences et participe activement à la mise en œuvre de plusieurs actions émanant du plan du président de la République du 20 mars 2018 (notamment à travers le programme Apprendre).

Le ministère a également poursuivi son appui à l'Association internationale des maires francophones (AIMF), qui a organisé en décembre 2020 à Tunis un congrès auquel ont participé le Secrétaire d'État en charge de la Francophonie ainsi que la Maire de Paris. La France a également renouvelé son soutien financier auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF - organisation interparlementaire œuvrant notamment à la promotion de la démocratie et de l'État de droit), ainsi qu'à l'Université Senghor d'Alexandrie, qui a pour vocation de former, en français, des cadres créatifs, capables de relever les défis du développement durable de l'Afrique, en offrant des formations pluridisciplinaires.

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

OIF et opérateurs de la Francophonie	Montant en € en AE = CP	% des contributions totales
<b>OIF - Contribution obligatoire</b>	<b>15 363 830</b>	<b>33,7 %</b>
<b>Contributions volontaires (a+ b)</b>	<b>30 293 195</b>	<b>66,3 %</b>
a) OIF - Contribution volontaire	8 227 120	18 %
b) Contributions aux opérateurs	22 066 075	48,3 %
• Agence universitaire de la Francophonie	18 806 075	41,2 %
• Université Senghor d'Alexandrie	1 400 000	3,1 %
• Association internationale des maires francophones (AIMF)	1 700 000	3,7 %
• Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)	160 000	0,4 %
<b>Total des contributions</b>	<b>45 657 025</b>	<b>100 %</b>

**Jeunes Experts Associés - Fonds fiduciaires**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	3 345 064	7 826 000	2 826 000
CP	3 345 064	7 826 000	2 826 000

L'écart de consommation s'explique par une mauvaise imputation de la contribution au Fonds Bêkou, qui a été inscrite dans la rubrique « autres contributions volontaires ».

En 2020, 2,8 M€ au total sur le 209 étaient gérés par NUOI pour la mise en œuvre de l'enveloppe des Jeunes Experts Associés (JEA).

Ces crédits visent à renforcer l'influence et l'expertise française dans les organisations internationales : financement de jeunes experts associés auprès de l'Union européenne, de la Banque mondiale et des Nations Unies (JEA), de volontaires des Nations Unies (VNU) et d'experts nationaux détachés (END). Ces programmes ont pour objectifs de permettre le recrutement de français au sein du système multilatéral, mais aussi d'instaurer des liens entre les équipes des organisations internationales et celles du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, afin de faciliter le dialogue et l'échange d'informations.

En 2020, 8 Jeunes Experts des Nations Unies ont été financés sur le programme 209. Les deux premières années de contrat sont assumées à taux plein par le ministère. La troisième année est financée à coûts partagés (50/50) entre le ministère et l'organisation hôte. Les choix de postes reflètent les priorités de notre aide au développement ainsi que les secteurs et thèmes stratégiques pour la France (environnement et changement climatique, énergies renouvelables, sécurité alimentaire, éducation, santé, migrations, droits humains, Sahel). Ces 8 JEA sont répartis dans 8 agences différentes (Bureau de la coordination des activités de développement -DCO, fonds international de développement agricole -FIDA, organisation internationale du Travail OIT, office des Nations Unies contre les drogues et le crime -ONUDC, ONU Femmes, ONU-HABITAT, bureau des Affaires spatiales à Vienne -ONU-BAS, programme des Nations Unies pour le Développement -PNUD). Une veille étroite sur le taux de rétention des jeunes experts permet de placer ces professionnels dans une agence susceptible de les recruter à l'issue du financement assuré par la France. Selon les organisations d'accueil, entre 70 et 80 % des jeunes professionnels financés sont recrutés à l'issue de leur contrat.

Un poste de JEA à la Banque mondiale a également été financé sur le P209, dans le secteur de l'énergie durable (une deuxième année de contrat).

En outre, le MEAE finance des postes de Volontaires des Nations Unies (VNU), spécialistes et jeunes. En 2020, 3 nouveaux postes de VNU Jeunes ont été financés sur le P209 pour une durée d'un an, reflétant nos priorités géographiques et sectorielles : dans les domaines de l'éducation et de l'autonomisation des filles au Sénégal (à l'UNICEF – fonds des Nations Unies pour l'Enfance), de la gouvernance à Djibouti (au PNUD) et des objectifs de développement durable (ODD) et du financement islamique en Indonésie (au PNUD). 7 nouveaux postes de VNU Spécialistes ont également été financés pour une durée de 2 ans : en résilience communautaire au Burkina Faso (au PNUD), sur la protection du droit des filles au Bénin (UNICEF), sur le financement des ODD en Inde (au PNUD), en

santé au Niger (au fonds des Nations Unies pour la population - FNUAP), en santé infantile en Côte d'Ivoire (à l'organisation mondiale de la Santé -OMS), en BIOFIN (initiative pour la finance de la biodiversité) en Turquie (au PNUD) et en nutrition et intégration sociale en Ethiopie (au FIDA). En raison d'un gain au change, la France a pu également contribuer à hauteur de 57K€ au fonds volontaire spécial du Bureau des Volontaires des Nations Unies (VNU).

Dans l'ensemble de ces institutions clés, au regard de ses priorités, le MEAE cible les secteurs où il peut diffuser l'expertise française afin de valoriser son savoir-faire et renforcer l'influence de la France. Malgré une baisse du nombre de postes financés sur le programme 209 du fait des contraintes budgétaires (en 2007, le montant voté en loi de finances initiales (LFI) dédié aux JEA et aux fonds fiduciaires s'élevait à 7,9 M€ ; il n'est plus que de 3,3 M€ en LFI 2020), les excellents taux de recrutement prouvent que le programme conserve tout son intérêt. La grande sélectivité de ces postes et la qualité des candidats présélectionnés y contribuent, ce que les institutions internationales et la Commission européenne relèvent régulièrement. Le programme est d'autant plus pertinent aujourd'hui que les chances de rétention au terme d'un contrat de JEA sur un poste d'administrateur sont supérieures à celles d'un recrutement sur présentation directe, compte tenu d'une représentation française déjà importante au sein de l'ONU. Cela permet à des jeunes Français d'entamer leur carrière dans les organisations internationales et d'y renforcer l'influence française.

## ACTION

### 07 – Coopération communautaire

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Coopération communautaire		842 408 360	842 408 360		842 408 360	842 408 360
		842 408 360	842 408 360		842 408 360	842 408 360

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	842 408 360	842 408 360	842 408 360	842 408 360
Transferts aux autres collectivités	842 408 360	842 408 360	842 408 360	842 408 360
<b>Total</b>	<b>842 408 360</b>	<b>842 408 360</b>	<b>842 408 360</b>	<b>842 408 360</b>

En 2018, le plafond annuel des contributions au FED atteint 4,5 Mds€, puis 4,7 Mds€, en 2019 et 2020, pour diminuer progressivement à 4 Mds€ en 2021, 2,8 Mds€ en 2022, 2,1 Mds€ en 2023 et 1,7 Md€ en 2024. Cette progression observée jusqu'en 2020 répond à plusieurs aspects de la programmation financière du FED : i) tout d'abord le besoin de rattraper entre 2018-2020 le retard pris par la ratification du 11ème FED en 2015, et ii) la nécessité de financer de nouvelles initiatives politiques (Fonds fiduciaire d'urgence, réabondement de la Facilité africaine de paix, Fonds de garanties du FEDD). La diminution annoncée à partir de 2021 correspond à la fin de la période d'engagements du FED au 31/12/2020 (fin de l'adoption de nouveaux programmes), mais à la poursuite des décaissements du FED après 2020 avec les programmes toujours en cours de réalisation jusqu'à épuisement du RAL (reste à liquider) a priori en 2027. De fait, la France voit une hausse constante de sa contribution annuelle jusqu'en 2020, puis une diminution progressive à partir de 2021.

En 2020, la contribution française s'établit à 842,4 M€ dans la continuité de l'année 2019.

### Le 11e FED

Le Fonds européen de développement (FED) est l'instrument principal de l'aide européenne au développement entre l'Union européenne et les 79 pays d'Afrique, Caraïbe et Pacifique (ACP). Son objectif principal est l'éradication de la pauvreté, le développement durable et l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale. Le FED est financé par des contributions volontaires des États Membres de l'Union. Son montant total s'élève à 30,5 Mds€ pour la période 2014-2020. Avec une clé de contribution de 17,81 %, la France est le deuxième contributeur au 11e FED et sa contribution totale s'élève à 5,43 Mds€. Le 11e FED s'articule autour d'une enveloppe destinée aux pays ACP (29 Mds€) et d'une enveloppe de 364,5 M€ allouée aux Pays et territoires d'Outre-mer (PTOM). 1 Md€ est destiné à couvrir les frais administratifs.

La cohérence entre l'aide européenne au développement et celle de la France est mise en évidence par le fait que l'on compte 5 pays prioritaires de l'aide française parmi les 6 premiers bénéficiaires du 11e FED : Éthiopie (815 M€), Niger (686 M€), Mali (665 M€), Burkina Faso (628 M€), République démocratique du Congo (620 M€). Les allocations nationales des 19 pays prioritaires concentrent 24,8 % du montant total du 11e FED (ou encore 48,6 % de la programmation nationale indicative PIN).

Les modalités d'intervention du FED correspondent à celles privilégiées par la France avec un recours croissant au mixage prêts-dons et à la programmation conjointe. Par ailleurs, il convient de noter que le recours plus fréquent aux modalités de gestion indirectes dans le cadre du 11ème FED pour la mise en œuvre des programmes est particulièrement importante pour la France dans la mesure où des agences telles que l'AFD sont bénéficiaires d'importants volumes financiers. De plus, l'UE a mis en place depuis 2014 et 2015 des mécanismes innovants auxquels contribue le FED. Ces mécanismes permettent de regrouper d'importants volumes d'aide en provenance de différents bailleurs de fonds dans le but d'apporter une réponse collective, rapide et complémentaire à une situation d'urgence. Il s'agit par exemple du Fonds Bêkou pour la République centrafricaine lancé en juillet 2014 ainsi que du Fonds Fiduciaire d'Urgence (FFU) en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique, créé en novembre 2015.

Enfin, les retombées économiques pour les entreprises et opérateurs français sont globalement très positives. Elles sont traçables dans le FED à travers deux rubriques en gestion directe : les subventions et les passations de marchés de services, fournitures et travaux.

### Perspectives dans le cadre de l'après 2020

La Commission européenne a proposé le projet de règlement relatif au NDICI (instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale) le 14 juin 2018, prévoyant de fusionner dix instruments du CFP 2014-2020 y compris l'instrument européen pour le voisinage (IEV) et le Fonds européen de développement (FED). Le NDICI devrait être doté d'environ 80 Mds € pour le prochain CFP 2021-2027. Le pilier géographique du NDICI restera le plus important en termes de volume, l'Afrique subsaharienne et le voisinage étant les régions les mieux dotées.

Lancées en juin 2018, les négociations sur le règlement européen établissant le NDICI sont désormais en phase de finalisation. Après le dernier trilogue politique (réunissant la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil, représenté par la présidence allemande) du 15 décembre, la Commission a transmis une proposition de « paquet final », pour lever les principaux points de blocage dans les négociations entre le Parlement et le Conseil (budget, gouvernance, migration et cibles de financement). Ce paquet final a été endossé par les Représentants permanents des États membres à Bruxelles, après l'accord politique conclu lors du COREPER du 18 décembre. Les négociations se poursuivront sous présidence portugaise pour transcrire cet accord politique dans les articles du règlement, avec un travail technique sur la rédaction du texte. En fonction de l'avancement des travaux, le règlement NDICI pourrait entrer en vigueur d'ici les mois d'avril ou mai prochains.

Les conséquences pour le P209 sont importantes. A compter de 2021, le NDICI est désormais intégré au budget général de l'Union européenne et financé par le biais du prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne, et non plus par le programme 209. Au-delà de 2020, seule la contribution au reste à liquider des différents FED demeurera portée par le programme 209, jusqu'à épuisement du reste à liquider.

**ACTION****08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	161 448 923		<b>161 448 923</b>	161 448 923		<b>161 448 923</b>
	152 219 620	388 143	<b>152 607 762</b>	152 219 620	373 623	<b>152 593 242</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	161 448 923	152 219 620	161 448 923	152 219 620
Rémunérations d'activité	130 626 199	124 847 643	130 626 199	124 847 643
Cotisations et contributions sociales	28 460 050	24 511 231	28 460 050	24 511 231
Prestations sociales et allocations diverses	2 362 674	2 860 745	2 362 674	2 860 745
Titre 6 : Dépenses d'intervention		388 143		373 623
Transferts aux autres collectivités		388 143		373 623
<b>Total</b>	<b>161 448 923</b>	<b>152 607 762</b>	<b>161 448 923</b>	<b>152 593 242</b>

**ACTION****09 – Actions de co-développement**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Actions de co-développement	220 864	1 421 691	<b>0</b>	220 864	1 421 691	<b>0</b>
			<b>1 642 555</b>			<b>1 642 555</b>

Les crédits mentionnés sur cette ligne correspondent à des erreurs d'imputation de dépenses qui ont été retraitées dans les rubriques correspondantes. Cette ligne ne fait plus l'objet d'une programmation de crédits et servait uniquement à finaliser d'anciens projets ; elle a donc vocation à être supprimée

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		220 864		220 864
Rémunérations d'activité		170 426		170 426
Cotisations et contributions sociales		36 468		36 468
Prestations sociales et allocations diverses		13 970		13 970
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		465		465
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		465		465
Titre 6 : Dépenses d'intervention		1 421 227		1 421 227
Transferts aux collectivités territoriales		1 153 045		1 153 045
Transferts aux autres collectivités		268 182		268 182
<b>Total</b>		<b>1 642 555</b>		<b>1 642 555</b>

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>CAMPUS France (P185)</b>	<b>7 291 546</b>	<b>7 315 202</b>	<b>10 196 571</b>	<b>10 196 571</b>	<b>5 765 671</b>	<b>5 765 671</b>
Transferts	7 291 546	7 315 202	10 196 571	10 196 571	5 765 671	5 765 671
<b>FranceAgiMer (P149)</b>					<b>195 338</b>	<b>195 338</b>
Transferts					195 338	195 338
<b>CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine (P175)</b>						<b>7 800</b>
Transferts						7 800
<b>FEI – France éducation international (P214)</b>	<b>688 490</b>	<b>997 219</b>			<b>2 250 266</b>	<b>2 580 752</b>
Transferts	688 490	997 219			2 250 266	2 580 752
<b>CNED - Centre national d'enseignement à distance (P214)</b>		<b>399</b>				<b>15 240</b>
Transferts		399				15 240
<b>Institut Français (P185)</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>			<b>194 600</b>	<b>194 600</b>
Transferts	150 000	150 000			194 600	194 600
<b>Réseau Canopé (P214)</b>		<b>79 544</b>			<b>200 000</b>	<b>282 063</b>
Transferts		79 544			200 000	282 063
<b>ENA - Ecole nationale d'administration (P148)</b>		<b>492 589</b>			<b>202 840</b>	<b>737 447</b>
Transferts		492 589			202 840	737 447
<b>IRA - Instituts régionaux d'administration (P148)</b>						<b>5 000</b>
Transferts						5 000
<b>ENM - Ecole nationale de la magistrature (P166)</b>	<b>120 931</b>	<b>182 632</b>			<b>74 310</b>	<b>98 480</b>
Transferts	120 931	182 632			74 310	98 480
<b>Business France (P134)</b>	<b>57 600</b>	<b>57 600</b>			<b>57 600</b>	<b>57 600</b>
Transferts	57 600	57 600			57 600	57 600
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>12 500</b>	<b>637 122</b>			<b>30 000</b>	<b>649 989</b>
Transferts	12 500	637 122			30 000	649 989
<b>Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)</b>		<b>30 000</b>				<b>24 000</b>
Transferts		30 000				24 000
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>15 000</b>	<b>177 224</b>				<b>384 917</b>
Transferts	15 000	177 224				384 917
<b>Communautés d'universités et d'établissements (P150)</b>		<b>89 681</b>				<b>124 700</b>
Transferts		89 681				124 700
<b>CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)</b>	<b>51 740</b>	<b>451 740</b>			<b>1 140 000</b>	<b>1 721 400</b>
Transferts	51 740	451 740			1 140 000	1 721 400
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>		<b>110 500</b>			<b>175 000</b>	<b>205 000</b>
Transferts		110 500			175 000	205 000
<b>CNES - Centre national d'études spatiales (P193)</b>		<b>14 400</b>				<b>14 400</b>
Transferts		14 400				14 400

## Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Universcience (P186)</b>					<b>179 215</b>	<b>179 215</b>
Transferts					179 215	179 215
<b>IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)</b>	<b>88 500</b>	<b>1 621 916</b>			<b>795 870</b>	<b>2 378 244</b>
Transferts	88 500	1 621 916			795 870	2 378 244
<b>Ecoles nationales des sports (P219)</b>		<b>200 000</b>				<b>60 212</b>
Transferts		200 000				60 212
<b>Total</b>	<b>8 476 307</b>	<b>12 607 768</b>	<b>10 196 571</b>	<b>10 196 571</b>	<b>11 260 710</b>	<b>15 682 067</b>
Total des transferts	8 476 307	12 607 768	10 196 571	10 196 571	11 260 710	15 682 067